



**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 JANVIER 2011**

COMPTE RENDU n°1

L'AN DEUX MILLE ONZE, le 27 janvier à 19 H 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la commune de CHÂTENAY-MALABRY légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges SIFFREDI, Maire de Châtenay-Malabry, Président de la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre.

Adoption du compte-rendu de la séance du Conseil municipal en date du 16 décembre 2010.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Vous avez eu connaissance du compte-rendu de la séance du Conseil municipal précédent. Des élus souhaitent-ils intervenir ? Oui, Monsieur DIHMANI.

Monsieur Omar DIHMANI, Conseiller municipal :

Je souhaite réagir sur le compte-rendu reçu, exactement, mardi dans l'après-midi.

A la lecture du compte-rendu du Conseil municipal du 16 décembre, en particulier des pages 45 et 46, je suis obligé de vous interpeller sur certains propos à mon endroit. Mon intervention sur le dossier de la Lutèce n'a aucunement porté sur ma situation personnelle ou familiale ; au contraire, elle traitait d'un sujet d'intérêt général. Au cours de votre intervention, Monsieur le Maire, vous avez largement évoqué ma mère et ma propre famille. Ces propos sont bien entendu absents du présent compte-rendu. Une fois de plus, celui-ci me paraît tronqué. Comme vous l'avez souvent signalé, le règlement interne ne nous autorise pas à corriger les propos des autres. Cependant, je souhaite m'y autoriser ce soir.

Comme vous avez pu le constater, je ne prends pas souvent la parole, mais il s'agit à chaque fois d'intervenir dans un souci d'intérêt général. En la matière, nous devrions tous nous abstenir de donner des leçons les uns aux autres. Je prends à témoins tous les membres du présent Conseil municipal ainsi que tous les comptes-rendus disponibles : aucune de mes interventions n'a évoqué ma situation, ou celle de ma mère ou celle de ma famille. En revanche, vous, Monsieur le Maire, vous étalez ma vie familiale lors d'une séance publique du Conseil municipal. De plus, vous n'assumez pas vos propos en ne les consignait pas dans le procès verbal. Même tronquées et incomplètes, j'estime que vos affirmations portent atteinte à ma moralité. Cela me paraît assez grave.

Avant d'être Conseiller municipal, j'ai également eu une vie ; une vie associative dense, par exemple, perdurant d'ailleurs au-delà du présent mandat. Dois-je m'excuser auprès de ce Conseil d'avoir grandi à la Lutèce ? Dois-je m'excuser d'y avoir une mère habitant encore l'immeuble ? Dois-je aussi m'excuser d'avoir un frère commerçant à Châtenay-Malabry ? Dois-je m'excuser de

vivre à Châtenay-Malabry depuis 35 ans ? Dois-je m'excuser de ne pas appartenir à votre groupe majoritaire ?

Monsieur le Maire, dans l'intérêt d'une démocratie que nous voulons tous apaisée, je vous demande de me respecter et de nous respecter comme nous vous respectons. Je vous remercie.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Monsieur DIHMANI, je vous ai écouté attentivement. Le règlement intérieur vous autorise à modifier des propos tenus par vous-mêmes et non ceux de quelqu'un d'autre. Or, je maintiens les propos tenus lors du précédent Conseil. De plus, contrairement à votre présente intervention, je n'ai évoqué aucune personne en particulier, membre de votre famille, lors du précédent Conseil municipal comme vous l'affirmez ce soir.

Si vous ne l'avez pas effectué, je relis à votre attention les pages 45 et 46 du compte-rendu du Conseil : « *La pression est exercée par vous.* » Je m'adressais alors à vous, Monsieur DIHMANI, ainsi qu'à d'autres membres de l'opposition. « *Vous ne pouvez nier intervenir auprès de familles demeurant au sein de ces logements. De plus, puisque vous en avez parlé, même si nous ne sommes peut-être pas dans le bon lieu, vous êtes à la fois juge et partie. Or, quand on est élu, on ne peut être à la fois juge et partie : seul l'intérêt général compte.* » Vous venez de tenir les mêmes propos : au moins sur ce point, nous sommes d'accord. Je poursuis la lecture : « *En conséquence, vous devriez faire totalement abstraction de votre famille résidant dans cet immeuble et leur donner les papiers afin qu'ils soient enfin relogés dans les meilleures conditions.* » Ces propos figurent dans le procès-verbal et je n'ai rien à y retirer. Je n'ai aucunement cité le membre de votre famille concerné comme vous l'affirmez ce soir.

Vous siégez au sein de ce Conseil municipal en tant qu'élu. En conséquence, vous représentez l'intérêt général et non des intérêts particuliers.

Je mets à présent ce compte-rendu aux voix.

ADOPTÉ PAR :

LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ, LES DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE » ET L'ÉLU DU GROUPE « ALLIANCE CENTRISTE »

LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE » SE SONT ABSTENUS

<p>CONSEIL MUNICIPAL ORDRE DU JOUR 27 JANVIER 2011</p>

1 - AGENDA 21

- | | | |
|------------|-----|--|
| M DEBROSSE | 1.1 | Institution d'un abattement spécial à la base en faveur des personnes handicapées ou invalides redevables de la taxe d'habitation. |
| M DEBROSSE | 1.2 | Rapport annuel sur l'accessibilité des personnes handicapées. |

- M.MARTINERIE 1.3 Adhésion de la Ville de Châtenay-Malabry au Syndicat Mixte ouvert « AUTOLIB' ». Approbation des statuts – Désignation des représentants de la Ville.

2 - FINANCES

- M.MARTINERIE 2.1 Débat d'Orientations Budgétaires - exercice 2011.
- Mme COSTAZ 2.2 Garantie d'emprunt accordée à l'Office Public Départemental de l'Habitat des Hauts-de-Seine. Réaménagement d'un prêt.
- M.MARTINERIE 2.3 Indemnité de conseil allouée au receveur municipal.
- M KORDJANI 2.4 Approbation des conventions d'attribution de subventions pour 2010 dans le cadre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance, pour les actions « Conseil pour les droits et devoirs des familles », « Actions d'intérêt général en faveur des jeunes » et « Médiation familiale dans le cadre de la lutte contre les violences faites aux femmes ».

3 - PETITE ENFANCE

- Mme SAVELIEFF 3.1 Modification des participations familiales pour la prestation de service unique (PSU) dans les structures d'accueil des enfants de moins de quatre ans.
- Mme SAVELIEFF 3.2 Approbation de la convention d'objectifs et de moyens avec l'Institut d'Education et des Pratiques Citoyennes (I.E.P.C.) concernant le multi-accueil Mirabelle.

4 - CULTURE

- Mme AUDOUIN 4.1 Organisation du 1^{er} Salon annuel du Livre de Châtenay-Malabry :
- Approbation du règlement général et de la convention de participation entre les éditeurs et la Ville
 - Approbation du règlement du concours de correspondance
 - Autorisation accordée à Monsieur le Maire à effectuer les demandes de subventions.

5 - SPORTS

- M. CANAL 5.1 Approbation de la convention avec le Conseil Général des Hauts-de-Seine relative à l'opération "une Ville, un Sport, un Champion" au titre de l'année 2010.

6 - URBANISME - TRAVAUX

- M. GHIGLIONE 6.1 Contrat Régional 2010- 2014 :
- Approbation du contrat régional (2010 – 2014),
 - Approbation de la convention de réalisation de l’opération « construction d’une épicerie sociale »,
 - Approbation de la convention de réalisation de l’opération « construction d’un espace prévention santé ».
- M. CANAL 6.2 Autorisation donnée à Monsieur le Maire de solliciter les subventions au taux le plus élevé possible pour les travaux de couverture de deux terrains de tennis et la rénovation de trois terrains de tennis.
- Mme FRAISSINET 6.3 Approbation de l’avenant n°1 arrêtant le coût prévisionnel des travaux, le forfait définitif de rémunération du titulaire et le montant des missions complémentaires pour la réalisation du groupe scolaire Jules Verne.
- M COURTEAU 6.4 Approbation de l’avenant n° 7 relatif à la convention conclue avec le Département concernant la rétrocession de l’entretien des arbres des voies Départementales.

* * *

AGENDA 21

Institution d’un abattement spécial à la base en faveur des personnes handicapées ou invalides redevables de la taxe d’habitation.

Rapport présenté par Monsieur Gilles DEBROSSE, Conseiller municipal Délégué

Le Code Général des Impôts prévoit que l'exonération totale pour la taxe d'habitation et la contribution à l'audiovisuel public relatives à la résidence principale est réservée aux personnes :

Les bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (A.A.H), ou infirmes ou invalides ne pouvant subvenir aux nécessités de l'existence ;

- dont le **revenu fiscal de référence** de l'année précédente **ne dépasse pas certaines limites** ;
- et qui occupent leur habitation :
 - soit seul ou avec leur conjoint ;
 - soit avec des personnes comptées à charge à l'impôt sur le revenu ;
 - soit avec des personnes titulaires de l'allocation supplémentaire ;
 - soit avec des personnes dont le montant du revenu fiscal de référence de l'année précédente ne dépasse pas certaines limites. Toutefois, les revenus d'une tierce personne assistant une personne infirme ou invalide ne sont pas pris en compte.

En matière de taxe d'habitation, un abattement est également prévu pour les contribuables qui accueillent un ascendant (parent ou grand-parent) infirme, c'est-à-dire ne pouvant subvenir aux nécessités de l'existence, dont le **revenu fiscal de référence ne dépasse pas un certain montant** .

En outre, les Collectivités peuvent désormais instituer un abattement spécial supplémentaire en faveur des personnes handicapées ou invalides redevables de la taxe d’habitation.

Cet abattement est de 10% de la valeur locative moyenne. Pour bénéficier de l’abattement, le redevable de la Taxe d’Habitation doit satisfaire à au moins une des conditions suivantes :

1. Etre titulaire de l’allocation supplémentaire d’invalidité mentionnée à l’article L815-24 du code de sécurité sociale.

2. Etre titulaire de l'allocation aux adultes handicapés.
3. Etre atteint d'une infirmité ou d'une invalidité l'empêchant de subvenir par son travail aux nécessités de l'existence.
4. Etre titulaire de la carte d'invalidité mentionnée à l'article L 241-3 du code de l'action sociale et des familles.
5. Occuper son habitation principale avec des personnes mineures ou majeures qui remplissent les conditions citées ci-avant aux points 1. et 4.

Cet abattement n'est pas soumis à condition de revenus.

Après avoir consultés les associations concernées et les services fiscaux pour cerner l'impact d'une décision en ce domaine, je vous propose l'abattement spécial qui s'inscrit dans le cadre plus global des actions qui découlent de la Charte Ville Handicap et de la politique municipale entreprise dans le cadre de l'Agenda 21 communal.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Merci. En l'absence d'intervention sur ce rapport, je le mets aux voix.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

AGENDA 21

Rapport annuel sur l'accessibilité des personnes handicapées pour l'année 2010.

Rapport présenté par Monsieur Gilles DEBROSSE, Conseiller municipal Délégué

A travers la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, l'Etat français a marqué sa volonté de porter une politique d'accessibilité forte et de faciliter ainsi la vie quotidienne de tous les citoyens.

Le législateur a retenu, pour accompagner et permettre ces évolutions, différents outils de programmation et de planification mais aussi l'installation dans chacune des communes de plus 5 000 habitants, des Commissions pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées et, pour les EPCI de plus de 5 000 habitants, des Commissions Intercommunales.

Ces instances sont maintenant installées dans 75 % des communes concernées et 62 % des EPCI. Il est prévu que chacune de ces commissions élabore un rapport annuel qu'elle communique au Préfet (art. L 2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Dans notre commune, cette commission a pris le nom de « Commission ville-handicap ». Elle s'est réunie les 8 octobre 2009 et 29 juin 2010.

1. Données générales

Sous la présidence de Monsieur SIFFREDI, Maire de Châtenay-Malabry, la commission comprend de droit douze membres, dont six élus municipaux (délibération du Conseil Municipal du 25 mars 2008) et les représentants des diverses associations concernées sur la commune :

- Association Valentin Haüy

- Plateforme Inter-associative des Personnes Handicapées
- Les Amis de l'Atelier
- Ainsi que trois représentants des services municipaux intéressés

La commission se réunit une fois par an en séance plénière.

Pour rappel, il existe une commission intercommunale des Hauts-de-Bièvre compétente pour les transports urbains, l'habitat, la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion des équipements culturels communautaires.

La commission communale est compétente pour la voirie communale, l'aménagement des espaces publics, les établissements recevant du public et la communication.

2. Voirie et espaces publics

En 2009 et 2010, plusieurs voies communales ont été traitées pour faciliter leur accessibilité :

- Avenue du Plessis ;
- Avenue de Malabry ;
- Avenue des Frères Montgolfier ;
- Allée Angélique ;
- Rue des Grillons ;
- Chemin de la Justice ;
- Avenue de la Division Leclerc ;
- Le Pôle Culturel et la clinique des Amandiers (traversées piétonnes) ;
- Petite Voie Grogneuse (aménagement complet).

Des places de stationnement pour les personnes handicapées ont également été créées, portant leur nombre à 41, avec plusieurs autres en projet suite à des demandes.

En ce qui concerne les espaces publics, diverses réalisations sont à remarquer :

- Création d'allées en enrobé drainant dans le Parc Vinci ;
- Accessibilité de la place du marché et du parking public, y compris la caisse automatisée ;
- Allée d'accès aux courts de tennis ;
- Nombreux poteaux de signalisation des traversées piétonnes pour malvoyants (tête blanche).

Quant au PAVE (Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des Aménagements des Espaces Publics), la ville a inscrit au budget 2011 une somme permettant de réaliser ce diagnostic. D'ores et déjà, la ville dispose d'un avant-projet de travaux sur vingt rues (environ 9 Km de voirie) fourni lors de l'étude préliminaire à l'élaboration d'un éventuel PPP voirie.

3. Cadre bâti : Etablissements recevant du public

3.1 : Réalisations

En 2009 et 2010, l'école Thomas Masaryk, l'école Pierre Brossolette, l'Hôtel de Ville et la médiathèque ont vu leurs accès extérieurs et/ou leurs aménagements intérieurs adaptés au handicap. De plus, les vestiaires des Bruyères ont été livrés et ont pu intégrer l'aspect handicap dès leur conception.

3.2 : Diagnostic

Le diagnostic complet des 78 bâtiments municipaux a été réalisé par la Société ACCESSMETRIE et rendu à la commune au mois de juin 2010.

Ce document exhaustif a relevé les points à améliorer par bâtiment, sur les abords, l'entrée, l'accueil.

Les principales thématiques d'accessibilité se concentrent sur :

- les places de stationnement réservées ;
- les traversées de chaussées (absence de bateau et de bandes d'éveil à la vigilance) ;
- la largeur utile de passages des portes et les seuils ;
- l'adaptation des sanitaires à tous ;
- l'adaptation des mains courantes ;
- les bandes podotactiles et le marquage des nez de marche dans les escaliers ;
- les dispositifs de franchissement des escaliers ;
- les systèmes visuels et de sonorisation dans les ascenseurs.

L'enveloppe globale des travaux correspondants, qui nous permettrait d'atteindre une accessibilité moyenne de 88 %, a été estimée par ACCESSMETRIE à 6 577 812 € HT.

Il conviendra d'établir un plan pluriannuel d'investissement mais, d'ores et déjà, le budget intègre annuellement de nombreuses adaptations à l'occasion des travaux d'entretien ou d'amélioration des équipements. Ceci permet de lever les obstacles à l'accessibilité de manière continue.

A titre d'exemple, des crédits ont été inscrits au Budget Primitif 2011, pour l'adaptation des mobiliers (poignées de portes, nez de marches, paillasons, sanitaires, lavabos...) dans de nombreux bâtiments municipaux. A cela s'ajoutera la création de sanitaires adaptés au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville.

Notons par ailleurs que les équipements neufs réalisés par la Ville sont aux normes (Médiathèque, Pôle culturel, Cinéma municipal le REX, Ecole Suzanne-Buisson et les deux écoles des Mouilleboeufs ou les vestiaires des Bruyères). Les équipements en cours de réalisation ou ceux dont le chantier démarrera en 2011 vont, de même, se substituer à des équipements anciens et permettront une accessibilité aux personnes atteintes de handicaps (le futur BIJ sur la place du marché, le centre sportif Léonard-de-Vinci, le groupe scolaire Jules-Verne...)

4. Thématiques et actions portées par la Commission ville-handicap

En marge des missions légales énoncées plus haut, la commission plénière a également été l'occasion de présenter les nouvelles pratiques mises en place au sein des services municipaux :

- communication systématique des arrêtés de voirie (travaux) en vue de leur diffusion dans l'audio-journal ;
- formation « certificat qualité handicap » pour les animateurs du service des sports.

Ce fut également l'occasion de rappeler l'intégration de la thématique du handicap dans l'Agenda 21 adopté au mois de février, notamment dans le chantier n° 4 « Transports ».

5. Conclusion

La formation plénière est un lieu d'échange qui permet de faire remonter des informations utiles à l'ensemble des participants, parfois un peu à la marge des compétences attribuées, mais qui donnent des éléments de réflexions :

- scolarisation des enfants handicapés ;
- containers poubelles formant obstacles sur les trottoirs ;
- panneaux de signalisation sur le cheminement ;

- présentation des projets d'espaces et de bâtiments publics nouveaux adaptés au handicap...

Après cet exposé, je vous demande de bien vouloir prendre acte de la communication de ce rapport annuel sur l'accessibilité des personnes handicapées.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Merci. Des élus désirent-ils intervenir sur ce sujet ? Oui, Monsieur BOZZONNE puis Madame DELAUNE.

Monsieur Jean-Pierre BOZZONNE, Conseiller municipal :

Etre handicapé et se reconnaître comme tel signifie que l'on est limité dans ses actions de tous les jours : aussi bien dans son activité professionnelle, que dans les transports publics, dans sa scolarité ou par l'urbanisme modelant nos habitats. Le corps tel qu'il est perçu dans l'Occident crée une discrimination supplémentaire puisque nous évoluons dans une société privilégiant la beauté et le paraître. De la sorte, en plus de son handicap, la personne handicapée connaît des souffrances psychiques importantes. Cette situation finit par créer un sentiment d'injustice conforté par le regard des autres ou l'absence de regard.

Au cours de leur vie, tous les handicapés connaîtront la solitude, une certaine forme d'isolement social et le repli sur soi. Et lorsqu'il s'agit d'un handicap moteur, cet ensemble de rejets et de préjugés sera porté et subi par une famille entière. Le monde du travail est devenu un monde où s'exerce la compétition et où l'incapacité motrice trouve rarement sa place puisqu'elle est souvent assimilée à l'inaptitude voire à l'incapacité mentale. Le handicap est ainsi souvent rejeté tout simplement parce qu'il fait peur : il ne s'agit pas d'une peur envers la personne elle-même, mais d'une peur de voir le handicap nous arriver aussi, comme un miroir nous parlant. Ce rejet de l'autre dans ses différences est souvent culturel. Il est donc important que les communes s'emparent de ce sujet, elles qui ont pour projet d'améliorer la condition de leurs concitoyens et de créer du lien social.

Je découvre le rapport annuel pour l'année 2010, mais je ne suis pas naïf. Selon moi, tout reste à faire et l'Etat doit prendre ses responsabilités sur ce dossier sans laisser aux communes le seul soin de se débrouiller.

Je rappelle quelques chiffres. Le taux de chômage des personnes en situation de handicap s'élève à 30 % alors que la moyenne nationale est de 9,8 %. Une personne en situation de handicap reste deux fois et demie plus longtemps au chômage qu'une personne valide. La Fonction publique emploie seulement 4 % de ces personnes ; 40 % des entreprises préfèrent payer l'amende sanctionnant les employeurs ne respectant pas le quota de 6 % d'emplois handicapés plutôt qu'en embaucher. L'allocation de ressources handicapés s'élève à 712 euros mensuels.

La loi du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a pris énormément de retard dans son application. Les personnes en situation de handicap le vivent quotidiennement. Pourtant, cette loi concerne à la fois l'architecture des institutions gérant les politiques du handicap, le concept d'accessibilité, c'est-à-dire l'accès à tout pour tous. Lorsque la vie quotidienne de la personne handicapée est améliorée, toute la société en bénéficie : les personnes âgées, les personnes en perte d'autonomie, mais aussi les femmes et les enfants. La question reste de savoir si l'Etat propose une réflexion originale sur cette thématique et si les budgets suivront au moment où les communes doivent faire face à une autonomie financière de plus en plus importante et au désengagement des aides de l'Etat dont la politique se révèle de plus en plus « budgétariste ».

Le niveau de l'aide publique au handicap baisse et les promesses patinent, en France comme ailleurs. Ce qu'il faut maintenant, ce n'est pas de l'énergie débordante et cinétique, mais un mouvement stable, déterminé et dirigé vers le seul objectif d'améliorer véritablement le sort des handicapés ; un sort nous concernant tous un jour ou l'autre. Il était aussi nécessaire de rappeler cette réalité.

Je vous remercie.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Pour accéder au parc du Souvenir français depuis les écoles de la rue Jean Longuet, est-il prévu un autre aménagement que les marches récemment construites ? Les personnes à mobilité réduite, les familles avec des poussettes à la sortie des écoles, mais aussi les handicapés, sont aujourd'hui contraintes d'effectuer un détour par la rue du Docteur Le Savoureux avec un accès non évident. En effet, en certains endroits, les trottoirs sont étroits et rendent dangereux le trajet.

Je souhaite également connaître les rues concernées en 2011 pour les travaux d'accessibilité.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bievre :

Monsieur BOZZONNE a effectué une déclaration importante à laquelle, me semble-t-il, nous pouvons tous souscrire. Il s'agit ici du premier rapport effectué. Toutefois, nous n'avons pas attendu la demande du Préfet, représentant de l'Etat, sur la réalisation d'un rapport annuel, pour nous préoccuper dans notre ville, des problématiques liées aux personnes atteintes de handicaps. Quel que soit le handicap.

Monsieur DEBROSSE a ainsi évoqué les équipements publics réalisés récemment. Dans ces lieux, comme le Cinéma le Rex ou le Théâtre, des aménagements n'ont pas été prévus uniquement pour les personnes souffrant d'un handicap de mobilité. Nous avons également pensé aux mal voyants et aux mal entendants, par exemple. Nous essayons ainsi de prendre en compte les différentes sortes de handicaps existants.

Vous avez aussi déclaré que l'Etat devait assumer ses responsabilités. Pourtant, vous avez précisé la dernière loi date de 2005 ; or, depuis les années 1970, me semble-t-il, aucune autre loi relative au handicap n'avait été votée. En conséquence, l'Etat actuel a bel et bien pris ses responsabilités comme il aura encore à les prendre dans l'avenir.

Dans notre commune, les différents aménagements ont été estimés à 6,5 millions d'euros selon les chiffrages ; mais pour l'Etat les sommes seront très conséquentes également puisqu'il possède lui-même énormément de bâtiments, de voiries, etc. Dans le même temps, je ne suis pas persuadé -mais je suis prêt à en débattre en d'autres lieux avec vous- que les aides et les ressources des handicapés aient diminué. Au contraire, elles ont augmenté. Même si c'est de façon faible, elles ont néanmoins augmenté davantage que l'inflation. Je peux vous communiquer les différents chiffres si vous le souhaitez.

En tous les cas, notre ville est déterminée à poursuivre ce chantier. Une fois encore, il est nécessaire de prendre en compte les moyens dont nous disposons et les délais : nous ne pourrions évidemment pas répondre à la totalité des besoins en un ou deux ans. Nous agissons d'ailleurs pour une prise en compte active de cette problématique comme en témoigne la création d'une commission communale : nous aurions pu nous contenter des textes avec la seule commission intercommunale.

En réponse à Madame DELAUNE, l'accès au parc du Souvenir français doit être considéré dans le temps. Aujourd'hui, cet accès demeure en travaux. Effectivement, il existait par le passé un accès du

côté de la rue Jean Longuet mais celui-ci ne répondait pas aux normes d'accessibilité. Or, tant que vous n'effectuez pas de travaux sur l'existant, vous n'êtes tenus à rien, même si les normes ne sont pas respectées. Cependant, si vous réalisez des travaux neufs, il est alors nécessaire de répondre aux normes et de respecter la loi. Ainsi, pour les personnes à mobilité réduite, la pente maximum ne doit pas excéder 4%. Cette pente peut sembler anodine, mais entre le parc et la rue Jean Longuet, le dénivelé demeure très important. Si nous avions souhaité réaliser une rampe de 4% à cet endroit, il aurait été nécessaire de réaliser une rampe d'accès d'une longueur de 43 mètres d'après les calculs. Or, entre le parc et la fin du trottoir, la distance s'avère insuffisante : nous aurions donc dû empiéter sur la chaussée ou réaliser une pente en zigzags. Mais dans ce dernier cas, nous aurions eu des murs de soutènements importants en longueur mais également en largeur et en hauteur.

Toutefois, comme vous l'avez vous-même indiqué, il existe deux autres accès au parc: le premier passant par la place devant la Mairie, le deuxième situé rue du Docteur Le Savoureux, face au CREPS. Lorsque les travaux seront achevés, la configuration sera différente. Effectivement, par le passé, il existait un goulot d'étranglement au carrefour de la rue du Docteur le Savoureux et de la rue Jean Longuet, où le trottoir mesurait à peine 70 centimètres de large. Il n'était donc pas conforme. Une fois les travaux réalisés, les trottoirs mesureront plus de 1,40 mètre, y compris à l'angle de la rue du Docteur Le Savoureux. Ces trottoirs répondront donc aux normes d'accès pour les personnes atteintes d'un handicap. En somme, les personnes en situation de handicap pourront emprunter cet itinéraire, ce qui n'était pas le cas auparavant. D'autant qu'il ne s'agit pas d'un grand détour et que tout dépend de l'endroit d'où l'on vient pour accéder au parc du Souvenir français.

Il est nécessaire de bénéficier d'accès pour les personnes handicapées, mais la loi n'oblige pas à rendre tous les accès accessibles. Le parc répond donc aux normes puisqu'il bénéficiera de deux accès pour les personnes atteintes de handicaps et les parents avec des poussettes. Une fois encore, il était impossible de réaliser une rampe rue Jean Longuet en respectant la loi et cette inclinaison de 4%. Effectivement, deux à trois personnes nous en ont fait la remarque et nous leur avons répondu en ce sens. Ces personnes ont tout à fait compris d'autant qu'en se rendant sur place, il est aisé de constater le dénivelé important. Il n'en reste pas moins que nous continuons d'étudier différentes solutions pour voir si l'on peut encore améliorer les choses.

Concernant le nombre de rues mises aux normes en 2011, il est difficile de vous fournir aujourd'hui cette information puisque nous n'avons pas encore voté notre budget. Nous examinerons donc combien de rues il est possible de réaliser cette année. Généralement, nous investissons en voiries neuves entre 2 et 2,5 millions d'euros par an. Naturellement, quand nous réalisons une voirie neuve, nous prévoyons ces aménagements : il serait absurde d'agir autrement. A chaque fois, il ne s'agit pas seulement de prévoir les trottoirs surbaissés pour les personnes se déplaçant en fauteuil, mais de penser aussi aux autres handicaps, avec par exemple des bandes podotactiles pour les malvoyants. Nous procéderons de la sorte pour les aménagements du centre. Par ailleurs, nous menons aussi des travaux d'entretien au cours desquels nous procédons à des aménagements.

Il est cependant difficile de préciser combien coûtent ces aménagements en termes de rues : tout dépend de la longueur et de la largeur de la rue. Lorsque nous réalisons des travaux dans des petites rues comme nous en avons effectués cette année – et comme nous en effectuerons encore – dans le quartier de Malabry, il s'agit de rues peu longues et peu larges. Autrement dit, avec ces montants-là, nous pouvons peut-être en réaliser deux ou trois. En revanche, si nous décidons demain d'aménager la rue Jean Longuet, à elle-seule, cette rue couvrira la totalité du montant. Il ne s'agit donc pas de raisonner en nombre de rues, mais plutôt au regard du montant qui peut être consacré tous les ans à ces travaux par notre budget communal.

Pour mémoire, il existe 37 kilomètres de rues dans la ville. Ces rues ne disposent pas forcément de trottoirs de part et d'autre, nous n'avons pas 74 kilomètres de trottoirs, mais au moins 60 à 65 kilomètres. Naturellement, nous ne pourrions pas mettre les 65 kilomètres de trottoirs de la ville aux normes, du jour au lendemain. Nous réalisons donc les travaux au fur et à mesure.

Il me semble avoir répondu aux différents intervenants. Nous pouvons donc prendre acte de ce rapport.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

AGENDA 21

Adhésion de la Ville de Châtenay-Malabry au Syndicat Mixte ouvert « AUTOLIB' ».

Approbation des statuts - Désignation des représentants de la Ville.

Rapport présenté par Monsieur Jean-Paul MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire

Dans le cadre de la poursuite des actions déjà engagées au titre de l'Agenda 21 communal, la ville de Châtenay-Malabry souhaite mettre en œuvre des actions concourant à diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

En outre, la Municipalité s'est engagée à développer un réseau de circulations douces afin de constituer des alternatives à l'utilisation de la voiture individuelle, en complément des offres de transport en commun et notamment de celle du réseau Paladin mis en œuvre par les Hauts-de-Bièvre et du projet de tramway T10.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil municipal que la Ville s'associe au dispositif de mise à disposition de voitures propres en libre service « Autolib' ».

« Autolib' » est un service de location de véhicules électriques en libre-service qui verra le jour à Paris et dans 42 communes de l'agglomération francilienne dès la fin de l'année prochaine. Avec plus de 3 000 véhicules et plus de 1 000 stations, « Autolib' » sera une première mondiale et desservira un bassin de population de plus de 4 millions d'habitants et de près de 3 millions d'emplois.

Par délibération du Syndicat Mixte du 16 décembre 2010, l'offre déposée par le groupe Bolloré a été jugée la plus satisfaisante. L'offre de Bolloré repose sur un service de très grande proximité basé sur une forte présence humaine en station. Au total, plus de 800 emplois seront créés pour mettre en œuvre le service. Chaque commune bénéficiera d'au moins une station humanisée. Chaque utilisateur disposera ainsi à proximité d'un interlocuteur de terrain capable d'effectuer les démarches d'abonnement, de répondre aux questions et d'aider à la prise en main des véhicules ou à leur restitution.

Basé sur des tarifs attractifs (12 € par mois d'abonnement et 5 € par demi-heure d'utilisation), l'offre s'adressera à un public très large, y compris aux jeunes conducteurs qui sont habituellement exclus des services traditionnels de location. Des solutions seront proposées en abonnement annuel, mais aussi en formule à la journée ou à la semaine pour des utilisateurs occasionnels.

Les familles seront également concernées, avec une tarification adaptée. Le véhicule 4 places qui sera proposé, ainsi que la possibilité de louer des sièges enfants renforceront l'attractivité pour les ménages familiaux.

Le véhicule traduira l'image résolument moderne du service. Dessiné par Pinifarina, le véhicule Autolib' est une voiture conçue dès le départ pour être électrique. Elle s'appuie sur la technologie de batteries et la chaîne de traction développées par Bolloré. Technologie unique développée en France, les batteries Lithium Métal Polymère présentent d'excellentes caractéristiques d'autonomie et un très bon niveau de sécurité. Les véhicules disposeront ainsi d'une autonomie pouvant dépasser les 250 km en cycle urbain.

Le service a été pensé autour de l'utilisateur et se veut donc particulièrement ergonomique :

- une borne située en station permettra de prendre et de restituer le véhicule ;
- un écran tactile embarqué guidera les utilisateurs vers le lieu de stationnement qu'ils pourront réserver à l'avance ;
- un site internet et des applications Smartphone permettront la réservation des véhicules et des places.

Il apparaît opportun d'adhérer au Syndicat Mixte ouvert avant la signature dudit contrat pour bénéficier de stations à l'ouverture du service en 2011, sans attendre mars 2012 et l'achèvement du programme de stations sur le territoire des communes déjà adhérentes. En outre, la participation financière des communes adhérentes par la suite sera majorée de 20 %.

La participation de la commune reste modérée puisque celle-ci prendra en charge un tiers des sept stations qui seront implantées sur la ville et la Région assumera la charge des deux autres tiers. Le coût d'une station s'établit à 50 000 €. La participation communale est minorée par un mécanisme de remboursement de la subvention, fixé à 750 € par place de stationnement Autolib' et par an, soit 4 500 € par station et par an sur une durée de 12 ans.

Ce montant sera payé par le titulaire de la délégation de service public au Syndicat Mixte qui reversera intégralement cette somme à la commune.

Chaque station comprend 6 places de stationnement. L'étude menée par l'Agence Parisienne d'Urbanisme (APUR) pour le compte du syndicat mixte envisage l'implantation de 7 stations à Châtenay-Malabry (soit 42 emplacements) mais cet aspect reste à finaliser entre la ville et le syndicat mixte (implantations géographiques précises à établir après complément d'études).

Ainsi, le coût net pour la commune sur les 12 années à venir s'établirait au total à 35 598 €. Le plan de financement prévoit un versement annuel par la ville au titre des frais de fonctionnement et du remboursement de l'emprunt contracté par le Syndicat.

Ainsi, au titre de 2011, la participation nette de la Ville (après déduction du remboursement du coût d'investissement) s'élève à 11 248 €.

Par la suite, la ville devra verser une somme annuelle qui sera dégressive au fur et à mesure du remboursement de l'emprunt contracté par le syndicat mixte d'environ 3 000 € l'an à partir de 2012 (1 180 € en 2021, dernière année).

La gouvernance du Syndicat Mixte est assurée par les représentants des collectivités membres. Chaque ville dispose d'un nombre de voix équivalent au nombre de stations implantées sur le territoire communal. Ainsi, le représentant de Châtenay-Malabry disposera de 7 voix.

C'est pourquoi, je vous propose aujourd'hui :

- de solliciter l'adhésion de la commune au Syndicat Mixte ouvert « Autolib' » ;
- d'approuver ses statuts et la cotisation annuelle à ce syndicat ;
- de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant de la Ville.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bievre :

Merci. Des élus désirent-ils intervenir sur ce sujet ? Oui, Madame DELAUNE, Madame FRANCHET et ensuite Monsieur BOZZONNE.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Nous ne sommes pas opposés à cette adhésion, mais il nous semble nécessaire de s'assurer de la cohérence des transports sur Châtenay-Malabry. L'objectif premier doit demeurer le développement des transports en commun : l'offre nouvelle introduite par ces voitures en location ne doit pas entrer en concurrence avec ces transports en commun.

L'étude sur l'achat de véhicules municipaux propres a-t-elle été menée ? Ce projet d'Autolib' électrique va-t-il l'accélérer ? Par ailleurs, nous souhaitons vivement que la Ville, et plus largement la Communauté d'agglomération, poursuivent le projet de mise à disposition de vélos, à assistance électrique ou non, sur le modèle du Vélib' à Paris. Où en est ce projet ?

Madame Cécile FRANCHET, Conseillère municipale :

L'idée de partager les voitures paraît très séduisante. Une voiture représente un coût important et sa conception a un impact sur l'environnement. L'autopartage permet d'inciter les conducteurs à renoncer à la voiture personnelle en offrant un usage ponctuel de véhicules. De nombreuses villes ont déjà mis en pratique ce système en France (La Rochelle, Bordeaux, Lille...) ainsi qu'à l'étranger. Le projet présenté aujourd'hui est toutefois contestable pour les raisons suivantes :

- Autolib' provoque l'accroissement des déplacements en voiture comme nous pouvons le constater pour le Vélib' avec des déplacements des vélos afin d'approvisionner les stations, et ne permet pas de les diminuer ;
- ce projet ne s'inscrit pas en complément des transports collectifs pour pallier un déficit dans certaines zones puisque les stations sont situées à proximité des transports en commun ;
- les voitures ne sont pas adaptées aux personnes en situation de handicap ;
- le coût du projet est élevé avec des stations à 50 000 euros. Sept stations sont prévues dans le projet dont cinq prises en charge par la Région et deux par notre Ville. Dans les deux cas, il s'agit néanmoins d'argent public.

Cet argent pourrait être utile pour développer les transports collectifs et faciliter les déplacements en vélo avec la mise en place d'un système Vélib', par exemple, et par la conception de garages surveillés de deux-roues faisant défaut aujourd'hui. Cet argent pourrait également permettre l'amélioration des transports en commun existants. En effet, les usagers doivent quotidiennement subir des conditions de transports en commun déplorables, faute d'argent public.

Les utilisateurs sont également très ciblés. Le coût de la prestation est tout de même conséquent et il est nécessaire d'être titulaire du permis de conduire. En conséquence, ce système paraît bénéfique pour les Parisiens ne désirant pas posséder de véhicule. Mais pour les Châtenaisiens, l'absence de véhicule répond souvent à une raison économique.

En outre, les voitures ne peuvent être utilisées que dans des secteurs géographiques très limités. Les statuts du syndicat mixte nous imposent d'y rester : deux tiers des voix sont nécessaires pour en sortir et nous disposons de sept voix contre 700 pour Paris. Autrement dit, les décideurs parisiens pourront agir comme ils le veulent et nous serons obligés d'accepter. Surtout, si le fonctionnement dérape, il sera nécessaire de mettre la main à la poche comme le précise l'article 15 nous obligeant, en cas de déficit d'exploitation, à porter ce déficit.

Nous attendons tous une nette amélioration de la circulation douce avec des pistes cyclables, des stationnements vélos protégés, des stationnements à proximité des gares et des améliorations des conditions de fonctionnement des transports en commun. A partir du moment où les conditions correctes de transports collectifs seront atteintes, que les déplacements de circulations douces seront possibles dans de bonnes conditions dans notre commune, un véritable projet d'auto partagée peut alors s'envisager. Ce projet s'inscrira alors en complément. Mais aujourd'hui, il existe un risque de voir ce projet se développer au détriment des autres transports et des autres équipements collectifs. C'est ma crainte.

Monsieur Jean-Pierre BOZZONNE, Conseiller municipal :

J'aurais sincèrement préféré que nous parlions de Vélib' durant cette séance. En préambule, il apparaît surprenant de voir l'Autolib' présenté dans le cadre de l'Agenda 21 : je ne comprends pas en quoi ce projet entre dans le cadre de l'économie durable ou de la protection environnementale. Même si ces véhicules ne roulent pas à l'essence, nous savons combien les batteries électriques sont polluantes et dommageables pour l'environnement.

La Rochelle, la ville pionnière de l'Autolib' mis en place voilà quinze ans, témoigne d'une expérience pleine d'enseignements à ce sujet. Le parc a vieilli, les voitures peinent à être entretenues, la ville consomme de plus en plus de personnel pour assurer les frais d'entretien, etc. Finalement, plus personne n'utilise ces véhicules. Contrairement au Vélib', l'Autolib' s'avère une mauvaise idée : encourager l'idée d'utiliser une voiture en ville ne semble guère judicieuse. Que faire d'une voiture abandonnée lorsque le problème se posera ? Où la garer ? De plus, la voiture occupe de la place sur les chaussées.

Lorsqu'un point de Vélib' est plein, par exemple, l'utilisateur du vélo est obligé de chercher un autre point se situant quelques dizaines de mètres plus loin à Paris. Même si l'inconvénient est notable, le problème se résout avec un peu de marche. En revanche, que se passe-t-il avec la voiture lorsqu'un point de stationnement est complet ? Quelqu'un y a-t-il sérieusement réfléchi ? Imaginons le déplacement de quatre véhicules de Châtenay-Malabry vers Paris : qui ramènera les voitures ? Trouverons-nous aussi facilement quatre conducteurs se déplaçant depuis Paris vers Châtenay ? Enfin, il me semble que l'Autolib' encouragera les mauvais comportements de conduite protégés par un supposé anonymat de principe. Même si la carte de crédit peut en théorie identifier le conducteur, qui permettra de s'assurer que tel conducteur a grillé un feu ou dépassé les limites de vitesse, tandis qu'un autre affirmera qu'il ne s'agit pas de lui ? Nous devinons l'imbroglio judiciaire et l'impossibilité du Législateur de faire face à tous les accidents graves ou secondaires ne manquant pas d'intervenir surtout chez les jeunes conducteurs inexpérimentés.

Il est question que le maire de Paris mette en place ce projet dans sa ville. Ce projet est si peu écologique que nous sommes surpris par ce revirement idéologique, lui qui avait mené sa première mandature sur le thème d'un Paris propre. Naturellement, il s'agit de sa ville, de son problème et accessoirement de celui des Parisiens. Pour ma part, je n'ai pas envie de voir Châtenay-Malabry s'associer de près ou de loin à cette entreprise me semblant véritablement, sans arrière pensée politique et en portant le bon sens d'un simple citoyen lambda, une très très mauvaise idée.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Vous avez parfois soulevé des problèmes identiques en évoquant des risques et des craintes de voir le système Autolib' porter atteinte aux transports en commun, voire s'y substituer. A mon sens, il n'est absolument pas question de substituer ce projet aux transports en commun. En effet, les transports relèvent de la Région et du STIF. Les Départements y participent également comme nous le voyons à Châtenay-Malabry où le Conseil général des Hauts-de-Seine supportera les deux tiers du coût du futur tramway. De même, l'accord intervenu entre l'Etat et la Région à propos du Grand Paris démontre la volonté de tous de développer les transports collectifs en Ile-de-France.

Au-delà de la création de nouveaux transports, nous ne devons pas oublier non plus les transports existants. Une association s'est ainsi créée dans le sud parisien concernant les utilisateurs de la ligne du RER B qui subissent des conditions de transports très mauvaises. Tous les maires, quelles que soient leurs opinions politiques, y adhèrent. A travers les documents signés entre l'Etat et la Région, de grosses avancées sont aussi attendues dans les années futures sur les transports existants : plusieurs millions d'euros y seront ainsi consacrés. Il ne s'agit donc pas uniquement de créer de nouvelles lignes. Par conséquent, nous ne pouvons pas laisser croire à nos concitoyens qu'Autolib'

mettra un frein aux financements publics des transports en commun ou viendrait se substituer au réseau de transport en commun.

De plus, Autolib' est une délégation de service public confiée à une entreprise privée. Autrement dit, le délégataire prend la responsabilité du service : nous sommes dans le même cas que le marché forain à Châtenay-Malabry par exemple. A ce sujet, vous aviez évoqué l'important déficit d'exploitation et je vous avais alors expliqué qu'il appartenait au titulaire du marché de l'assumer et non à la Ville. Naturellement, si celui-ci ne pouvait plus le supporter au bout d'un moment, il pourrait alors choisir d'arrêter d'exploiter ce service. Mais en aucun cas, la collectivité n'aura à combler ce déficit. Il en va ainsi de même pour Autolib'. Bolloré, le groupe choisi, va investir 60 millions d'euros et la participation des collectivités portera seulement sur les aménagements de voiries ou autres, et non sur l'exploitation du service d'automobiles partagées.

Dans le cas de notre ville, Madame FRANCHET regrette de ne pas voir ces sommes consacrées au développement des transports en commun. Ces sommes restent néanmoins fort modestes : 100 000 euros sur vingt ans. Cette année, cet investissement représente 11 000 euros puis, seulement 3 000 euros en 2012. Je ne vois pas quelles réalisations nous pourrions mener dans les transports collectifs avec seulement 3 000 euros par an. D'autant plus que les transports collectifs ne relèvent pas de la compétence de la ville.

Vous avez également indiqué votre préférence pour le Vélib' plutôt qu'Autolib'. Nous avons déjà évoqué ce sujet au sein de ce Conseil. J'ai alors expliqué les raisons pour lesquelles l'idée d'y adhérer me semblait mauvaise. D'ailleurs, certaines communes du sud ou de l'ouest du département connaissant les mêmes problématiques que nous, n'y ont pas adhéré. Pour commencer, nous ne sommes pas une commune limitrophe de Paris. En outre, notre ville est très vallonnée. Or, les Vélibs' sont des vélos très lourds : avec les côtes existant dans notre ville, je ne suis donc pas persuadé de leur utilité à Châtenay-Malabry. Sauf à avoir de très bons mollets et à être très sportif.

Lorsque vous évoquez un projet non écologique, je suis aussi un peu surpris. En effet, je m'appuie sur les rapports fournis par la Ville de Paris, par le biais de l'APUR qui a réalisé l'étude, bien que Monsieur DELANOE et moi-même ne partagions pas les mêmes opinions politiques. Toutefois, lorsqu'il témoigne d'une bonne idée, je ne dois pas m'y opposer simplement parce qu'il est socialiste. Ainsi, malgré vos propos, les résultats de ces études évoquent 22 500 véhicules en moins. Nous verrons si nous obtenons également de tels résultats. Naturellement, si nous ne réalisons rien, il sera difficile de mesurer l'impact.

L'objectif d'Autolib' ne consiste pas à supprimer la première voiture, mais à se substituer à la deuxième voiture de plus en plus présente dans de nombreuses familles. Pour le moment, la voiture utile pour le travail demeure indispensable tant que les transports publics n'offrent pas d'alternative efficace. En revanche, la voiture pour Madame ou Monsieur lorsqu'ils ne travaillent pas ou qu'ils bénéficient de temps libre, pour emmener les enfants au sport, ou effectuer des achats à Vélizy par exemple, n'est pas forcément indispensable. Il ne sera peut-être plus utile d'acheter une deuxième voiture et ces familles pourront utiliser Autolib'. A Paris, la diminution de 22 500 véhicules permet ainsi de libérer 18 000 places de stationnement. En termes d'émission de CO², le calcul réalisé évoque une réduction des émissions de 261 818 tonnes.

Monsieur DELANOE a d'ailleurs répondu aux Verts en ce sens. Je comprends donc l'opposition de Madame FRANCHET ce soir puisque les Verts ont voté contre à Paris. Monsieur DELANOE leur a affirmé que le projet se réaliserait. Et, en marge du Conseil, il a ajouté qu'il ne pensait pas, contrairement aux Verts, que *la voiture était un pêché capital*. Si effectivement vous croyez qu'en mettant des vélos partout nous n'aurons plus une voiture sur terre dans les trois ans à venir, vous êtes alors de doux rêveurs. Nous devons bien entendu travailler à la diminution du nombre de véhicules et à développer les transports, mais le « non à la voiture » n'est pas pour demain. Enfin, je

ne vois pas en quoi la diminution de 261 818 tonnes de CO² s'oppose au développement durable : expliquez-moi alors en quoi consiste le développement durable ?

Vous avez également évoqué les difficultés de sortie du syndicat mixte, avec deux tiers des votants requis. Il n'existe aucune raison de sortir : une expérience est menée sur dix ou quinze ans et le premier à sortir si cette expérience s'avère infructueuse, sera le groupe BOLLORÉ. Au-delà des soixante millions d'investissements, il a déjà annoncé son intention de doubler la mise au regard, par exemple, des dégradations pouvant survenir.

Les Verts n'ont pas exprimé cet aspect au Conseil de Paris, mais Véolia et la RATP - SNCF avaient également répondu à cet appel d'offres. Puisque la gauche ne semble guère aimer Monsieur Bolloré, nous aurions pu supposer voir cet appel d'offres remporté plutôt par la RATP - SNCF. Bolloré a apparemment été considéré comme le meilleur.

Par ailleurs, je tiens à vous signaler que presque toutes les villes de la petite couronne adhéreront à ce syndicat mixte. Et lorsque ces villes sont en dehors de la Petite couronne, comme Vélizy, des accords seront également passés directement avec les gros complexes. Des accords seront ainsi établis avec Auchan ou Carrefour afin que les personnes puissent s'y rendre depuis Châtenay-Malabry et laisser l'Autolib' là-bas.

Vous avez aussi évoqué le cas où des espaces Autolib' seraient complets. A ce sujet, vous n'avez pas écouté les propos de Monsieur MARTINERIE. Dès le départ, il s'agit de réserver sa place pour déposer le véhicule à l'arrivée grâce à l'ordinateur de bord du véhicule. Ainsi, avec un système de bornes, la place est bloquée à l'arrivée de sorte que personne d'autre ne puisse la prendre. En conséquence, vous êtes assurés d'y stationner le véhicule. Quant à la question du retour des véhicules sur Châtenay-Malabry, trois véhicules sur les six présents en station seront toujours disponibles puisque du personnel est prévu dans chaque ville pour vérifier et s'assurer du roulement des véhicules. C'est pourquoi, en termes d'emplois, l'apport d'Autolib' me paraît significatif puisque plus de 800 emplois seront créés. Cet élément me paraît mériter d'être pris en compte.

Pour ma part, il ne s'agit pas de faire de la politique politicienne. Lorsqu'une idée me semble intéressante pour la commune, même si elle vient de Monsieur DELANOE à Paris, ou de Monsieur HUCHON à la Région, j'y suis favorable. Et selon moi, cet Autolib' s'avère plutôt un élément positif qu'un élément négatif. Les statistiques et les études sur le sujet sont le fruit d'un travail réalisé par des gens sérieux. Paris étant une grande ville, elle a bénéficié d'ingénieurs et de techniciens de haut niveau. Lorsqu'ils annoncent une baisse aussi forte en matière de CO₂, ou sur le parc automobile privé de véhicules, ou encore en termes d'occupation de places de stationnement, il n'existe aucune raison valable pour ne pas se fier à ces études et simulations. En outre, il est parfois bon de se lancer et de tenter une expérience avant d'en mesurer tous les résultats. Si ceux-ci s'avèrent mauvais, comme le suggèrent Monsieur BOZZONNE ou Madame FRANCHET, le groupe Bolloré y perdra davantage que les collectivités. Or, Madame FRANCHET, vous n'allez pas pleurer sur des pertes de Monsieur BOLLORÉ ?

(Réaction hors micro)

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bievre :

Dans ce cas, il perdra 60 millions d'euros. De toute façon, il me semblait que vous souhaitiez lui prendre d'une autre manière. Au moins, de cette façon, il créera 800 emplois !

Je mets à présent ce rapport aux voix.

ADOPTÉ PAR LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ ET LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE »,

LES ÉLUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE » ET L'ÉLU DU GROUPE « ALLIANCE CENTRISTE » ONT VOTÉ CONTRE

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Pour les désignations, je propose Monsieur MARTINERIE en tant que suppléant et moi-même en tant que titulaire.

Election ont obtenus M. SIFFREDI (représentant titulaire) et Monsieur MARTINERIE (représentant suppléant) : 37 voix. Abstentions : 2

FINANCES

Débat d'Orientation Budgétaire - exercice 2011.

Rapport présenté par Monsieur Jean-Paul MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire

Le Code général des Collectivités Territoriales impose de tenir un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif.

Ce moment, qui ne se conclut pas par un vote formel et dont les modalités ne sont pas définies par les textes, est l'occasion de débattre des choix en vue de la préparation budgétaire. Dès lors, le débat est une opportunité pour faire un point d'avancement des dossiers et mettre ceux-ci en perspective.

Le Conseil Municipal est invité à débattre des orientations budgétaires 2011.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2011

La gestion d'une ville est un processus continu, en évolution permanente, et le budget communal traduit les choix municipaux.

En ce sens, les inscriptions budgétaires déclinent les orientations de la municipalité, y compris là où, en apparence, les dépenses prévues semblent contraintes. A cet égard, nous pouvons citer la gestion de l'éclairage public : fin 2009 a pris fin le calamiteux METP (marché d'entreprise de travaux publics) signé pour 15 ans, par la majorité précédente, en 1994. Dès 2010, un marché, est venu remplacer le METP et de substantielles économies ont été réalisées (300 000 € en 2010 et 100 000 € supplémentaires en 2011 sur les consommations d'électricité).

Au quotidien, les services organisés par la commune bénéficient aux habitants. Ces services concernent aussi bien la petite enfance que le soutien à la scolarité des enfants, la culture, le sport, l'action sociale, l'engagement en direction des séniors, etc.

Tout ce foisonnement d'actions et de dispositifs trouve des traductions dans le budget, que ce soit en section de fonctionnement (personnel, fluides, assurances, fournitures, locations, intérêts des emprunts, denrées diverses, matériels..) ou en section d'investissement (entretien du patrimoine et opérations nouvelles, capital de dette à rembourser..).

Le débat d'orientation budgétaire permet dès lors de passer en revue l'état d'avancement des divers projets qui forment l'ossature de l'engagement de la municipalité et d'informer le Conseil municipal des conséquences budgétaires que ces projets entraînent, par exemple en crédits de paiement sur l'année à venir.

Avant d'évoquer les principales composantes du budget en dépenses et recettes, il convient de souligner la **décision de la municipalité de ne pas augmenter, en 2011, la taxe d'habitation et les taxes foncières (bâti et non bâti) et, ce, pour la cinquième année consécutive.**

Cette décision résulte d'une volonté déterminée d'explorer toutes les possibilités – recherche de recettes ; optimisation des dépenses – avant d'envisager une évolution des impôts communaux. Ceci est d'autant plus à souligner que la loi de finances pour 2011, ainsi que la loi de programmation des finances publiques, ont prévu le gel en valeur des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales.

Ce gel, qui concernera les exercices 2011 à 2014, vise à faire participer les collectivités locales à l'effort national nécessaire de réduction des déficits publics. Bien que justifiée cette mesure n'en limite pas moins les recettes prévisibles et rend encore plus indispensables les efforts de maîtrise de la dépense publique communale.

La stabilité fiscale décidée par la municipalité est assortie d'un maintien des services rendus existants et de leur amélioration dans divers domaines d'intervention (petite enfance et culture en particulier).

Par ailleurs, il convient de rappeler que le Conseil municipal, lors de sa séance du 22 novembre dernier, a fixé **une évolution des tarifs limitée à l'inflation 2010 telle qu'elle était prévue au moment de la délibération, soit 1,6%**, y compris pour la restauration scolaire, alors même que l'indice « cantine » relevé par l'INSEE est de 2,2%. Rappelons que l'indice des prix à la consommation affiche, en décembre 2010, en hausse de 1,8 % par rapport à décembre 2009, selon les chiffres publiés par l'INSEE.

Le budget 2011 marquera une forte progression des dépenses d'investissement.

Entre 2008 et 2010, certains projets ont vu leur achèvement (pôle culturel, stade et vestiaires des Bruyères), d'autres se sont poursuivis (aménagement du centre ville avec la livraison du parc de stationnement et travaux de restructuration de la rue Jean Longuet commencés en 2010).

Les années 2009 et 2010 ont été celles des procédures préalables au démarrage des travaux pour de nouveaux équipements (finalisation des programmes après concertation avec les futurs usagers, choix des maîtres d'œuvre, appels d'offres...).

Ceci a été le cas, entre autres, pour le **centre sportif Léonard de Vinci**, dont les travaux ont démarré en novembre 2010, ainsi que pour la réhabilitation –reconstruction du **groupe scolaire Jules Verne**, du **pavillon situé sur la place du marché** (destiné à accueillir le Bureau Information Jeunesse), du **futur centre social Lamartine** et de l'Epicerie Sociale, de l'extension du **cimetière ancien**, etc. **Pour tous ces projets, et d'autres qui seront évoqués ci-après, l'année 2011 sera celle de la livraison ou du démarrage des travaux.**

1.) Les éléments marquants de l'exercice 2010 et les perspectives pour 2011

L'année 2010 a été riche en développement de services nouveaux, que ce soit en matière de prestations directes à la population, en amélioration de la politique de

développement durable ou en avancées significatives en termes de potentiels de développement économique sur notre territoire.

Les communes bénéficient de la clause de compétence générale. Ceci n'a pas été modifié par la Réforme des Collectivités Territoriales qui vient d'être adoptée par le Parlement, ce qui souligne la spécificité des communes, institution de proximité par excellence. Dès lors, les communes peuvent potentiellement agir, à des degrés divers, dans tous les domaines qui concernent la vie des habitants.

Ainsi, en 2010, **la commune a étoffé son offre de services**. Ces derniers auront des incidences budgétaires en année pleine en 2011, par exemple en matière de frais de maintenance de logiciels informatiques ou de dépenses de personnel pour faire face aux chantiers d'envergure qui vont démarrer. Parmi eux :

- extension à toutes les écoles, pour l'année scolaire 2010/2011, des **activités** proposées aux enfants **pendant la pause méridienne** ;
- mise en œuvre du **Pass'jeunes** de Châtenay-Malabry ;
- ouverture du **cyber espace** à la Rotonde ;
- livraison des **repas à domicile, en liaison froide**, ce qui augmente les capacités de livraisons, la souplesse du système et la sécurité alimentaire durant le transport ;
- développement des fonctionnalités de l'**espace familles**. Désormais nous comptons plus de 126 000 connexions avec, en moyenne, 340 connexions par jour ;
- mise en ligne récente du **logiciel Archives** qui permet la consultation de nombreux documents, notamment les registres d'état civil. Sur les quatre derniers mois, nous avons enregistré 2 800 visites et 80 000 pages visualisées. Cet espace a été l'occasion pour les Châtenaisiens de découvrir des documents propres à l'histoire de notre commune. Il est aussi une opportunité pour tous les généalogistes de France d'accéder aux archives de Châtenay ;
- développement et modernisation des matériels **informatiques de la médiathèque** et **mise en ligne du nouveau portail internet** qui facilite l'accès à nos collections et permet la réservation de livres ;
- organisation de **formations pour les bénévoles associatifs** dans les nouveaux locaux du parc des Bruyères. Ceci sera développé en 2011 ;
- concrétisation du **jumelage avec Bracciano**.

En 2011, la principale innovation sera le **premier salon du livre** de Châtenay-Malabry qui se déroulera en mai avec l'ambition de mobiliser les énergies autour du livre et de la culture. Le thème retenu est celui du voyage à travers les livres. L'ordre du jour du Conseil de ce soir intègre une délibération sur cette nouvelle manifestation et le budget intègrera les dépenses et les recettes correspondantes.

En matière de **patrimoine bâti** et d'**espace urbain**, de nombreuses améliorations ont émaillé l'année 2010 et seront prolongées en 2011 comme :

- la réalisation de **zones de stationnement** (Grande Voie des Vignes, rue Jean Jaurès) ;
- **l'enfouissement de réseaux et la reprise complète de certaines voiries** (Anatole France, Chateaubriand, Petite Voie des Vignes, Pégoud) ;
- la mise en œuvre de la charte paysagère pour la reprise complète de la **rue Jean Longuet**, qui complète le programme d'aménagement du Centre Ville. Les travaux sont en cours et se poursuivront durant un bon semestre en 2011.

Concernant l'espace urbain, il ne faut pas oublier de citer les projets qui, bien que non portés directement par la commune, vont contribuer à transformer la ville, à accompagner et à faciliter son développement à savoir :

- le réaménagement du parc de la Vallée aux loups avec le Conseil général. Ce programme sera poursuivi en 2011 sur les rues **Chateaubriand et Sinet**. La ville relaiera ces travaux en prévoyant les travaux sur les prolongements de voiries qui sont du domaine communal ;
- le passage à la phase de réalisation pour nombre de projets situés le long de l'**avenue de la Division Leclerc** : échangeur ouest, carrefour de l'Europe, carrefour du 19 mars 1962, secteurs Europe, Allende, Justice/Appert...

Ces projets « préparent » l'arrivée du tramway T10, l'ensemble se traduisant par l'installation de bureaux, d'activités, de commerces et de logements. Tout au long de l'année 2010, des enquêtes publiques ont eu lieu et le Préfet a pris des arrêtés de déclarations d'utilité publique dont le Conseil municipal a eu à connaître. Ces phases étaient des préalables indispensables.

Il faut déplorer que la Région ne contribue pas à accélérer les décisions permettant la concrétisation du tramway et la requalification de l'avenue : plus d'un an après que la Région a délibéré sur le contrat particulier Région-Département – ce dernier prévoyant le financement du tramway – le STIF, qui dépend de la Région, ne s'est toujours pas prononcé. De même, depuis le mois de juin 2010, la Région n'inscrit pas à l'ordre du jour de sa commission permanente l'avis sur la désaffectation d'un terrain inutilisé et clos depuis des années, en bordure du lycée Jaurès. Il faut rappeler que le terrain concerné constitue en partie l'emprise de la **résidence sociale** que l'OPDHHS va réaliser en lieu et place du foyer des travailleurs migrants situé sur le secteur Appert/Justice.

Est-il nécessaire de souligner que toutes **ces évolutions en matière d'habitat et d'accessibilité** (réseau routier et transports en commun) **permettront de renforcer l'attractivité de notre territoire et sont des préalables indispensables pour créer des conditions favorables à notre développement économique ?**

Ce nouvel environnement et les perspectives ouvertes par le **Plan Campus** sur les secteurs de l'Ecole Centrale et de Pharmacie permettent de prévoir environ 200 000 m² de bureaux, d'activités, de commerces et de logements sur notre territoire, ce qui sera de nature à modifier complètement la structure du budget communal par une très forte augmentation des recettes fiscales. La ville de Châtenay-Malabry étant plus équilibrée pourra alors envisager un désendettement progressif. Ceci d'autant plus que l'essentiel des équipements aura été reconstruit ou réhabilité.

L'année 2011 sera celle de nombreux chantiers :

- **Centre sportif Léonard de Vinci** : le programme prévoit le déplacement du J'sport, la réalisation d'un gymnase comprenant deux salles, l'agrandissement de la cour de l'école Suzanne Buisson et la réalisation d'un parvis paysager. Le tout aux normes BBC (bâtiment basse consommation). Les travaux ont commencé en novembre 2010. Le J'sport et le gymnase seront livrés en 2011, le reste des travaux étant poursuivis sur 2012 (extension de la cour de l'école et espaces extérieurs).
- **Le pavillon sur la place du marché** : après la livraison du parc de stationnement souterrain en 2009 et la réalisation de la place, la Municipalité a lancé les études de faisabilité, en 2010. Ainsi, la ville a opté pour l'installation du Bureau Information

Jeunesse et du Conseil des Jeunes dans ce bâtiment dont le cachet sera préservé, en liaison avec l'Architecte des Bâtiments de France.

- **L'extension du multi-accueil les P'tits Loups** : cet équipement verra son agrément PMI passer de 22 à 40 berceaux, ce qui permettra d'accueillir environ 80 enfants supplémentaires en contrat, en fonction de l'organisation prévue en concertation avec la PMI. Les travaux devraient s'achever en octobre 2011.

Cet équipement sera complété par une structure associative à caractère social agréée pour 30 berceaux. **Le Multi-accueil « Mirabelle »** est inclus dans le contrat enfance-jeunesse 2010-2013, à conclure avec la CAF, du fait du soutien financier conséquent apporté par la commune. Ainsi, le budget 2011 prévoira une dépense de 132 000 € pour le financement de cette structure qui ouvrira ses portes le 2 mai 2011 et qui permettra l'accueil de plus de 55 enfants supplémentaires, en fonction du projet de l'établissement. Le Conseil municipal de ce soir doit se prononcer sur les termes de la convention qui va lier la commune et l'association.

- **La réhabilitation – reconstruction du groupe scolaire Jules Verne** : il s'agit là d'un programme ambitieux, d'une grande envergure, dont le coût total de l'opération est estimé à environ 30 M€ TTC. Après avoir mené une concertation approfondie avec les utilisateurs (enseignants, services municipaux de restauration et d'animation...), ainsi qu'avec les parents d'élèves, un programme a été défini et un maître d'œuvre a été choisi lors du Conseil municipal du 30 juin 2010. Le chantier doit démarrer pendant l'été 2011 et durera trois ans. Le Conseil municipal de ce soir doit se prononcer sur le coût d'objectif au stade de l'APD (avant projet détaillé).

- **La couverture de deux tennis** : le programme a été complété en concertation avec le Président du tennis club : les courts 4 et 5 seront couverts, le court 3 sera resurfacé pour correspondre aux normes de la Fédération et l'éclairage extérieur sera entièrement repris. Les travaux doivent durer une dizaine de mois et le site devrait être opérationnel en septembre-octobre 2011.

- **L'extension du cimetière ancien** : Chaque année, la commune procède à des récupérations de sépultures perpétuelles en état d'abandon. La procédure prend environ trois ans et celle-ci est particulièrement rigoureuse. Ceci permet ainsi de faciliter l'entretien du cimetière et de libérer des concessions. Néanmoins, la commune a décidé d'utiliser la partie de terrain située sur l'emprise du cimetière ancien, lui appartenant, pour une extension. Ainsi, **plus d'une centaine de concessions supplémentaires** seront disponibles après les aménagements (voirie, sanitaires, locaux techniques, emprises des nouvelles concessions...). L'ensemble sera livré en septembre 2011. Cette opération a été rendue possible grâce à l'aménagement du dépôt voirie rue Lahuec, ce qui a permis de libérer le terrain occupé précédemment pour les besoins du service espaces verts de la ville. Pour ce qui est de l'**extension du cimetière nouveau**, la commune a acquis les terrains nécessaires en 2010 et a fait faire les analyses de sols. En 2011, les études seront menées en vue de la réalisation des travaux en 2012.

- **Le nouveau centre social** : Après avoir récupéré le terrain d'assiette à l'euro symbolique et fait travailler un architecte sur la constructibilité et la faisabilité, le programme de cet équipement a été validé en 2010 (Conseil municipal du 24 juin). Ainsi, le bâtiment prévu comprendra deux niveaux aux accès indépendants, pour accueillir le futur centre social Lamartine, l'épicerie sociale et l'espace prévention santé. **Cette opération a fait l'objet d'une demande de contrat régional** (Conseil municipal du 17 décembre 2009) qui a été adopté en commission permanente de la

Région le 17 novembre 2010 et sur lequel le Conseil municipal est invité à se prononcer ce soir. La commune peut donc désormais passer à la phase opérationnelle.

L'année 2011 sera consacrée à la désignation d'un maître d'œuvre, à la réalisation des étapes préalables au lancement des marchés de travaux (esquisse, APS, APD, DCE), au dépôt du permis de construire et à la procédure spécifique du 1% artistique.

- **L'extension de l'école Pierre Mendès France** : Un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été conclu afin d'élaborer une faisabilité en vue de la création **de 5 à 6 salles supplémentaires** pour les besoins des centres de loisirs et de l'école. L'objectif visé est d'achever les travaux courant 2012.
- **Le préau de l'école Les Mouilleboeufs** : les travaux seront réalisés durant l'été 2011. Les études sont en cours.

Le présent rapport présente les estimations de crédits de paiement relatifs à ces opérations dans le tableau prospectif (page 14).

En matière de développement durable, l'année 2010 a été celle de l'accélération d'un processus engagé de longue date. Par **l'adoption de l'Agenda 21** de Châtenay-Malabry, lors du Conseil municipal du 11 février 2010, la Municipalité a voulu officialiser son engagement et s'inscrire dans le cadre fixé par l'Etat. Au point de déposer un dossier de reconnaissance de son Agenda 21 auprès du ministère de l'Ecologie. L'analyse des dossiers déposés par les collectivités territoriales en 2010 est en cours.

Parmi les décisions importantes qui ont été prises en 2010, notons :

- la mise en place du **Comité Agenda 21 de Châtenay-Malabry**. Cette instance de concertation réunit 21 membres émanant des diverses forces vives du territoire, hors élus du Conseil municipal. Les travaux des différents groupes de travail seront présentés annuellement lors d'**Assises** qui se dérouleront durant la Semaine Nationale du Développement Durable. Un débat sans vote interviendra ensuite au Conseil municipal ;
- la signature de la **charte d'Aalborg** ;
- la réalisation d'un **diagnostic accessibilité** sur 78 bâtiments communaux ;
- le lancement d'un **diagnostic énergétique** sur 22 bâtiments communaux. Cette étude, qui doit aboutir à des propositions d'actions, est en cours de réalisation ;
- le démarrage de **1^{er} chantier BBC** sur Châtenay-Malabry (le centre sportif Léonard de Vinci) ;
- l'organisation du **2^{ème} forum des économies d'énergies**, en lien avec le Club des Entreprises « Le Vivier » ;
- la finalisation de **la première phase de l'analyse des besoins sociaux** ;
- la mise en place de **l'Agenda 21 du Sport** et l'accompagnement du Conseil des Jeunes qui ont rédigé les « **21 écos gestes** ».

Tout cela se traduira par des prolongements budgétaires en 2011 (et après), comme nous avons pu le voir lors du débat sur la thématique de l'accessibilité.

Et, bien sûr, il ne faut pas oublier le travail effectué par les Hauts de Bièvre pour marquer son implication en matière de développement durable :

- clauses incluses dans son **règlement assainissement** ;
- mise en place de **bacs enterrés** pour favoriser la collecte sélective des déchets dans la Cité Jardins et la cité des Peintres ;
- lancement du site intercommunal de **co-voiturage** ;

- poursuite des travaux de mise en **accessibilité des arrêts de bus Paladin** en 2011 ;
- adoption du **Plan Local de Déplacements** ;
- adoption de **l'Agenda 21 intercommunal**.

2.) Les prévisions budgétaires

Le vote du budget intervient au mois de mars de chaque année. Ceci permet **d'inscrire, dès le budget primitif, les résultats du compte administratif** de l'année précédente : **excédent, rattachements** de dépenses et de recettes en section de fonctionnement et **restes à réaliser** en section d'investissement.

Cette procédure évite d'avoir à voter une délibération modificative, en juin, pour ajuster les prévisions. C'est pourquoi le Conseil municipal ne se prononce à nouveau qu'une fois – généralement en décembre – pour compléter certaines prévisions, notamment en recettes.

En effet, **le budget primitif s'attache à prévoir les dépenses annuelles de la façon la plus précise possible**. Celles-ci sont, sauf imprévus, assez bien cernées. **Par contre, un certain nombre de recettes ne sont notifiées qu'en cours d'année, après le vote du budget**, et ne peuvent pas toujours être anticipées. C'est le cas, par exemple, des rôles supplémentaires de fiscalité qui ne sont connus qu'au 2^{ème} semestre de chaque année.

Dès lors, les recettes complémentaires alimentent le plus souvent l'excédent du compte administratif.

En 2009, l'excédent a été de 2,471 M€. Au CA 2010 l'avoisina les **2,200 M€**, sachant que la principale différence entre les deux années tient à la fin de la perception du fonds départemental de péréquation de taxe professionnelle des Yvelines (Peugeot Vélizy), Par contre, la ville continue à percevoir la part du département des Hauts de Seine au titre de Renault Billancourt.

Pour ce qui est du FDPTP (Renault Boulogne-Billancourt), nous avons perçu 0,404 M€ en 2010. En 2011, le budget prévoira unesomme du même ordre.

Par ailleurs, le montant de la **DSU** est abondé de 77 M€ en 2011 par la loi de Finances Pour Châtenay-Malabry, la recette escomptée est de 1,330 M€ en 2011 (contre 1,313 en 2010).

Notons que **les réformes annoncées sur les dotations de péréquation n'interviendront qu'en 2012** et le gouvernement déposera un rapport au Parlement avant le 1^{er} septembre 2011. Ce rapport précisera les modalités de répartition du fonds national (FNPRF) et les critères retenus.

La politique d'investissement ambitieuse menée par la Municipalité a été relayée par une stratégie de **gestion active de la dette** qui a permis de maîtriser l'annuité à rembourser. Cette gestion active a été bénéfique : malgré les forts investissements engagés depuis une dizaine d'années, et l'augmentation du capital à rembourser, **l'annuité ne pèse pas lourdement sur le budget communal**.

Il convient d'observer que, depuis la fin de l'année 2008, les taux variables sont historiquement bas. Dès lors, avec des taux Euribor 3 mois oscillant entre 0,5 et 1%, il est inutile de faire appel, en 2011, à de nouveaux produits structurés ou à des swaps pour améliorer le taux des emprunts à venir.

Par ailleurs, le fait de ne pas contracter de nouveaux swaps va tendanciellement réduire les recettes provenant de ces contrats, car les recettes diminueront au fur et à mesure des remboursements de capital sur les prêts swappés. Le budget 2011 tiendra compte de cette donnée.

Enfin, les mesures prises par les banques centrales – notamment la BCE – pour soutenir les Etats en difficulté (Grèce, Irlande, Portugal...) ont pour conséquence de réduire les liquidités disponibles et les offres de prêts faites aux collectivités territoriales sont assorties de marges en forte hausse. Châtenay-Malabry n'échappera sans doute pas à ce phénomène en 2011 mais les taux d'intérêts réels (taux plus marges moins inflation) resteront probablement inférieurs à 1%.

Depuis 1998, la Municipalité a mené une politique fiscale extrêmement modérée : malgré un nombre important de nouveaux services mis en place, **les taux** de taxe d'habitation et des taxes foncières **n'ont été touchés qu'à deux reprises** à hauteur de l'inflation (+2,1% en 2005 et +1,8% en 2006).

En 2011, le budget ne prévoit pas d'augmentation des taux communaux pour la 5^{ème} année consécutive. Ceci malgré de nouveaux services qui engendrent des dépenses supplémentaires conséquentes. En effet, l'extension du multi-accueil les P'tits Loups et les subventions à la crèche associative Mirabelle représentent à elles seules une dépense nette nouvelle de 180 000 à 200 000 € (rappelons qu'une augmentation de 1% de la taxe d'habitation et du foncier bâti représenterait une recette de 167 000 € pour la ville). La recette fiscale est estimée à environ 16,7 M€ en 2011, sachant que nous n'aurons la notification de l'état fiscal 1259 qu'au cours du mois de février prochain. Le budget inscrira le montant notifié.

Si l'on considère, par ailleurs, le gel des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales et les évolutions des dépenses de personnel (toujours dynamiques de par le Glissement – Vieillesse – Technicité) cela permet de mesurer les efforts de gestion réalisés pour obtenir la stabilité fiscale.

Suite à la crise financière de 2008, **les droits de mutation** ont subi une forte réduction en 2009. Celle-ci (-24% à Châtenay-Malabry, comme ailleurs) avait été anticipée lors du vote du budget et n'a pas pesé sur les résultats du compte administratif 2009.

Le budget 2010 avait été prudent en inscrivant une recette égale à celle perçue en 2009. Or nous avons pu bénéficier d'une très forte reprise de l'immobilier dès le début de l'année 2010. Le BP 2011 tiendra compte de ces évolutions.

Le rapport au Conseil municipal en vue de l'adoption du budget 2010 a été l'occasion de présenter quelques chiffres représentatifs de l'engouement que suscitent les services proposés par la Municipalité auprès des Châtenaisiens.

Cette fréquentation assidue ne se dément pas, au contraire, en 2010.

Le nombre d'habitants augmente (30 919 en 1999 – 32 298 au 1^{er} janvier 2011 selon le dernier recensement émanant de l'INSEE) ce qui fait mécaniquement évoluer les recettes des prestations journalières offertes. A cela s'ajoute la revalorisation des tarifs (dont l'effet sur le budget est plus difficile à mesurer car, chaque année, la répartition des familles sur la grille des quotients évolue).

Le budget reflète ces évolutions au chapitre 70 de la section de fonctionnement (produits des services, du domaine et ventes...). Les recettes tarifaires représentent environ 3,3 M€.

Il convient de souligner la spécificité des communes dans les relations avec les habitants. Deux exemples – parmi d’autres – peuvent illustrer le caractère non commercial de cette relation de proximité :

- Le 8 décembre dernier, un phénomène météorologique inhabituel a engendré des perturbations de circulation conséquentes en Ile de France. Beaucoup de parents se sont trouvés dans l'impossibilité de rejoindre Châtenay-Malabry à temps pour récupérer leurs enfants dans les centres de loisirs ou les crèches. Anticipant ce problème dès 16 heures, les services de la commune ont contacté tous les parents pour les rassurer. Le personnel est resté sur place pour garder les enfants et les faire dîner quand cela était nécessaire.
- Un incendie conséquent s'est déclaré dans la nuit du 26 décembre dernier, ravageant nombre de logements sur la Cité des peintres. La commune a été présente dès le début pour soutenir les familles dans leurs démarches (hébergement d'urgence des familles à l'hôtel, relogements organisés en moins de 72 heures en lien avec l'OPDHHS, service de repas – midis et soirs – au restaurant Jules Verne élémentaire pour une vingtaine de personnes jusqu'au 31 décembre - date du relogement de toutes les familles - ; assistance juridique pour les relations avec les assurances, etc.

Ces prestations supplémentaires n'ont pas été facturées aux familles.

Nous pouvons également noter la compréhension vis-à-vis des familles qui ne font pas calculer leur quotient familial à temps. En fonction des circonstances, et des situations familiales, les services ont pour consigne de recalculer les quotients lorsque les familles se présentent et d'annuler les surfacturations précédentes (rappelons que le fait de ne pas calculer son quotient entraîne l'application du quotient maximum selon le règlement en vigueur).

En matière de calcul des quotients, une simplification des procédures a été décidée pour 2011. Désormais les familles ont le choix de venir en mairie, de poster les documents nécessaires ou de les envoyer par mail. Les premiers constats montrent la réussite de cette nouvelle formule.

Ceci s'inscrit dans **un processus de modernisation des démarches, engagé depuis quelques années**, afin de faciliter les démarches administratives au strict nécessaire, notamment pour les familles dont les horaires de travail rendent difficiles les déplacements en mairie, grâce notamment aux démarches en ligne (e-famille, portail internet de la médiathèque, accès aux archives communales...).

Le budget sur lequel la Municipalité et les services travaillent en ce moment repose sur les éléments connus ou estimés au regard des rétrospectives et de la loi de Finances pour 2011. Le budget se bâtit également sur des orientations politiques fortes, comme celle du maintien des taux de fiscalité.

La section de fonctionnement.

Les points pris en compte en recettes sont :

- **stabilité des taux** de taxe d'habitation et des taxes foncières ;

- évolution des bases fiscales au vu des états fiscaux reçus en octobre 2010 des rôles supplémentaires perçus fin 2010 et la loi de Finances ;
- **gel des dotations de l'Etat** ;
- poursuite de la **baisse tendancielle du FSRIF et du FDPTP** (car le « rang » de la commune s'améliore) ;
- calcul de l'**augmentation de la DSUCS** en fonction de la loi de Finances ;
- **redémarrage des droits de mutation** (+ 55 % entre 2009 et 2010) ;
- estimation des **recettes tarifaires** au vu du nombre de prestations constatées en 2010 et de la hausse des tarifs (+ 1,6 %).

Les points pris en compte en dépenses :

Le budget 2011 intègrera les dépenses nouvelles (**Salon du Livre, créations de structures dans le secteur de la petite enfance...**), ainsi que les effets en année pleine des décisions prises en 2010 (par exemple en matière d'évolutions de carrières du personnel communal suite à la CAP de novembre dernier).

En 2011, le budget prévoira l'impact du coût en année pleine des recrutements intervenus en cours d'année 2010.

La prévision se situe aux alentours de 24,350 M€ contre 23,936 M€ au BP 2010.

En ce qui concerne les **intérêts de la dette**, les prévisions intègrent, au prorata, le coût des prêts 2009 mobilisés en cours d'année 2010 et les prêts 2010 qui seront mobilisés en 2011 (7,5 M €). En effet, les prêts font l'objet de la signature de contrats vers les mois de mai, juin, juillet mais ils comportent des clauses de mobilisation permettant de ne les concrétiser qu'en fonction des besoins de trésorerie. De la sorte, les intérêts à payer sont moindres.

Le budget 2011 anticipera une hausse des taux d'intérêt, ceux-ci devant néanmoins rester très raisonnables : une dépense maximale nette de 1,700 M€ est envisagée.

La section de fonctionnement comporte également des **écritures d'ordre** (qui se traduisent par des opérations de section à section, sans mouvements de trésorerie). C'est le cas de la **dotation aux amortissements** (environ 0,850 M€) et du **virement**. Le montant de ce dernier n'est connu qu'en fin de préparation budgétaire, quand le compte administratif est arrêté, que les prévisions font l'objet des derniers arbitrages et que les recettes fiscales ou les dotations de l'Etat sont notifiées.

L'excédent 2010 repris au budget sera de l'ordre de 2,2 M€ en section de fonctionnement.

La section d'investissement

Le début du présent rapport a souligné les grandes opérations d'investissement qui seront poursuivies ou engagées en 2011. Il convient de s'y reporter.

A cela s'ajouteront les dépenses d'entretien, plus ou moins lourdes, du patrimoine existant (équipements, voiries, espaces urbains et espaces verts) et le renouvellement des matériels et mobiliers (écoles, centres de loisirs, crèches, restaurants scolaires etc.).

2011 marquera une étape décisive dans la concrétisation budgétaire de nombreux équipements qui sont autant d'engagements de la Municipalité au moment du renouvellement du Conseil municipal en 2008.

Après les études et les préparations d'appels d'offres, les « phases chantiers » vont démarrer pour beaucoup de projets.

Pour mener à bien ces projets, **des dossiers de subvention ont été montés tout au long de l'année 2010**. Ainsi, à titre d'exemple, la Municipalité a obtenu un montant significatif d'aides diverses pour la réalisation du **complexe sportif Léonard de Vinci** (ANRU, Conseil général, Hauts-de-Bièvre...). Cela représente un total de 3,175 M€. Pour le projet de **couverture des tennis** (930 000 € de dépenses TTC) le budget pourra inscrire 0,444 M€ de subventions.

Pour l'extension du multi-accueil des P'tits Loups, la Ville a obtenu une subvention de 0,165 M€ de la Caisse d'Allocations Familiales et des demandes ont été faites au Conseil Général.

Revenons sur le centre sportif Léonard de Vinci : sur ce projet, la Ville à maintes fois, depuis 2008 sollicité le déclenchement de la subvention de renouvellement urbain que la Région lui a pourtant notifiée (2,250 M€). Ceci ne s'est pas encore concrétisé au motif que le projet n'entre pas dans le cadre d'une opération de démolition – reconstruction dans la Cité - Jardins. Afin d'avancer quand même, la commune a obtenu que cette opération soit désignée, par l'ANRU, en tant qu'opération isolée. La subvention obtenue et d'ores et déjà notifiée à ce titre est de 768 300 €, ce qui devrait normalement enclencher une subvention régionale à la commune, en application de la convention qui lie la Région et l'ANRU. Nous sommes dans l'attente d'un positionnement de la Région.

Par ailleurs, un dossier va être constitué afin d'obtenir la même qualification (opération isolée) pour la reconstruction du groupe scolaire Jules Verne.

La section d'investissement prévoira également le remboursement annuel du **capital de la dette**, pour 3,450 M€.

Le Conseil Municipal est invité à débattre des orientations qui viennent d'être exposées.

C) La prospective 2011 – 2013 (hors RAR) (en M€)

	2011	2012	2013
Poursuite du centre ville (voirie)	1,235	1,000	
Pavillon du futur BIJ	0,632		
Complexe sportif Léonard de Vinci	4,547	2,000	
Groupe scolaire Jules Verne	8,937	10, 000	10, 000
Extension des cimetières	0,197	0,300	
Multi-accueil P'tits Loups	0,620		
Extension PMF	0,748		
Couverture des tennis	0,927		
Centre social Lamartine	0,486		
Préau Mouilleboeufs	0,200		
Entretien du patrimoine bâti	≈ 2,100	2,000	2,000
Entretien rénovation voirie	≈ 1,500	1,500	1,500

Matériels et mobiliers	0,900	0,700	0,700
------------------------	-------	-------	-------

Annexe au débat d'orientation budgétaire 2011

LES RATIOS RÉGLEMENTAIRES

Ville de Châtenay-Malabry

	Budget Primitif 2010	Dernières moyennes nationales de la strate connues (BP 2010)
Dépenses réelles de fonctionnement/ habitant	1 212,10 €	1 256 €
Impôts directs/ habitant	504,80 €	555 €
Recettes réelles de fonctionnement/ habitant	1 169,39 €	1 361 €
Dépenses équipement brut/ habitant	320,66 €	456 €
Dette/ habitant	2 125,71 €	1 150 €
Dotation Globale de Fonctionnement/ habitant	231,89 €	301 €
Personnel/ Dépenses réelles de fonctionnement	60,75 %	56,5 %
Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal	89,96 %	N.C.
Dépenses de fonctionnement + remboursement de dette en capital/ Recettes réelles de fonctionnement	115,18 %	99,6 %
Dépenses équipement brut/ Recettes réelles de fonctionnement	27,42 %	33,5 %
Encours de la dette/ Recettes réelles de fonctionnement (en nombre d'années)	1,79	0,84
Taux d'intérêt moyen de la dette	1,68 %	3,5 %
Annuité de la dette par habitant	132,52 €	141 €

Source : DGCL/DESL « Budgets Primitifs 2010 des Communes » - Élément d'analyse financière par strate.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Merci. Y'a-t-il des demandes d'intervention sur ce rapport ? Oui, Monsieur BOZZONNE, Madame FRANCHET, Monsieur NADEAU et Madame DELAUNE.

Monsieur Jean-Pierre BOZZONNE, Conseiller municipal :

Outre la réserve précédemment émise sur l'adhésion au Syndicat mixte Autolib', je n'ai aucune réserve particulière sur les orientations budgétaires 2011. Tant de communes figurent dans l'opacité

au moment de la présentation du DOB, se contentant d'afficher des chiffres sans explications. En conséquence, je me félicite de voir le document présenté lisible et accessible par tous avec une explication de texte claire.

Je me félicite de voir notre ville ne pas se transformer en ville dortoir comme tant d'autres de banlieue. Je note également la stabilité des taux de taxe foncière et d'habitation, en dépit du gel des dotations de l'Etat. Je salue la reconstruction du groupe scolaire Jules Verne et l'extension d'une crèche. Dans cette période de crise financière frappant les plus démunis, la Commune montre au travers de l'épicerie sociale, sa préoccupation envers tous les Châtenaisiens. L'éducation et le social demeurent la préoccupation majeure des habitants de notre ville. J'exprime ma satisfaction à voir le bien-être des Châtenaisiens pris en compte et j'invite la Municipalité à poursuivre ses efforts en ce sens.

Ainsi, j'approuve l'ensemble de ces orientations.

Madame Cécile FRANCHET, Conseillère municipale :

Dans le rapport, le départ de l'école Centrale et de la faculté de pharmacie est abordé comme une opportunité pour le développement de la commune : des bureaux d'activités, des commerces et des logements sont ainsi annoncés. Pourtant, ces deux écoles participent à la notoriété de notre commune et pourraient soutenir ces projets de développement économique. Leur départ engendrera certainement des conséquences importantes ; y compris en termes d'emplois induits, puisque ces deux équipements représentent 900 emplois. Châtenay a donc intérêt à conserver ces deux écoles. Avez-vous mené des actions afin de les retenir ?

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Non.

Madame Cécile FRANCHET, Conseillère municipale :

Ma question porte également sur la première phase d'analyse des besoins sociaux prochainement réalisée. Ce document est obligatoire pour les CCAS depuis 1995 : pourquoi a-t-il été nécessaire d'attendre aussi longtemps pour l'effectuer ?

Enfin, en troisième lieu, je souhaite obtenir des précisions sur la participation de l'ANRU dans un cadre très exceptionnel, puisque nous ne sommes pas classés en zone ANRU. Il est en effet question d'une opération considérée comme « isolée », dans la Cité Jardins. Je désire comprendre comment vous avez réussi à obtenir cette subvention ? Quel est le lien avec la subvention régionale ?

Je souhaite aussi adresser une question subsidiaire concernant une étude sur l'organisation des services, confiée à un cabinet d'audit externe. Je souhaite savoir si l'impact des résultats de cette étude est pris en compte et si celui-ci a des conséquences sur le budget 2011 tel qu'il a été présenté aujourd'hui.

Monsieur Karim NADEAU, Conseiller municipal :

Le but de ma question et de sa réponse consiste à rassurer les Châtenaisiens. En 2008, la Ville est apparue sur des sites internet comme étant notoirement endettée, puisqu'elle figurait, me semble-t-il, classée au seizième rang du département. De plus, nous avons été récemment épinglés par la Cour des comptes sur le remboursement et la gestion de la dette ; en particulier, dans les perspectives en matière de durée. En effet, avant que la dette ne soit remboursée, la prospective en nombre d'années apparaît assez angoissante. Je souhaite donc que vous rassureriez les Châtenaisiens en réaffirmant

les propos de Monsieur MARTINERIE. Celui-ci avait ainsi indiqué combien la politique de gestion active de la dette nous mettait à l'abri d'une grave crise financière découlant, par exemple, de l'emballement des taux d'intérêts. Une fois passée la période où les banques concèdent effectivement une diminution des taux d'intérêts à court terme, celles-ci peuvent souhaiter, a priori, retrouver leur argent à un moment donné. N'étant pas philanthropes, les banques n'ont aucune vocation à diminuer les taux d'intérêts de leurs prêts sans s'y retrouver à un moment donné. Devons-nous espérer que les banques, partenaires essentiels pour le fonctionnement de notre collectivité, soient prises d'un accès de philanthropie soudain ? De la sorte, un emprunt dont le taux d'intérêt aurait été ramené à 0% ou à -1%, pour une certaine durée, après une négociation avec la banque et une opération dite de Swap, donc ces banques prévoient que la valeur liquidative ou à terme d'un emprunt, qu'elles nous concèdent ou donnent lieu au versement d'aucun intérêt. Autrement dit, elles nous prêteraient gratuitement. Pouvons-nous envisager de voir les banques prises de ce type d'accès de philanthropie ?

A l'heure actuelle, le contexte économique international est marqué par les difficultés rencontrées par certains pays (Irlande, Grèce, Portugal...) ainsi que de nombreuses collectivités territoriales (Levallois-Perret ou la Seine-Saint-Denis). Puisque ces collectivités connaissent énormément de difficultés à se sortir du marasme financier accentué par la crise de 2008, ne devons-nous pas redouter la finalité de ces emprunts dont certains pourraient être assimilés à des produits financiers qualifiés de « toxiques » ? Dans ce cas, l'objectif de ces banques serait plutôt d'octroyer une baisse temporaire des taux d'intérêts dans l'optique d'une régulation et d'une évolution ultérieure en leur faveur. Cette opération leur permettrait alors de récupérer leur bénéfice, par ailleurs légitime, si nous pensons aux actionnaires de ces banques le méritant certainement.

A travers l'application des formules de Swap extrêmement complexes et élaborées fixant une indexation des taux d'intérêts des prêts sur des paramètres pointus (tels que des variations des cours des monnaies et de certains différentiels entre celles-ci), se révèlent en fait des formules fabriquées stratégiquement par les banques afin de gagner au final un maximum d'argent.

Certes, la gestion active de la dette et l'endettement sont généralisés. Ils ne sont pas davantage l'apanage des collectivités de gauche que celles de droite. La question va cependant au-delà de tous les clivages politiques. Lorsque vous inscrivez dans ce budget primitif 2011, un taux moyen d'intérêt de la dette en diminution de 0,23% par rapport à l'exercice précédent, comment pouvez-vous, Monsieur le Maire, rassurer les Châtenaisiens sur les perspectives concernant la gestion de la dette ? En effet, si nous nous réjouissons d'un moindre impact des annuités sur le budget, et si cette diminution des taux d'intérêts payés permet des investissements dans la ville, nous ne pouvons pas nous réjouir en pensant uniquement au court terme. La valeur liquidative des produits financiers possédés par la Ville nous semble à terme plutôt inquiétante. Cette demande est réitérée depuis plusieurs années, mais nous n'avons pas été entendus jusqu'à présent : les élus de l'opposition peuvent-ils avoir connaissance des calculs prospectifs sur les dépenses prévues dans l'avenir jusqu'au terme échu des dix emprunts contractés par la Ville ? Pourrions-nous avoir une idée à dix ans ou vingt ans de ces fameux emprunts ? Bien que la Cour des comptes évoque presque une centaine d'années, je ne vous demande pas des calculs prospectifs aussi lointains.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale:

Le débat d'orientations budgétaires doit se dérouler en tenant compte du contexte national, voire international. Cette référence apparaît cependant succinctement lorsque vous évoquez deux lois :

- la loi de programmation des finances publiques du 28 décembre 2010, prévoyant le gel en valeur des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales ; une mesure dont vous vous félicitez ;
- la réforme des collectivités territoriales, objet de la loi du 16 décembre 2010, dont vous vous félicitez également, je suppose.

Malheureusement, ces deux lois vont mettre à mal, durablement, les finances de nos collectivités locales. En particulier, la Ville de Châtenay-Malabry déjà bien mal en point. En effet, la loi de programmation gelant les dotations aux collectivités locales pour trois ans, porte un coup qui, espérons le, ne leur sera pas fatal. Vous parlez de l'effort national à fournir par les collectivités afin de réduire les déficits publics, mais cette mesure se révèle injuste. En effet, les collectivités représentent moins de 10 % du total de la dette publique. De plus, chacun de leurs emprunts est adossé à un investissement alors que l'Etat, à l'inverse, emprunte pour payer ses dépenses quotidiennes.

Alors que le Gouvernement persiste à mener une politique fiscale injuste au profit des plus riches, notamment avec son paquet fiscal, cette mesure de gel des dotations est une mesure dangereuse. Elle est d'abord dangereuse pour l'activité économique puisque les collectivités représentent plus de 70% de l'investissement public. Associé à la réforme des collectivités, ce gel des dotations va entraîner un recul fort et néfaste de l'investissement public aux dépens de la croissance.

J'en viens à présent à la réforme des collectivités dont l'une des mesures vise à limiter les financements croisés. A plusieurs reprises, lorsque nous vous saisissons sur le dérapage financier du Pôle culturel à coups d'avenants permanents, vous nous répondiez que l'impact financier pour la Ville n'était si énorme puisque cet équipement était payé dans une très large proportion par les autres collectivités. En reprenant le compte-rendu de septembre 2008, je peux ainsi vous citer : « *Le coût pour la Ville ne dépasse pas les cinq millions d'euros, le reste étant supporté par le Conseil général (80% hors subvention de droit commun), l'Etat, la DRAC, la Région.* » La réforme des collectivités pose donc le principe d'une participation minimale du maître d'ouvrage au financement d'une opération d'investissement et celui du non cumul des subventions du Département et de la Région, à un projet communal ou intercommunal. Ainsi, dans les futurs projets d'investissements, à compter de 2012, hors projet ANRU, la Ville devra participer au moins à hauteur de 20 % du montant total des financements publics. A quelques exceptions près, la Ville ne pourra plus compter sur un financement croisé Département - Région.

Avec ces deux réformes, nous observons à quel point nos marges de manœuvre vont se réduire comme une peau de chagrin. Il n'existe aucune raison de s'en féliciter et de nombreux maires, quelle que soit leur appartenance politique, tirent la sonnette d'alarme.

Si nous étions une collectivité jouissant d'une bonne santé financière, nous pourrions peut-être rester optimistes. Malheureusement pour les Châtenaisiens, notre ville est malade sur le plan budgétaire. Je vous livre ainsi un petit florilège du rapport de la Chambre régionale des comptes de 2010, absent, par ailleurs, du rapport. *"La situation financière de Châtenay-Malabry est très tendue et préoccupante. En 2008, la capacité de désendettement de la Ville, était supérieure à 100 ans quand un niveau de quinze ans apparaît déjà préoccupant. La durée de remboursement de l'encours est nettement supérieure à la durée d'amortissement des différents équipements que la dette a permis d'acquérir ou de rénover. Les emprunts souscrits depuis une dizaine d'années répondent plus à une logique de spéculation qu'à celle de sécurisation des coûts financiers. La Commune a une approche qui privilégie le court terme plutôt qu'une stratégie à moyen ou long terme.* » Je n'ai rien inventé puisqu'il s'agit d'extraits du rapport. Nous vous avons alertés à de nombreuses reprises avant même la parution de ce rapport, sans pour autant avoir été pris au sérieux.

Il suffit de considérer les ratios pour dresser une analyse pessimiste de l'état de nos finances. Il ne s'agit pas de considérer uniquement ceux de l'annuité, Monsieur MARTINERIE, diffusés tout à l'heure à l'écran. Je ne retiendrai que le seul ratio, très parlant, de la dette par habitant : 2 125 euros au budget primitif 2010 alors que la moyenne nationale s'élevait à 1 150 euros par habitant. Nous verrons où nous en sommes au moment de voter le budget primitif 2011, mais nous devons cependant admettre combien cet endettement s'avère, encore une fois, très préoccupant. D'autant plus dans un contexte national tendant à étrangler les collectivités locales.

Dans ce rapport, un passage nous semble intéressant. « *Les perspectives ouvertes par le plan Campus sur les secteurs de l'école Centrale et de pharmacie permettent de prévoir environ 200 000 m² de bureaux d'activités, de commerces et de logements sur notre territoire. Ce qui sera de nature à modifier complètement la structure du budget communal par une très forte augmentation des recettes fiscales. La Ville de Châtenay-Malabry étant plus équilibrée, pourra alors envisager un désendettement progressif.* » Les dernières informations font état d'une réelle difficulté à mettre sur pied ce plan Campus, par ailleurs discutable sur le fond. Une pose de première pierre interviendra certainement avant le printemps 2012 -allons savoir pourquoi- mais le projet semble néanmoins enlisé. Nous n'allons tout de même pas attendre un hypothétique départ de Centrale et de la faculté de pharmacie -départ pouvant aussi poser des questions sur le fond-, pour que la Ville « *envisage un désendettement progressif* ».

Monsieur le Maire, je souhaite savoir si vous avez d'ores et déjà préparé, avec vos services, un plan de désendettement de la ville. Certes, les marges de manœuvres sont de plus en plus maigres avec notamment le désengagement de l'Etat. Mais les Châtenaisiens sont prêts à entendre un discours de vérité sur l'état financier de notre ville, et à admettre certaines mesures susceptibles de dégager quelques économies. En fonctionnement, par exemple, un magazine municipal et des autres publications en papier non glacé pourraient peut-être voir le jour. Nous pouvons aussi envisager moins d'illuminations de Noël : sur une ou deux années, les Châtenaisiens seraient vraisemblablement prêts à le supporter. Il s'agit là de dépenses de fonctionnement, mais d'autres économies doivent pouvoir être trouvées sur les postes de communication et de réception.

Au sujet de l'investissement, comme nous l'avons déjà évoqué lors de précédentes séances du Conseil municipal, nous sommes interpellés par le montant de la réhabilitation-reconstruction du groupe scolaire Jules Verne. Que ce groupe soit un des plus grands en France ne constitue pas forcément un bien en soi. Ce qui pouvait paraître comme un bienfait à une autre époque, peut aujourd'hui être remis en cause : les mentalités et les modes de vie évoluent. Pourquoi ne pas avoir transformé le groupe scolaire Jules Verne en deux écoles à taille humaine, à la taille des enfants accueillis ?

Vous allez également étudier la possibilité d'étendre l'école Mendès France « surbookée », alors que vous avez vendu, voilà plus d'un an, le terrain limitrophe à un promoteur immobilier. A l'époque, nous avons voté contre cette vente. Où allez-vous réaliser cette extension ? Dans la cour ? Quel gâchis !

Nous nous rendons compte ici de l'absence de stratégie en matière de politique scolaire. Depuis plusieurs années, vous promettez la révision de la carte scolaire aux parents d'élèves sans que cette promesse soit toutefois suivie d'effets. Pour rappel, des écoles sont aujourd'hui pleines à craquer : notamment aux Mouilleboeufs et à Mendès France. N'aurait-il pas été préférable d'utiliser le terrain de la rue des Vallées pour y prévoir un nouvel équipement scolaire et périscolaire à taille humaine, avec une petite extension de Mendès France et garder sur le site de Jules Verne une école de taille raisonnable ? Selon moi, ces projets nous auraient amenés à un montant plus raisonnable que les 30 millions d'euros annoncés.

Pour terminer, j'apprends que vous entretenez des relations de proximité non commerciale avec les habitants comme cela figure dans le rapport en notre possession (page 10). Cette formulation m'a un peu surprise. En effet, une mairie et ses élus poursuivent tous un but d'intérêt général. Le rôle de toute commune consiste à venir en aide à des sinistrés, à être à l'écoute de l'ensemble de sa population, notamment dans les moments difficiles de la vie. Une ville demeure un acteur social de premier rang : toutes les villes, ou presque, assument ce rôle, ce n'est pas propre à la ville de Châtenay-Malabry. Le fait d'utiliser cette formulation dans le débat d'orientations budgétaires m'a interpellée. Mais comme vous l'avez compris, il ne s'agit pas du point le plus grave.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bievre :

Je vais répondre aux uns et aux autres.

Pour Monsieur BOZZONNE, ma réponse sera rapide. Je le remercie de son propos au sujet de la présentation du rapport et sur la façon dont nous conduisons la gestion.

Au sujet du départ de Centrale et de la faculté de pharmacie, Madame FRANCHET et Madame DELAUNE me demandent si j'ai tout fait pour les retenir. Ma réponse est non. En effet, l'école Centrale souhaite quitter la ville depuis longtemps, indépendamment même du projet Campus. L'établissement, aujourd'hui à l'étroit, éprouve le besoin de s'associer à une autre grande école. De plus, avec l'ouverture d'une école Centrale en Chine, beaucoup d'étudiants Chinois viennent maintenant étudier en France, cette école souhaite de nouveaux locaux. En ce qui concerne la faculté de pharmacie, les locaux sont extrêmement vétustes : j'aurais dû prendre un arrêté de fermeture pour des raisons de sécurité. Je ne peux toutefois pas mettre 3 000 étudiants à la rue du jour au lendemain. Le président de l'université a par ailleurs la même responsabilité que moi.

Plus globalement, il me paraît bénéfique pour l'ensemble de nos étudiants, de disposer d'universités et de grandes écoles regroupées avec de la recherche et des clusters intégrés. Ce type de concentrations existe dans de nombreux pays à travers le monde et même en Europe, en Allemagne en particulier. Dans ces pays, nous observons des résultats très positifs. En conséquence, il est peut-être temps d'évoluer à notre tour. Néanmoins, quand je vous lis les uns et les autres, je suis cependant surpris. Ainsi, Madame FRANCHET, vous avez récemment annoncé votre opposition aux départs de l'école Centrale et de la faculté de pharmacie. Pour autant, vous écriviez combien le développement économique est nécessaire dans le sud des Hauts-de-Seine. Toutefois, pour mettre en œuvre du développement économique, des terrains s'avèrent nécessaires. En somme, si je vous comprends bien, vous souhaitez qu'Antony, Clamart, Le Plessis continuent à accueillir du développement économique et à s'enrichir tandis que Châtenay-Malabry resterait la ville la plus pauvre puisque faute de terrains, nous ne pourrions pas réaliser de développement économique sur le territoire communal.

Au sujet de la participation ANRU isolée, effectivement, notre ville a toujours été classée ANRU, dès le début du dispositif. Châtenay-Malabry est également en opération isolée puisqu'une opération globale nécessiterait une démolition avant de reconstruire. Or, pour ma part, je ne suis pas favorable à la démolition - reconstruction de la Cité jardins de la Butte rouge. Et je ne pense pas être le seul dans cette salle à vouloir conserver la Cité Jardins. Dans ce contexte, nous réalisons donc des opérations ANRU isolées. Par ailleurs, il ne s'agit pas de la première du genre dans notre ville puisque d'autres ont déjà été menées par le passé.

Le lien avec la Région est le suivant : au titre de l'ANRU, et puisque nous sommes prioritaires, la Région a inscrit 2,2 millions d'euros. Toutefois, pour l'instant, les réponses obtenues consistent en des refus de dégager les sommes en raison de l'absence d'opérations de démolitions. Comme l'a indiqué Monsieur MARTINERIE, nous avons obtenu de l'Etat plus de 700 000 euros en opération isolée de l'ANRU et je ne désespère donc pas également d'une participation réelle de la Région. D'autant qu'elle a déjà financé, par le passé, une opération ANRU isolée.

Vous avez également évoqué l'étude menée sur l'organisation des services en vous interrogeant sur son impact. En fait, il n'existe aucun impact budgétaire direct puisque cette étude consistait à examiner comment le service à la population était rendu. Il s'agissait ainsi de permettre à l'administration et aux chefs de services impliqués d'établir des projets de services. Cette étude a ainsi abouti et engendré beaucoup d'évolutions en termes de projets de services, mais n'a pas permis d'économies budgétaires.

Au sujet de la dette et des Swaps, nous appliquons effectivement une gestion active de la dette à l'inverse d'autres collectivités ou départements, en particulier de gauche, ayant rencontré de graves problèmes après avoir contracté des produits dits « toxiques ». La situation de Châtenay-Malabry est cependant différente. Madame DELAUNE aurait, par ailleurs, pu le signaler puisque cela figurait dans le rapport de la Chambre régionale des comptes. Celle-ci a évoqué les dispositions prises par la Municipalité pour éviter tout problème...

Vous avez également cité des communes et des pays rencontrant des difficultés, mais vous avez oublié d'évoquer la France. Le monde entier a vécu une crise importante non réglée à ce jour. Malgré les difficultés, la France demeure le pays européen s'en sortant le mieux. Peut-être est-ce pour cette raison que vous ne l'avez pas citée. Nous avons connu une récession de 2,9% tandis que l'Allemagne, connaissant après nous la récession la moins élevée, enregistre un taux approchant 5%. Les politiques appliquées dès l'an passé et se poursuivant à nouveau cette année par le FMI, dans les pays que vous avez cités, sont très difficiles à supporter par les populations. En effet, il ne s'agit pas de gels de dotations aux collectivités territoriales comme ici mais de gels, voire des diminutions, de salaires et d'augmentations très importantes d'impôts ou des limites d'âge pour obtenir une retraite. Je vous donne donc acte, Monsieur NADEAU, d'avoir souligné combien la politique française avait été performante durant cette période.

En réponse à Madame DELAUNE, à présent, je souhaite souligner plusieurs points. Le gel des dotations de l'Etat s'appliquera effectivement à tous. Certaines collectivités avaient déjà anticipé depuis deux ou trois ans en augmentant leurs impôts et en rejetant la faute sur l'Etat. Pour notre part, nous avons choisi de ne pas augmenter les impôts. Mais il est toujours plus facile de trouver un bouc émissaire plutôt que de se débrouiller pour ne pas augmenter les impôts. A Châtenay-Malabry, nous nous efforçons d'agir en faveur du développement de la ville et nous nous efforçons de mettre en œuvre beaucoup de services supplémentaires pour aider les habitants, sans pour autant augmenter la pression fiscale sur les Châtenaisiens.

Vous avez également évoqué le danger lié au gel des dotations car les collectivités portent la majeure partie de l'investissement en France. Dans le même temps, vous nous critiquez sur notre niveau d'endettement. Toutefois, si nous n'avions aucune dette, nous aurions été contraints d'augmenter très fortement les impôts ou de stopper les investissements lourds que nous avons réalisés ou que nous projetons. Dans ce deuxième cas, nous ne prendrions pas notre part à ces 70% d'investissements, portés par les collectivités, en France.

Concernant le Pôle culturel, vous avez commis une erreur : la participation de la Ville s'élevait déjà à hauteur de 20 %. Autrement dit, les nouveaux textes ne mettent pas en péril ce type d'investissements. Le coût supporté par notre ville est de l'ordre de 4,7 millions d'euros. Nous sommes donc déjà habitués à participer aux investissements à hauteur de 20%. Dans le même temps, seul le Département dans le cadre du Syndicat mixte, a participé au Pôle culturel à hauteur de 80%. En effet, les autres subventions étaient déjà retirées, et nous n'avons reçu qu'une faible subvention de la Région et aucune de la DRAC.

Au sujet du rapport de la Chambre régionale des comptes, vous avez cité une phrase sortie de son contexte. Nous avons déjà tenu ce débat dans cette enceinte conformément à la loi nous y obligeant. Malgré cette phrase sortie de son contexte, il s'agit du meilleur rapport depuis des décennies.

Concernant les ratios, en dépit de taux bas, le taux d'intérêt moyen de notre dette s'élève à 1,68% quand dans les autres collectivités de la même strate la moyenne s'élève à 3,5%. Autrement dit, si nous ne procédions pas à une gestion active de la dette, notre situation serait identique à celle de l'ensemble des collectivités bénéficiant, elles aussi, de taux bas à 3,5% mais pas à 1,68% comme c'est notre cas. Mais en matière de dette, l'annuité de la dette par habitant. En effet, l'annuité par habitant s'élève à 132 euros à Châtenay-Malabry tandis que la moyenne des villes se situe à 141

euros. Madame, lorsque vous regardez des ratios, il est nécessaire de les examiner dans leur ensemble. Il s'agit de considérer d'abord les recettes liées aux impôts directs habitants : nous sommes à 504 euros alors que la moyenne s'élève à 555 euros. Il existe donc une différence de 50 euros par habitant. Vous multipliez ensuite cette somme par le nombre d'habitants de la ville, soit 32 000 et vous obtenez 1 625 476 euros. Ensuite, vous prenez la dotation globale de fonctionnement par habitant ; c'est-à-dire la dotation versée par l'Etat aux communes. Nous ne disposons que de 231 euros alors que la moyenne est de 301 euros. Selon le même raisonnement, si vous calculez la différence entre ce que nous percevons et ceux que perçoivent les communes de la même strate démographique et si vous la multipliez par le nombre d'habitants, vous obtenez 2 237 000 euros. Si à présent, j'effectue le cumul des deux, nous obtenons 3 863 000 euros non perçus annuellement par la commune à l'inverse des villes de la même taille que la notre. Lorsque l'on fait des comparaisons il faut prendre tous les éléments en compte pour être honnête.

Toutes nos réalisations et la dette que vous soulignez, représentent depuis mon élection, 30 millions d'euros. Je n'ai pas constitué la totalité 70 millions d'euros de l'encours de la dette de Châtenay-Malabry : lorsque j'ai été élu, il existait une dette passée et j'aurais bien aimé savoir à quoi servaient ces 40 millions. En effet, tous les équipements de la ville étaient totalement vétustes comme tous les Châtenaisiens qui les fréquentaient à cette époque s'en souviennent. Qu'il s'agisse du conservatoire, du théâtre, des écoles de la ville. A quoi ont donc servi ces emprunts de 40 millions ? Ils ont été utilisés pour « faire de la cavalerie budgétaire » pour payer des dépenses de fonctionnement. C'est pour cette raison, que nous avons été placés sous tutelle préfectorale et qu'il a été nécessaire d'augmenter les impôts de 76 %.

Pour ma part, j'ai emprunté 30 millions d'euros, certes, mais des équipements ont été réalisés pour un coût bien supérieur. De plus, si nous avions eu le même niveau de recettes que les autres villes, à raison de 3,8 millions d'euros par an sur dix ans, nous aurions eu 38 millions d'euros supplémentaires; autrement dit, une somme nettement supérieure aux 30 millions d'euros empruntés.

En conséquence, notre problème réside dans un manque structurel de recettes fiscales. Il est donc nécessaire de disposer de meilleures bases et de meilleures recettes. Pour y parvenir, comme dans les autres villes, nous devons donc mettre en œuvre du développement économique sur le territoire communal. Il ne s'agit pas seulement de l'école Centrale et de la faculté de Pharmacie car d'autres opérations sont également prévues. Par exemple, 20 000 m² de bureaux sont programmés le secteur Appert-Justice. Pourtant, tous les élus de l'opposition se sont exprimés sur les registres afin que le commissaire-enquêteur donne un avis défavorable : c'est scandaleux ! Vous refusez de démolir les deux tours de l'ancienne cité de transit alors même que les habitants ont été relogés suivant leurs souhaits.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale:

Nous sommes citoyens comme les autres...

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

La ville compte 55 % de logements sociaux sur son territoire. Nous allons démolir 94 logements alors que nous en avons récupéré 549 avec l'achat d'Icade par l'Office départemental : Châtenay-Malabry disposera donc de 455 logements sociaux supplémentaires ! Vous ne pouvez pas dire sans cesse une chose et son contraire. Vous ne pouvez pas dénoncer l'endettement de la ville et en même temps réclamer des investissements. Vous ne pouvez pas demander des équipements et refuser en même temps le développement économique à Châtenay-Malabry.

Je pourrais aussi prendre l'exemple sur le secteur Allende. A travers toutes les enquêtes publiques menées dans la ville, seuls les élus de l'opposition, ou leurs amis, viennent tenter de freiner ces

opérations. Heureusement, les commissaires-enquêteurs ne sont pas dupes ! Même dans le centre-ville, dix ans ont été nécessaires pour réaliser ce projet puisque vous déposiez des recours à chaque fois devant les tribunaux. La ville doit cependant changer malgré vous.

Vous avez tort d'agir de la sorte. Un jour ou l'autre, l'alternance peut jouer comme partout. Je ne resterai pas maire 70 ans encore. A ce moment-là, vous aurez besoin de ce développement économique. A moins que vous ne procédiez comme vos amis de la précédente municipalité. Vous replongerez alors la ville dans le chaos en empruntant pour payer les dépenses de fonctionnement. Ce développement économique s'avère donc tout à fait nécessaire.

Au sujet du bulletin municipal et du papier glacé, vous ne semblez pas totalement au courant des nouvelles techniques en termes de développement durable. En effet, il y a quelques années, nos publications étaient imprimées sur un papier jaune affreux. Mais le papier tout en étant bien blanc peut s'avérer tout aussi respectueux de l'environnement. Aujourd'hui, le papier utilisé pour le bulletin municipal mais aussi d'autres publications pour les écoles et services, c'est-à-dire des millions de feuilles achetées annuellement, s'inscrivent totalement dans une optique de développement durable et respecte les normes PEFC. De plus, ces publications coûtent beaucoup moins cher que par le passé. Toutefois, si vous trouvez du papier tout aussi écologique et moins cher, n'hésitez pas à me le signaler. Lors des appels d'offres, nous choisissons les entreprises les moins chères, mais si vous connaissez des entreprises ne répondant pas à nos appels d'offres et demeurant capables de pratiquer des prix inférieurs, vous nous les envoyez. Nous les accueillerons avec plaisir.

Concernant le groupe scolaire Jules Verne, vous réclamez la réalisation de deux autres écoles ailleurs plutôt que d'investir trente millions d'euros dans ce groupe scolaire, l'un des plus grands de France. Je suis heureux de vous entendre tenir de tels propos. Mais pourquoi n'avez-vous pas agi en ce sens à l'époque ? Lors de la construction de la ZAC des Fiches et Houssières sur 20 hectares de terrains nus, vous n'avez songé qu'à un seul équipement public : la perception. Sur une telle superficie, il existait pourtant bien la possibilité de réaliser deux écoles. Aujourd'hui, où puis-je construire une deuxième école ? Il n'existe plus de terrains disponibles...

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

... rue des Vallées !

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Madame DELAUNE, je ne vous ai pas interrompue. J'ai écouté tranquillement votre intervention. Mais les vérités semblent vous énerver. Toutefois, vos contre-vérités ne m'ont pas énervé et je vous ai écoutée. Ayez donc également l'amabilité de ne pas me couper la parole.

Pourquoi n'avez-vous pas réalisé les deux écoles nécessaires à l'époque ? Je le répète, sur les 20 hectares de terrain, le seul équipement public réalisé est une perception ! Vous n'avez réalisé aucun commerce, aucun équipement d'activité à l'exception du Quartz - Ericsson. Cet ensemble est d'ailleurs demeuré vide puisqu'il était dépassé dès sa conception. Vous avez ainsi construit mille logements sociaux supplémentaires comme si nous n'en avions pas suffisamment avec 70%, c'est le taux auquel nous étions à l'époque, on se demande où était la mixité sociale. Il aurait peut-être été utile d'y réfléchir alors : aujourd'hui, la Ville ne serait peut-être pas obligée de dépenser 30 millions d'euros afin de réhabiliter ce groupe scolaire - le plus grand, effectivement, de la région Ile-de-France et l'un des plus grands de France- afin de nous assurer que les enfants et les enseignants bénéficient de bonnes conditions de vie et d'apprentissage.

Au sujet de l'école Mendès France, il s'agit de l'extension du centre de loisirs et non de l'école. Ce projet est d'ailleurs prévu depuis au moins deux ans, suite à un incendie. En effet, de plus en plus de familles désirent placer leurs enfants dans un centre de loisirs. En accord avec l'Education nationale et avec la directrice, nous allons étendre le centre de loisirs sur la partie arrière sans pour autant empiéter sur les cours de l'école. Avant d'annoncer n'importe quoi, il est bon de connaître les équipements de la ville. A partir du moment où le bâtiment ne compte qu'un rez-de-chaussée, rien n'empêche de réaliser un étage, surtout si il existe déjà du R+1 attenant. Effectivement, en même temps que l'agrandissement du centre de loisirs, nous réaliserons deux classes supplémentaires mais sans empiéter sur les cours. De la sorte, si un jour ou l'autre, nous en éprouvons le besoin d'agrandir l'école, nous pourrons les utiliser.

A ce chapitre, il est également faux d'évoquer des classes et des écoles surchargées dans la ville. A Châtenay-Malabry, la moyenne est de 24 enfants par classe. Il est sans doute nécessaire de réviser la carte scolaire, mais je ne peux l'effectuer seul : la participation de l'Education nationale est indispensable afin de garantir une cohérence. Toutefois, il ne m'appartient pas de donner des ordres à l'Education nationale puisqu'elle ne dépend pas du maire de Châtenay-Malabry. Le travail a cependant commencé et j'espère voir dans quelque temps un certain nombre d'évolutions.

Je souhaite aussi évoquer les taux d'imposition. Connaissez-vous, Madame DELAUNE, le taux moyen de notre strate (30 000 habitants) au sujet de la taxe d'habitation ? Je regrette que Monsieur MARTINERIE ne précise pas ces taux non obligatoires et mettent uniquement les ratios obligatoires dans son rapport. Le taux moyen de la taxe d'habitation des communes de notre strate s'élève à 17,75%. Or, nous sommes à Châtenay-Malabry à 14,50%. Le taux moyen de la taxe foncière s'élève, lui, à 22,28% contre 17,02% à Châtenay-Malabry. Souhaitez-vous nous voir passer au taux moyen afin de disposer de davantage de recettes et de réaliser moins d'emprunts ? Je vous pose cette question Madame. Nous sommes en débat, et il s'agit aussi d'apporter des idées et non de contester simplement. Si vous avez des idées pour nous endetter moins tout en continuant à investir afin de répondre à des besoins qui demeurent encore dans la ville, indiquez-moi où vous prenez les recettes. Vous êtes opposée au développement économique, vous souhaitez conserver l'école Centrale et la faculté de Pharmacie, vous ne voulez toucher à rien et vous ne désirez pas augmenter les impôts : en conséquence, comment obtenez-vous les recettes ? Vous attendez des dotations de l'Etat ?

Je n'ai pas l'intention d'augmenter les impôts. Quant à la dette, Madame DELAUNE, si vous lisez la presse de temps en temps, un article très intéressant a été publié dans *Le Parisien* mercredi 8 décembre 2010 : « *Les communes franciliennes en bonne santé financière* ». « *Pour la première fois, la banque DEXIA vient d'éditer une note sur les finances locales en Ile-de-France. Selon ce document, l'Ile-de-France est loin d'être dans le rouge et elle s'en sort même plutôt mieux que le reste du pays. Entre 2003 et 2009, les dépenses d'investissement sont passées de 5,5 à 9 milliards d'euros dans la région (+ 63 %). Et ce sont surtout les communes qui ont porté les projets. (...) Ainsi DEXIA évoque le dynamisme des communes de 30 000 habitants à 80 000 habitants, ce sont ces villes qui contribuent à relancer l'économie.* » A la fin, l'article précise le niveau moyen de la dette par habitant en Ile-de-France: 2 200 euros. « *Pour financer ces projets, les villes ont eu recours aux hausses d'impôts -ce qui n'est pas notre cas puisque nous avons assumé- mais aussi à l'endettement. La dette en Ile-de-France, qui s'élève à 25 milliards d'euros en 2009, est passée en six ans de 1 500 € à 2 200 € par habitant, une évolution conforme au reste de la France. C'est la bonne norme.* » Naturellement, il est toujours possible de rétorquer que DEXIA, la banque de référence des collectivités territoriales, n'y connaît rien. En tous les cas, la banque considère que ces 2 200 euros correspondent à la *bonne norme* et que l'investissement demeure préférable à l'immobilisme. Je vous rappelle que le ratio de Châtenay-Malabry est de 2 125 € et se situe donc sous la moyenne régionale.

Je vous ai répondu. En ce qui me concerne, je n'ai jamais tenu de double langage et je n'en tiendrai jamais. Que les uns et les autres assument donc leurs responsabilités. J'attends cependant le jour où,

enfin, vous arrêterez simplement de critiquer pour effectuer des propositions. Un débat d'orientations budgétaires offre aussi la possibilité à tous les élus, d'effectuer de telles propositions. Pourtant, vous êtes venus, les uns et les autres, avec quatre, cinq, six feuilles écrites, afin de les lire en séance ce soir. Lors de ces lectures, vous auriez pu témoigner de propositions et non pas seulement de critiques. Malheureusement, je n'en ai entendu aucune. J'y suis toutefois habitué : depuis seize ans, date de mon premier mandat de maire, vous ne savez rien proposer. Selon moi, les Châtenaisiens s'en rendent compte : c'est pour cette raison que vous demeurez sans cesse dans l'opposition.

Nous prenons acte de ce rapport.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
PREND ACTE**

(Interventions hors micro)

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Je vous ai écoutés et je vous ai répondu. Avez-vous des propositions à effectuer ? Non ? Madame COSTAZ, je vous cède la parole pour le rapport suivant.

(Brouhaha)

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale:

En l'absence de débat, nous partons. Lors d'un DOB, il est normalement possible de répondre.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Au revoir Madame.

FINANCES

Garantie d'emprunt accordée à l'Office Public Départemental de l'Habitat des Hauts-de-Seine. Réaménagement d'un prêt.

Rapport présenté par Madame Marie Estelle COSTAZ, Conseillère Municipale Déléguée

Par délibération du 16 octobre 1992, la Ville a accordé une garantie d'emprunt à l'Office Public Départemental de l'Habitat des Hauts de Seine pour un prêt de la Caisse des Dépôts et Consignations n°0419469 d'un montant de 13 914 405 francs destiné à la construction de 33 logements sociaux, 17 Chemin de la Justice.

Par délibération du 14 mai 1998, la Ville a réitéré sa garantie pour le prêt réaménagé par la Caisse des Dépôts et Consignations, à hauteur de la quotité initialement garantie.

Par courrier du 23 décembre 2010, l'Office Public Départemental de l'Habitat des Hauts de Seine a sollicité une nouvelle garantie d'emprunt pour ce prêt qui fait l'objet d'un réaménagement aux conditions suivantes :

- Montant refinancé : 1 750 441, 23 euros.
- Taux : 2,95% indexé au livret A.
- Marge : 1,20%.
- Date d'effet : 01/01/2011.

- Date de 1^{ère} échéance : 01/03/2011.
- Date terme du contrat : 01/03/2030.
- Périodicité : Annuelle.
- Quotité garantie par la Ville : 100%.

Au cas où l'emprunteur ne s'acquitterait pas de sommes devenues éligibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre massive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

La Commune s'engage pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Il est proposé au Conseil municipal de confirmer la garantie de la Ville pour cet emprunt refinancé.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Merci. Y'a-t-il des demandes d'interventions ? Oui, Madame FRANCHET.

Madame Cécile FRANCHET, Conseillère municipale :

A Châtenay-Malabry comme dans de nombreuses villes en Ile-de-France, il reste difficile d'accéder à un logement et de s'y maintenir. De nombreux demandeurs de logements ont ainsi déposé un dossier auprès de nos services. Combien de temps devront-ils attendre afin d'être logés décemment ?

Je souhaite également évoquer les personnes prioritaires dans le cadre de la loi DALO. Il s'agit de personnes mal logées, menacées d'expulsion sans relogement, hébergées temporairement dans un établissement ou un logement de transition, parfois handicapées. Combien de Châtenaisiens en attente de logement dans notre commune, répondent à ces critères ?

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Au sujet de la loi DALO, celle-ci est appliquée par l'Etat et non par la Ville. Les demandes ne sont donc pas effectuées auprès des services municipaux mais auprès du Préfet, représentant de l'Etat. En conséquence, nous n'avons pas connaissance du nombre de personnes répondant aux critères de la loi DALO. Que cela soit sur notre ville ou sur l'ensemble du département. Eventuellement, nous pouvons avoir connaissance d'une famille, châtenaisienne ou non, s'installant au motif de la loi DALO dans notre ville. Dans ce cas, le Préfet réquisitionne un appartement et le bailleur ne peut donc pas travailler avec nos services afin de placer une famille châtenaisienne. Mais nous ne disposons pas de statistiques en la matière.

En revanche, nous disposons de chiffres relatifs au plan départemental pour le logement des plus démunis. Il existe ainsi une convention avec l'Etat incluant le contingent préfectoral : nous avons des critères et un nombre annuel de logements à attribuer à ce titre. Cet objectif est rempli puisque nous sommes même au-delà des contingents imposés par la convention.

Au sujet du nombre de demandeurs de logements dans la ville, celui-ci n'est pas aussi important que ça. Il demeure même inférieur à beaucoup de villes puisque nous disposons de 55% de logements sociaux sur notre territoire. Après Villeneuve-la-Garenne, nous sommes la deuxième ville des Hauts-de-Seine à compter un pourcentage de logements sociaux aussi élevé. Même dans des villes

de gauche, ce pourcentage est inférieur et même parfois en dessous du seuil de 20% conforme à la loi SRU. Aujourd'hui, nous enregistrons de l'ordre de 500 à 600 demandeurs.

Naturellement, il est nécessaire d'examiner les demandes. Car sous prétexte que notre ville compte beaucoup de logements sociaux, nous rencontrons beaucoup de personnes qui sont dans un premier temps hébergées dans la commune pour ensuite demander un logement. Devons-nous poursuivre ainsi ? Devons-nous récupérer tous les demandeurs de logements non satisfaits des autres villes du département ? J'avoue, franchement, que les hébergés même s'ils figurent dans nos statistiques, ne sont pas prioritaires pour être logés dans notre ville. Les Châtenaisiens demeurent prioritaires.

Des personnes viennent nous rencontrer, Madame COSTAZ ou moi même. Et lorsque nous leur demandons d'où elles proviennent, elles nous répondent de Bagneux, par exemple. Mais depuis quatre ans leur demande de logement n'y aboutit pas. Je ne fais aucune fixation sur Bagneux car je pourrais multiplier les exemples. Nous devons aussi loger les vrais Châtenaisiens. Leurs enfants grandissent et ils ont besoin eux-aussi de logements. Que chaque ville prenne sa part dans ce domaine.

Je mets à présent ce rapport aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

FINANCES

Indemnité de conseil allouée au receveur municipal.

Rapport présenté par Monsieur Jean-Paul MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire

L'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 a fixé les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et des établissements publics locaux.

Par délibération du 25 septembre 2008, le Conseil municipal a décidé d'allouer à Madame Christine PROUST l'indemnité de conseil instituée par l'arrêté interministériel susvisé.

En raison du départ de Madame Christine PROUST et de son remplacement par Monsieur Laurent MAILLOT en date du 9 août 2010, l'indemnité 2010 sera répartie entre les deux comptables publics.

A partir du 1^{er} janvier 2011, Monsieur Laurent MAILLOT, receveur intérimaire, est remplacé par Madame Martine BRANGER, trésorière principale nommée chef de poste à la Trésorerie Municipale d'Antony.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal de délibérer sur l'attribution des indemnités de conseil des receveurs municipaux pour les années 2010 et suivantes telle que définie par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Merci. En l'absence d'intervention, je mets ce rapport aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

FINANCES

Approbation des conventions d'attribution de subventions pour 2010 dans le cadre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance, pour les actions « Conseil pour les droits et devoirs des familles », « Actions d'intérêt général en faveur des jeunes » et « Médiation familiale dans le cadre de la lutte contre les violences faites aux femmes ».

Rapport présenté par Monsieur Mustapha KORDJANI, Conseiller Municipal Délégué

Aux termes de l'article 5 de la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance, il a été créé au sein de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé), un fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD), destiné à financer la réalisation d'actions dans le cadre des plans de prévention de la délinquance pour les projets hors vidéo protection. Ce dispositif s'inscrit dans le cadre de la contractualisation mise en œuvre entre l'Etat et les collectivités territoriales en matière de politique de la ville (article L. 121-14 du code de l'action sociale et des familles).

Le comité interministériel de prévention de la délinquance (CIPD) est chargé de fixer les orientations et de coordonner l'utilisation des crédits de ce fonds. En application de ces orientations, le conseil d'administration de l'agence approuve les programmes d'intervention correspondants et répartit les crédits entre les départements.

C'est dans ce cadre que la commune a obtenu un subventionnement de l'Etat par le biais de trois conventions établies par l'Acsé, pour les actions suivantes :

- Conseil pour les droits et devoirs des familles.
- Médiation familiale dans le cadre de la lutte contre les violences faites aux femmes.
- Actions d'intérêt général en faveur des jeunes.

Ces conventions sont parvenues en mairie le 22 décembre 2010 et concernent l'année 2010.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les trois conventions et à demander le versement des subventions afférentes :

- N°920916 10 DS02 192P 759, pour un montant de 4 000 € et relative à l'action intitulée « Conseil pour les Droits et Devoirs des Familles ».
- N°920916 10 DS02 192P 760, pour un montant de 10 000 € et relative à l'action intitulée « Actions d'intérêt général en faveur des jeunes ».
- N°920916 10 DS02 192P 761, pour un montant de 6 000 € et relative à l'action intitulée « Médiation familiale dans le cadre de la lutte contre les violences faites aux femmes ».

Je vous demande de bien vouloir donner une suite favorable à ce dossier.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Merci. Des élus souhaitent-ils intervenir sur ce rapport ?

Madame Cécile FRANCHET, Conseillère municipale :

Pouvons-nous procéder à un vote de ces demandes de subventions en trois parties ?

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Ces subventions ont été obtenues. Mais nous pouvons procéder de la sorte si vous le souhaitez. A priori, vous êtes contre ces subventions...

Madame Cécile FRANCHET, Conseillère municipale :

Nous sommes opposés à l'une d'elle.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Nous allons donc voter chacune des subventions.

Madame Cécile FRANCHET, Conseillère municipale :

Puis-je apporter un complément d'information par rapport à notre vote ?

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Vous votez contre en logique avec votre intervention lors du dernier Conseil municipal ?

Madame Cécile FRANCHET, Conseillère municipale :

Nous demeurons effectivement sur cette logique.

Sur la violence faite aux femmes en particulier, je souhaite savoir si la Municipalité a l'intention de développer davantage la prévention. Nous pourrions envisager la création d'une maison des femmes à Châtenay-Malabry.

Par ailleurs, mon collègue souhaitait intervenir sur le rapport précédent : j'ai commis une erreur pensant qu'il en était autrement. Je vous prie donc de m'excuser pour lui.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Sur les problèmes rencontrés, malheureusement, de plus en plus par certaines femmes, beaucoup de professionnels s'en occupent à ce jour. Concernant le type de logement, nous n'avons jamais rencontré de problèmes. Bien souvent, nous disposons de logements d'urgence. La construction d'une résidence sociale est prévue. Or, une telle résidence s'avère justement adaptée pour apporter une réponse à cette problématique. Des studios seront prévus à cet effet.

Pour rappel, une loi a été votée au Parlement. La difficulté réside effectivement dans son application puisque beaucoup de femmes, même battues, n'osent pas déposer une plainte. Elles viennent cependant rencontrer les services sociaux afin d'être logées. A ce sujet, je me bats avec la CVS et les avocats conseils de la Maison de la Justice et du Droits. Car si ces femmes acceptaient de déposer une plainte ou une main courante, elles ne seraient pas tenues de quitter leur logement : la personne les battant serait mise à la porte d'office. Ces femmes sont couvertes par la loi. Je comprends cependant combien il est difficile de passer le pas, mais nous arrivons à des situations où la personne est doublement victime puisqu'elle doit aussi quitter son logement, bien que la loi soit en sa faveur. Un travail de pédagogie doit ainsi être effectué par les uns et les autres sur ce sujet. Car même si nul n'est censé ignorer la loi, celle-ci demeure méconnue. Nous devons donc expliquer ce que sont les droits de ces personnes battues.

Vous votez contre une subvention et vous aviez déjà voté contre la création de cet organisme. Or celui-ci sera amené à traiter différents problèmes. Il aura aussi pour mission d'expliquer aux uns et aux autres quels sont leurs droits. En conséquence, je regrette votre vote. Mais il existe un gros travail de pédagogie en la matière, car pour le moment, il s'agit d'une double peine pour les victimes.

Je mets ce rapport aux voix.

- N°920916 10 DS02 192P 759, pour un montant de 4 000 € et relative à l'action intitulée « Conseil pour les Droits et Devoirs des Familles ».

ADOPTÉ PAR LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ ET L'ÉLU DU GROUPE « ALLIANCE CENTRISTE »

LES ÉLUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE Á LA MAIRIE » ONT VOTÉ CONTRE

- N°920916 10 DS02 192P 760, pour un montant de 10 000 € et relative à l'action intitulée « Actions d'intérêt général en faveur des jeunes ».

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

- N°920916 10 DS02 192P 761, pour un montant de 6 000 € et relative à l'action intitulée « Médiation familiale dans le cadre de la lutte contre les violences faites aux femmes ».

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

PETITE ENFANCE

Modification des participations familiales pour la prestation de service unique (PSU) dans les structures d'accueil des enfants de moins de quatre ans.

Rapport présenté par Madame Catherine SAVELIEFF, Adjointe au Maire

Dans le cadre de la prestation de service unique liée aux structures d'accueil des enfants de moins de 4 ans, mise en place au 1^{er} janvier 2005, la CAF nous a fait parvenir les montants plancher et plafond à prendre en considération pour le calcul des participations familiales au sein de ces structures à compter du 1^{er} janvier 2011.

Rappelons que la participation des familles aux frais d'accueil est basée sur le principe d'un pourcentage calculé à partir des ressources du foyer, en fonction du nombre d'enfants à charge et de la présence éventuelle d'un enfant handicapé.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'adopter les nouveaux prix plancher et plafond suivants :

Ressources annuelles	Ressources mensuelles	Participations familiales horaires
Plancher : 7 060,92 €	Plancher : 588,41 €	Plancher 0,35 €
Plafond : 54 950,40 €	Plafond : 4 579,20 €	Plafond 2,75 €

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Merci. En l'absence d'intervention, je mets ce rapport aux voix.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

PETITE ENFANCE

Approbation de la convention d'objectifs et de moyens avec l'Institut d'Education et des Pratiques Citoyennes (I.E.P.C.) concernant le multi-accueil Mirabelle Rapport présenté par Madame Catherine SAVELIEFF, Adjointe au Maire

Les actions dans le secteur de la Petite Enfance constituent une des priorités de l'action municipale. Ainsi, après l'extension du multi-accueil Les P'tits Loups décidée en 2010, il convient de prolonger notre importante action en direction de la Petite enfance.

C'est dans ce cadre que la Ville a décidé d'engager un partenariat avec l'association I.E.P.C. (Institut d'Education et des Pratiques Citoyennes).

L'intérêt de l'offre d'accueil présentée par l'association porte notamment sur son mode de fonctionnement.

La spécificité du projet de multi-accueil de l'Institut d'Education et des Pratiques Citoyennes est d'accueillir principalement des enfants de familles en situation d'insertion professionnelle pour permettre aux parents, qui se voient refuser des places en multi-accueil faute d'une activité professionnelle régulière, d'accomplir toutes les démarches nécessaires à leur recherche d'emploi.

Pour ces familles, l'association contractualise l'accueil de l'enfant pour une durée de 3 mois renouvelable une fois. En outre, si les démarches professionnelles des familles sont suivies d'un accès à l'emploi ou d'une formation qualifiante, l'accueil des enfants au sein du multi-accueil Mirabelle devient pérenne.

De plus, la structure accueillera à 50 % des enfants issus de familles bénéficiant d'une activité professionnelle stable.

Pour l'année 2011, la structure sera ouverte 8 mois. La fermeture annuelle est prévue en août. Le multi-accueil Mirabelle sera ouvert de 7h à 19h du lundi au vendredi.

Les familles bénéficiant de cette structure seront Châtenaisiennes et les places d'accueil seront attribuées dans le cadre de la commission spécifique communale.

Cette collaboration étroite entre la Ville et l'association prend la forme, pour la commune, d'un versement annuel d'une subvention à cette association, gestionnaire exclusif du multi-accueil associatif dénommé Mirabelle, situé 6 place Léon Blum.

Cet établissement ouvrira ses portes le 2 mai 2011 et sera bénéficiaire d'un agrément délivré par les services du Conseil général des Hauts-de-Seine à hauteur de 30 berceaux.

La subvention communale annuelle est fixée selon les éléments suivants :

30 (nombre de berceaux agréés pour la structure) X nombre de jours d'ouverture de la structure X 26,00 € (coût journalier enfant).

Le budget 2011 inscrira une subvention prévisionnelle de 132 000 €. A partir de 2012 (année pleine), la subvention sera de 180 000 €.

Il est à noter que ce nouvel équipement fait partie intégrante du contrat-jeunesse signé avec la Caisse d'Allocations Familiales pour la période 2010-2014 (Conseil municipal du 16 décembre dernier).

Ainsi la Municipalité met en œuvre progressivement son engagement d'augmenter le nombre d'enfants accueillis de 200 unités entre 2008 et 2014.

Ainsi, différentes actions ont été réalisées ou engagées :

- augmentation des agréments PMI pour les multi-accueils P'tits Loups et Ecureuils (+ 2 par structure) – Ceci est fait ;
- extension du multi-accueil Les P'tits Loups, en 2011, avec passage d'un agrément de 22 à 40. L'ouverture est prévue en octobre-novembre 2011 ;
- optimisation des possibilités d'accueil offertes par la PSU.

Entre 2007 et 2010, le nombre d'enfants accueillis dans les structures municipales a été le suivant :

2007 : 624 (année de référence)

2008 : 634

2009 : 647

2010 : 674

Ainsi, avant même l'ouverture des nouvelles structures, le nombre d'enfants accueillis a augmenté de 50 depuis le 1^{er} janvier 2008.

Avec l'extension des P'tits Loups et l'ouverture des Mirabelles, les berceaux agréés augmentent de 48 (soit + 18 % par rapport aux agréments actuels), ce qui permet d'envisager l'accueil annuel d'environ 135 enfants supplémentaires en contrat.

Rappelons que, par ailleurs, le contrat enfance-jeunesse 2010-2014 prévoit également :

- une ludothèque ;
- un RAP ;
- un multi-accueil complémentaire.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir approuver cette convention d'objectifs et de moyens et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Merci. Y'a-t-il des demandes d'interventions? Oui, Madame FRANCHET.

Madame Cécile FRANCHET, Conseillère municipale :

Lors du dernier Conseil municipal, nous avons évoqué ce projet de crèche s'adressant surtout aux familles monoparentales et aux personnes en recherche d'emploi relevant d'un projet d'insertion professionnelle. Parallèlement à l'accueil de l'enfant, un contrat sera donc signé pour s'assurer du suivi de réinsertion professionnelle du (des) parent(s). Vos propos lors du dernier Conseil municipal allaient en ce sens. Pourtant, en relisant le contrat, nous observons des restrictions plus importantes.

Certes, ce projet présente un avantage indéniable : nous allons accueillir des familles monoparentales connaissant des difficultés d'insertion professionnelle. Un travail sera donc effectué avec ces personnes. Il existe donc un aspect positif puisque jusqu'à présent ces personnes demeuraient exclues pour obtenir une place en crèche. Toutefois, à la lecture du contrat, il apparaît que l'association est seule à prendre la décision sur la poursuite du contrat au-delà de trois mois. Une clause permet toutefois d'agir sur le bâtiment. Je souhaite donc savoir s'il est possible d'ajouter

une clause afin de s'assurer d'un travail en collaboration avec la famille. Il s'agit ainsi de veiller à ne pas provoquer des situations extrêmement compliquées lorsque la famille se retrouve au bout de trois mois sans pouvoir justifier d'une insertion professionnelle, d'un stage ou d'un emploi. Dans le contexte économique actuel, trouver un emploi en trois mois me paraît extrêmement difficile. Dans la partie consacrée à la sélection et la prolongation du contrat, une personne issue de notre Municipalité pourrait être présente afin de s'assurer du bon déroulement du processus et afin d'éviter de laisser l'association prendre une décision seule face à la famille.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Je maintiens les propos du précédent Conseil municipal. Cette crèche sera réservée seulement à 50% pour des familles, monoparentales ou non, connaissant des difficultés afin d'assurer une mixité sociale et d'éviter d'avoir uniquement des enfants dont les parents sont en difficulté. Il ne s'agit pas de placer des enfants de quelques mois en ghetto. Nous veillons donc à une vraie mixité sociale.

La durée de trois mois constitue le contrat de base, mais celui-ci est renouvelable trois mois supplémentaires. Au bout de six mois, soit l'enfant n'est plus gardé, soit il obtient une place définitive. Le but n'est pas de permettre aux personnes de trouver un CDI en trois ou même en six mois : nous attendons un engagement de ces personnes bénéficiant par ailleurs de notre travail en matière de réinsertion avec, par exemple, la Maison des entreprises et de l'emploi et l'espace insertion du Département regroupés à Antony. Il est nécessaire que la personne concernée s'engage dans une démarche afin d'essayer de s'en sortir. Si cet engagement est suivi d'effets, l'enfant est alors gardé. Même si un emploi n'a pas été trouvé immédiatement. En revanche, si la personne place son enfant à la crèche, mais n'entreprend strictement rien et ne fournit aucun effort en dépit du suivi des personnels travaillant dans ce secteur (la CVS, nos spécialistes, la MDEE...), elle devra garder son enfant à l'issue de son contrat.

Des personnes en difficulté ou en recherche d'emploi peuvent déjà bénéficier d'une place en crèche publique. Pour autant, il est difficile de leur « imposer » d'entreprendre des démarches de réinsertion sous peine de les obliger à reprendre leur enfant. Il me semble compliqué d'agir de la sorte en crèche publique. En revanche, dans une crèche privée, il est possible d'agir différemment. En outre, cette crèche obtient les agréments justement parce qu'elle s'adresse à ce public. En effet, beaucoup de crèches privées désirent s'installer dans notre commune : nous avons toujours refusé. Cette fois, nous avons en revanche accepté au regard du projet. De plus, cette crèche est prévue dans la Cité Jardins, là où nous rencontrons le plus de personnes en difficulté. Cette action correspond ainsi totalement à notre politique menée depuis plusieurs années afin d'aider les gens à fournir les efforts de réinsertion.

Bien entendu, un contrôle sera effectué à travers le travail de la famille et le suivi réalisé en commun. Le but ne consiste pas à contrôler la directrice de la crèche. Notre objectif est de savoir si la personne X est réellement engagée dans une démarche de réinsertion. Dans ces conditions, le contrat sera reconduit et l'enfant pourra même être définitivement gardé. Il s'agit véritablement de la vocation de cette crèche. Ce projet me semble donc bénéfique.

Enfin j'ajouterai qu'aucune ville n'arrive à répondre à la totalité de la demande en la matière. Lorsque les deux personnes d'un couple travaillent et doivent utiliser durant une heure ou plus les transports en commun pour aller travailler, il est difficile de leur refuser une place en crèche. Avec cette structure spécialisée en la matière, et sans pour autant en faire un ghetto, nous parviendrons davantage encore à placer des familles en voie de réinsertion. Il s'agit de notre objectif.

Madame Cécile FRANCHET, Conseillère municipale :

Je désire compléter mon intervention. Je ne m'opposerai jamais à l'ouverture de structures d'accueil : je connais la difficulté de parents pour l'avoir vécue. Il est difficile de trouver des bonnes conditions de garde pour les enfants. Le travail sur Châtenay, je le reconnais, est très bien effectué.

J'émetts cependant une réserve et une inquiétude sur le fonctionnement de cet équipement. Je compte sur Madame SAVELIEFF et sur l'équipe municipale pour y veiller. En effet, ce sujet me paraît extrêmement sensible. Nous ne voterons pas contre ce projet au regard de son importance et de la nécessité d'assurer un service aux familles en termes de garde, mais nous témoignons cependant de notre inquiétude.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Vous pouvez être inquiète, cependant ce type d'établissement existe déjà, régi par les mêmes personnes. Nous trouvons ainsi une crèche à Antony dans le Grand ensemble comme il était appelé avant qu'il ne soit l'objet d'une rénovation ANRU. Il en existe une également à Bagneux et une autre encore à Sartrouville. Lorsque la personne est venue nous présenter le projet la première fois, nous avons naturellement pris contact avec ces différentes villes afin de nous renseigner. Les résultats sont bons. Il ne s'agit donc pas de la première structure de ce type à voir le jour : en fait, Châtenay-Malabry accueillera la cinquième de la sorte. Madame SAVELIEFF s'est rendue dans les différentes crèches. Celles-ci bénéficient des agréments CAF et répondent aux normes avec 50% de personnel qualifié (EJE ou auxiliaires de puériculture) et 50% de personnel non qualifié, comme pour les crèches purement municipales. Là-aussi, il existe un contrôle de la CAF afin de vérifier le respect de l'agrément.

Vous avez raison, l'accueil des enfants s'avère un sujet sensible. Pour cette raison, nous avons toujours refusé d'autres structures. Cette fois, cependant, nous avons examiné le projet et celui-ci nous paraît bénéfique pour toutes les familles en voie de réinsertion.

Je mets à présent ce rapport aux voix.

Madame FRANCHET, votez-vous avec nous ou vous abstenez-vous ?

Madame Cécile FRANCHET, Conseillère municipale :

Il me semble nécessaire de développer des structures de ce type. Je veux bien vous suivre. Mon inquiétude ne pèse pas sur la qualité de la prestation du service...

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Oui, vous craignez, qu'au bout de trois mois, la personne doive reprendre son enfant bien qu'elle ait effectué des efforts.

Madame Cécile FRANCHET, Conseillère municipale :

Oui, c'est violent pour les familles...

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Il nous appartiendra effectivement d'y veiller.

Lorsqu'il est question de trente places, il s'agit de places agréées. Mais en réalité, avec la PSU, la crèche accueillera plus de 30 enfants. Les personnes, qu'elles soient en recherche d'emploi ou non, ne bénéficient pas toutes de contrats de cinq jours à plein temps. Certains parents ne demandent que deux ou trois jours, parce qu'avec leurs RTT, par exemple, ils veulent partager du temps avec leurs enfants. Une personne en recherche d'emploi se trouve dans la même situation : elle ne se rend pas tous les jours à la MDEE ou à Pôle emploi. Nous pouvons donc avoir des contrats de deux ou trois jours. En conséquence, la crèche accueillera bien plus de 30 enfants.

En tous les cas, j'espère voir vos doutes dissipés dans l'avenir. De toute façon, lors des commissions, Madame SAVELIEFF pourra évoquer, au bout d'un an, les premiers résultats. Car nous allons naturellement suivre de près ces résultats. L'objectif de ce dispositif est de participer à une diminution de la précarité dans la ville. Nous devons donc nous assurer que les gens en difficulté fournissent un effort de réinsertion.

Je mets ce rapport aux voix.

ADOPTÉ PAR LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ, L'ÉLU DU GROUPE « ALLIANCE CENTRISTE » ET MADAME FRANCHET

MONSIEUR NADEAU S'EST ABSTENU

CULTURE

Organisation du 1^{er} Salon annuel du Livre de Châtenay-Malabry :

- **Approbation du règlement général et de la convention de participation entre les éditeurs et la Ville**
- **Approbation du règlement du concours de correspondance**
- **Autorisation accordée à Monsieur le Maire à effectuer les demandes de subvention.**

Rapport présenté par Madame Sophie AUDOUIN, Adjointe au Maire

La Ville de Châtenay-Malabry connaît une longue tradition littéraire avec, bien évidemment, les liens historiques entre la Commune et Voltaire, mais aussi la présence, pendant plus d'une décennie de Chateaubriand, sans oublier Sully Prudhomme, George Sand, Emile Zola, Jehan d'Ivray, Jean Paulhan, Emmanuel Mounier ou encore Paul Ricœur : toutes et tous ont habité ou séjourné quelques temps à Châtenay-Malabry.

De nos jours, cette tradition littéraire se traduit par une politique culturelle active en la matière dont la preuve la plus flagrante est la construction de la Médiathèque dont la fréquentation, nonobstant une désaffection de la lecture publique constatée au niveau national augmente de nouveau depuis quelques années à Châtenay-Malabry.

En effet, une diversification importante des fonds mis à disposition des abonnés, des manifestations culturelles de haut niveau ont permis de regagner des lecteurs et d'augmenter le nombre des prêts (4 000 abonnés et 161 000 prêts en 2010).

D'autre part, la Municipalité a fortement soutenu les initiatives telles que le Concours interculturel des Ecritures, les Rencontres littéraires Afrique-Maghreb-Caraïbes ainsi que le Prix littéraire des Ecoles, les activités de lecture à haute voix par l'association "Lire et faire lire" sans oublier les Salons du Livre pour la Jeunesse, organisés il y a quelques années par le Lion's Club de Châtenay-Malabry.

Afin que toutes ces actions soient valorisées, je vous propose l'organisation annuelle d'un Salon du Livre dont le titre de la 1^{ère} édition sera : "Voyages en Livres".

Cette année, "Voyages en Livres" se déroulera du 27 au 29 mai 2011 à l'Espace omnisports Pierre Bérégoz. Il accueillera entre 35 et 40 éditeurs, majoritairement des éditeurs indépendants de la Région Île-de-France mais également d'autres régions de France, ainsi que des départements de l'Outre-mer.

Ces éditeurs amèneront leurs auteurs afin de rencontrer les publics et de dialoguer avec eux.

En même temps, d'autres auteurs mais qui publient essentiellement dans les grandes maisons d'Édition seront présents pour des séances de dédicaces et de rencontres avec leurs lecteurs.

Afin que les visiteurs du Salon puissent trouver leurs œuvres, deux librairies du territoire des Hauts-de-Seine : "Le Roi Lire" de Sceaux et "La Passerelle" d'Antony; labellisées "Librairie Indépendante de Référence" (LIR) par le Ministère de la Culture et de la Communication, occuperont chacune un stand.

Ce dispositif a conduit le Centre National du Livre à inscrire le salon "Voyages en Livres" dans la manifestation nationale "A Vous de Lire". Dans ce cadre et compte tenu du fait que la thématique de cette manifestation nationale s'avère être la correspondance, il est proposé d'organiser un concours d'écriture, appelé : "Lettre à un(e) ami(e) inconnu(e)".

Enfin, "Voyages en Livres" sera également mentionné dans le cadre de l'Année d'Outre-mer, organisée par le Ministère d'Outre-mer. En effet, les 4^{èmes} Rencontres littéraires Afrique-Maghreb-Caraïbes se dérouleront lors du Salon avec la présence effective d'éditeurs et d'auteurs d'Outre-mer.

Plusieurs autres manifestations transversales entoureront "Voyages en Livres" :

- A la Médiathèque, pendant le mois de mai, une exposition d'art contemporain, présentée par l'artiste plasticien et poète, Hamid TIBOUCHI.
- Au cinéma municipal le Rex, plusieurs soirées autour de la thématique de l'adaptation de l'œuvre littéraire au cinéma.
- Le Théâtre Firmin Gémier – La Piscine accueillera, avant le début des spectacles, au mois d'avril et au mois de mai, des lectures d'extraits de textes d'auteurs présents lors du Salon.
- Le Conservatoire, pour sa part, organisera une rencontre insolite entre un auteur et la musique, appelée "Musique +".

Pendant le Salon, plusieurs manifestations seront organisées sur place :

- Proclamation des lauréats du Prix littéraire des Ecoles
- Proclamation des lauréats du Concours Interculturel d'Écritures
- Proclamation des lauréats du concours de correspondance
- Performances des "Souffleurs – Commandos poétiques"
- Lectures de textes d'auteurs présents
- Lectures d'histoire par l'association "Lire et faire lire"
- Tables rondes et débats au "Café des Livres"
- Dedicaces

Le programme complet, notamment en ce qui concerne l'aspect de la présence des auteurs, sera finalisé vers la mi-avril.

Nous voulons que cette manifestation soit un événement culturel de premier plan, ouvert à toutes et à tous, accessible et convivial, permettant la rencontre entre les visiteurs, les auteurs et les

éditeurs, la découverte de nouveaux livres et suscitant la curiosité des uns et des autres. En conséquence, je vous demande de bien vouloir :

- approuver la réalisation du 1^{er} Salon du Livre, en mai 2011, et de faire de cette manifestation un nouveau rendez-vous culturel annuel sur notre ville ;
- approuver le règlement général, destiné aux éditeurs participants ;
- approuver la convention de participation entre les éditeurs et la Ville ;
- approuver le règlement du concours de correspondance ;
- autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y afférant ;
- autoriser Monsieur le Maire à effectuer les demandes de subventions auprès des instances concernées au taux le plus élevé.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Merci. Y a-t-il des demandes d'interventions ? Oui, Monsieur NADEAU puis Monsieur BOZZONNE.

Monsieur Karim NADEAU, Conseiller municipal :

Je profite de cette prise de parole pour rectifier mon précédent propos à propos du seizième rang départemental en matière d'endettement : il s'agit d'une lamentable erreur de ma part ; en fait, il s'agissait de statistiques à l'échelle nationale. Nous étions ainsi référencés par ce site internet, Journaldunet.com, à la seizième position des 36 000 communes en France, en termes d'endettement. Dans l'absolu, nous ne pouvons donc nous en gargariser puisque ce rang n'est guère une bonne chose.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Je vous écoute...

Monsieur Karim NADEAU, Conseiller municipal :

J'ai commis une erreur, je m'en repens...

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Ce classement me semblait en effet bizarre...

Monsieur Karim NADEAU, Conseiller municipal :

Pour le coup, vous en étiez satisfait.

J'en profite pour préciser que toutes nos postures de vote et toutes nos postures en général pour nous autres élus de l'opposition, sont très engageantes. Non par l'issue qu'elles pourraient avoir sur les votes du Conseil, mais plutôt parce qu'elles peuvent ensuite être instrumentalisées par la majorité pour souligner de prétendues incohérences dans l'expression de la parole des citoyens que nous devons représenter. C'est-à-dire, à nous tous réunis, 46%, ou plutôt 38% des suffrages exprimés selon le point de vue adopté...

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Monsieur NADEAU, puis-je rectifier vos propos ?

Monsieur Karim NADEAU, Conseiller municipal :

Oui, dites-moi ?

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Vous ne représentez pas 46% et nous ne représentons pas 54% de la population. Ici, nous représentons 100% des Châtenaisiens. Vous pouvez continuer, Monsieur NADEAU.

Monsieur Karim NADEAU, Conseiller municipal :

Effectivement, mon raisonnement est dicté par le fait que la majorité respecte, selon moi, essentiellement les attentes des 54% des Châtenaisiens l'ayant élue. Il s'agit de mon point de vue.

J'explique la raison pour laquelle nous serions éventuellement amenés à nous abstenir si votre réponse à nos interrogations...

Monsieur GHIGLIONE, Adjoint au Maire

Comme quoi, nous avons bien du débat dans cette assemblée.

Monsieur Karim NADEAU, Conseiller municipal :

Il est un peu délicat de s'exprimer dans le brouhaha. Madame COSTAZ l'a également vécu.

Je souhaite cependant ne pas vous voir partir tous en même temps.

(Rires)

Monsieur Karim NADEAU, Conseiller municipal :

J'explique la raison pour laquelle nous serions éventuellement amenés à nous abstenir si votre réponse à notre question ne nous apparaissait pas satisfaisante. Bien entendu, nous nous réjouissons de l'organisation d'une telle manifestation. Celle-ci ne manquera certainement pas de marquer favorablement, la politique culturelle de la ville. En conséquence, nous saluons d'ores et déjà le travail des parties prenantes du projet pour son élaboration.

Cependant, nous exprimons des réserves sur les modalités d'application tout comme sur le vote précédent afin d'expliquer mon abstention. Sur la crèche, j'exprime quelques doutes sur l'effectivité des décisions prises -certainement en lien avec tous les services- pour exclure de ce mode de garde, les parents n'ayant pas fourni suffisamment d'efforts pour s'insérer professionnellement.

Notre question consiste à savoir si le choix des participants à ce salon du livre, sera l'objet d'un contrôle démocratique. Sera-t-il présenté en commission ? Je n'imagine pas en effet que nous ayons à choisir en Conseil les éditeurs représentés. En tous les cas, je souhaite y voir associés les représentants de l'opposition. Nous pourrions même envisager un ou plusieurs membres de l'opposition totalement associé(s) au processus d'organisation et à ses instances. Le but évident est de permettre à toutes les sensibilités de l'ensemble des Châtenaisiens, des 100% représentés par nous tous, de pouvoir s'exprimer. Cette question répond ainsi à un souci d'ouverture et s'inscrit dans

une optique de concertation avec ce que nous représentons, à notre sens, partiellement et en tous les cas humblement.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

J'ai entendu vos réserves. Sur la crèche, vous vous abstenez parce que vous ne savez quel sera le résultat. A présent, vous risquez de vous abstenir parce que vous ne savez qui sera chargé de choisir. A chaque fois que nous lançons un projet, vous avez effectivement des craintes. Mais si nous écoutions seulement ces inquiétudes, nous ne réaliserions rien et nous ne prendrions jamais aucune décision.

Il est possible d'exprimer des craintes sur tous les projets. Nous pouvons craindre de voir l'école Jules Verne mal construite et s'écrouler. Nous pouvons craindre lors d'une réfection de rue, que l'entreprise travaille mal. A partir de ce moment là, nous ne réalisons rien. Mais dans la vie, il est aussi nécessaire de décider en prenant soin toutefois de s'entourer de précautions. Et quand une personne fait partie de l'exécutif, elle doit présenter des projets et décider.

Pour répondre à votre question, sur le Salon du livre, un jury sera constitué. Selon moi, nous ne sommes pas forcément les plus pertinents pour constituer ce jury. En termes littéraires, les mieux placés demeurent les personnes issues du monde littéraire. Un jury sera donc constitué, mais sans élus, qu'ils soient de la majorité ou de l'opposition. Je ne vois pas pourquoi vous, comme moi, et à quel titre nous réfuterions tel éditeur ou tel écrivain. En revanche, il nous appartient d'éviter toute dérive au travers du règlement de ce salon. Nous devons ainsi éviter les livres effectuant du prosélytisme ou appelant à la haine. S'il me paraît légitime d'encadrer ce salon par un règlement, en revanche, le choix des éditeurs et des écrivains ne doit pas relever de notre ressort. Il existe suffisamment d'écrivains dans notre ville auxquels nous pouvons faire confiance. Même si nous sommes élus du peuple, nous ne devons pas tout diligenter sans accorder notre confiance à quiconque. Il me semblait pourtant que vous étiez plutôt pour le participatif. Or, faire participer les gens revient aussi à les laisser décider.

Je passe la parole à Monsieur BOZZONNE.

Monsieur Jean-Pierre BOZZONNE, Conseiller municipal :

Vos joutes et vos échanges mettent un peu à mal mon intervention et la rendent obsolète. Je vais tout de même la lire.

Comme je l'ai mentionné en commission culturelle, je me félicite de ce salon du livre à Châtenay. Il me semble important de placer la lecture au cœur des préoccupations de notre Municipalité et de renouer ainsi avec la tradition historique des grands écrivains.

Concernant ce salon, je souhaite pour ma part voir les membres du jury véritablement issus du monde culturel et littéraire, et non d'élus. Il me semble préférable d'éviter le mélange des genres et de laisser cette belle idée à l'écart des intérêts politiques de chacun.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Effectivement Monsieur BOZZONNE, vous aviez la réponse puisque je l'avais donnée au préalable à Monsieur NADEAU.

Pour rappel, ce n'est pas la première fois que nous agissons en ce sens. Le comité de suivi de l'Agenda 21 ne compte également aucun élu. Certains parlent de démocratie participative, d'autres en parlent peut-être moins, mais l'appliquent néanmoins.

Je mets à présent ce rapport aux voix.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Vous vous abstenez malgré tout ? Même si aucun élu ne figure dans le jury ?

(Réponse de Monsieur NADEAU hors micro)

ADOPTÉ PAR LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ, L'ÉLU DU GROUPE « ALLIANCE CENTRISTE » ET MADAME FRANCHET

MONSIEUR NADEAU S'EST ABSTENU

SPORTS

Approbation de la convention avec le Conseil général des Hauts-de-Seine relative à l'opération "une Ville, un Sport, un Champion" au titre de l'année 2010.

Rapport présenté par Monsieur Michel CANAL, Adjoint au Maire

Le Département des Hauts-de-Seine et la commune de Châtenay-Malabry ont choisi de privilégier la dimension éducative du sport à travers l'opération "une Ville, un Sport, un Champion".

Ce concept a pour objectif de fidéliser les jeunes à une pratique sportive. Cette opération permet à la Ville de s'associer à un sport à forte valeur éducative, avec le parrainage d'un champion qui apporte une dimension d'exemplarité.

Châtenay-Malabry est une commune qui comprend de nombreux jeunes. Ceci génère une forte demande d'activités périscolaires et notamment de la pratique du football. De ce fait, le club de football de Châtenay-Malabry (ASVCM) en collaboration avec le Conseil Général a fait intervenir Habib BAMOGO, joueur de football professionnel issu de la commune et ancien licencié du club, sur 4 types d'actions différentes lors de l'année 2009.

Ces actions sportives ont non seulement permis de diversifier la programmation du secteur prévention par le sport mais ont également été un véritable succès auprès des jeunes de la commune qui sont demandeurs de ce type d'activités.

L'objectif, pour l'année 2010, a consisté à remettre en place les quatre activités organisées en 2009 afin de s'inscrire dans la continuité du travail éducatif et de prévention. Le but est, ainsi, de toucher un maximum de jeunes en proposant des actions sportives diverses et variées tout en inculquant les règles de vie en collectivité à travers le sport.

Contenu de l'opération :

La Ville et le Club de Football de Châtenay-Malabry ont organisé et animé quatre actions sportives dans le cadre de l'opération "une Ville, un Sport, un Champion".

. Classe Football

Mise en place d'une classe Football pour des élèves de 6^{ème} et 5^{ème} du Collège Thomas Masaryk avec la présence de près de 30 élèves.

- . Organisation de tournois Pendant la période des congés scolaires de Février et de Pâques, des tournois de Futsal ont été organisés.
- . Animation football de quartier Mise en place d'un tournoi de football en extérieur au mois de juillet pour les jeunes de la Ville, licenciés ou non licenciés.
- . Tournoi International Benjamins Déroulement au stade municipal d'un tournoi de football à la Pentecôte sous l'égide du club de la Ville avec la participation d'équipes étrangères.

Habib BAMOGO était présent sur la Ville, le 5 novembre 2010 à l'occasion de la remise des médailles de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports et du prix *Fairplay* à la section locale de Volleyball.

En conséquence, je vous demande d'approuver la convention proposée par le Conseil général, qui prévoit une subvention de 10 000 € à la commune, et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Merci. Des élus souhaitent-ils intervenir sur ce rapport ? Oui, Madame FRANCHET.

Madame Cécile FRANCHET, Conseillère municipale :

Ma question porte sur la classe foot proposée en sixième et en cinquième. En commission, nous avons abordé le sujet et nous enregistrons visiblement des résultats très positifs au niveau du collège. Je souhaite savoir si nous avons l'intention de prolonger ce travail à d'autres sixièmes et d'autres cinquièmes ? Par ailleurs, je désire aussi connaître le devenir des enfants ayant suivi cette option ? Pourront-ils la poursuivre en quatrième et en troisième ?

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Il sera naturellement nécessaire d'en discuter avec le chef d'établissement ; lui-même examinera d'ailleurs cette question avec son conseil d'administration.

Toutefois, nous avons travaillé en étroite collaboration avec le chef d'établissement et le club de l'ASVCM. Pour le moment, seule une classe, 6e et 5e, est effectivement concernée. Cette classe se rapproche un peu de la classe CHAM avec des horaires aménagés. Cette classe s'adresse en même temps à des enfants connaissant quelques difficultés. Monsieur CANAL me corrigera si je me trompe, il s'agit à travers ce biais de les aider au collège, de lutter contre l'absentéisme, et de s'assurer que, petit à petit, ils apprennent.

A priori, jusqu'à présent, une classe demeure suffisante. Nous ne pouvons mettre en place cette démarche dans toutes les classes ; cela serait alors difficile à gérer, y compris pour le chef d'établissement. Nous avons donc choisi de mettre en place ce dispositif dans des classes de sixième et cinquième, lors des deux premières années du secondaire : nous souhaitons ainsi favoriser le cursus et l'évolution de ces enfants. Si ces élèves désirent ensuite poursuivre le sport d'une façon plus assidue, il existe des liens et des passerelles avec l'ASVCM durant deux ans. Ils pourront ainsi continuer au sein du club de foot. Au niveau du collège, à travers ce genre d'opération, nous pouvons espérer voir l'enfant entrer à nouveau dans un schéma classique d'études. De telle sorte que ce dispositif n'est plus nécessaire en quatrième et en troisième.

Monsieur Michel CANAL, Adjoint au Maire :

Au départ, la demande du principal du collège portait sur une seule classe. Cette initiative a été reportée sur la classe de cinquième car les éléments de cette classe étaient tellement performants que d'un commun accord avec la section de l'ASVCM et avec le collège, il a été décidé de la poursuivre avec ces mêmes jeunes.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Je mets à présent ce rapport aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

URBANISME - TRAVAUX

Contrat régional :

- **approbation du contrat régional (2010 – 2014) ;**
- **approbation de la convention de réalisation de l'opération « construction d'une épicerie sociale » ;**
- **approbation de la convention de réalisation de l'opération « construction d'un espace prévention santé ».**

Rapport présenté par Monsieur Jean-Louis GHIGLIONE, Adjoint au Maire

Lors de sa séance du 25 mars 2010, le Conseil municipal a confirmé sa volonté de demander à la Région d'Ile-de-France la signature d'un contrat régional (2010 – 2014).

Celui-ci a été élaboré de sorte qu'il s'articule autour de la réhabilitation des équipements publics de la Cité-jardins.

Par la délibération du 17 novembre 2010, n° CP 10-971, de la Commission Permanente du Conseil régional Ile-de-France, le contrat régional avec la ville a été validé. Celle-ci a fixé la dotation régionale prévisionnelle maximum consacrée à la réalisation des 4 opérations prévues (la création d'un centre socioculturel, la construction d'un espace de prévention santé, la construction d'une épicerie sociale et la requalification du parc Léonard de Vinci), pour un montant total de 1 350 000 €.

Le contrat régional est établi pour la période 2010-2014, la Ville s'engageant à réaliser les opérations prévues au contrat durant cette période.

Un premier montant de crédits de paiement de subvention a été affecté en faveur de deux opérations :

- Construction d'un espace prévention santé : 226 962,90 €
- Construction d'une épicerie sociale : 181 912,50 €
- Pour un montant total de : 408 875,40 €.

1. Espace Prévention Santé :

(Coût HT : 504 362 €. Subvention régionale de 226 962,90 €).

Ce site sera un lieu de ressources destiné à promouvoir la santé de tous en fédérant les structures de prévention et de soin dans une dynamique de réseau.

Ce lieu sera prévu :

- pour informer : soutien dans la recherche d'informations par de la documentation portant sur les thématiques majeures de prévention (accidents de la vie courante, nutrition, SIDA, alcool...);
- pour orienter vers des structures de prévention ou de soin plus spécialisées ;
- pour animer et accompagner : déclinaisons locales des campagnes nationales et régionales de santé publique, animation d'ateliers (équilibre, nutrition, mémoire, relaxation, sommeil,...), expositions à thèmes ;
- pour animer la cellule de coordination gérontologique.

L'unité de lieu avec l'épicerie sociale permettra des synergies et des actions communes (alimentation et santé par exemple) tout en mutualisant des espaces. Ainsi, le projet initial de l'espace prévention santé sera-t-il conforté par ce déménagement

2. Construction d'une épicerie sociale

(Coût HT : 404 250 €. Subvention régionale de 181 912,50 €).

L'épicerie sociale fonctionnera comme un magasin, où l'on choisit ses produits de première nécessité, étiquetés à leur valeur marchande, mais dont le prix à payer sera très inférieur à celui des commerces traditionnels. Ceci constituera une aide alimentaire temporaire pour des familles connaissant des difficultés financières.

Elle s'adressera à des personnes vivant en dessous des minima sociaux ou du seuil de pauvreté. En fonction du quotient « reste à vivre », un crédit d'achat sera alloué à la personne par le CCAS.

Plus qu'une simple épicerie, ce sera aussi un lieu d'échange, d'écoute et de rencontres pour les bénéficiaires au travers des ateliers. Il s'agira surtout de faire passer de l'information sur des sujets comme l'alimentation, l'hygiène, la santé et – grâce à un travail social avec les familles, via une conseillère en économie sociale et familiale – de mener une action en terme d'aide à la gestion budgétaire.

Dès lors, il convient de signer les documents contractuels avec la Région :

- le contrat régional de Châtenay-Malabry (en trois exemplaires originaux) ;
- une convention de réalisation pour l'opération « construction d'une épicerie sociale » inscrite au contrat régional de Châtenay-Malabry (en trois exemplaires originaux) ;
- une convention de réalisation pour l'opération « construction d'un espace prévention santé » (en trois exemplaires originaux).

Il est par ailleurs prévu que la Région Ile-de-France délibère à nouveau, au cours de l'année 2011, pour l'opération relative à « la création d'un centre socioculturel » et la requalification du Parc Léonard-de-Vinci. Le Conseil municipal sera ainsi amené à délibérer pour la signature de la convention de réalisation pour ces opérations.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents contractuels (le contrat régional de Châtenay-Malabry, la convention de réalisation pour l'épicerie sociale et la convention de réalisation pour l'espace prévention santé) avec la Région Ile-de-France.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bievre :

Merci. Une partie de l'opposition nous a malheureusement quittés, mais je dispose du document de la Commission permanente de la Région pour le vote de ce contrat régional. Avant de passer à la présentation du contrat et d'adopter la délibération concernée, la Région réalise une présentation de la collectivité destinée à informer les élus qui siègent au Conseil Régional. Au chapitre « Potentiel

financier par habitant », il est indiqué la somme de 941 euros par habitant, « *nettement inférieure à la moyenne départementale des Hauts-de-Seine s'élevant à 1 699 euros par habitant ainsi qu'à la moyenne régionale de 1 271 euros par habitant* ». Or, je ne cesse d'essayer d'expliquer cela aux différents groupes de l'opposition municipale : avec un potentiel fiscal structurellement très faible à Châtenay-Malabry depuis des décennies, il est nécessaire d'agir pour l'augmenter, et pour y parvenir, la ville doit être équilibrée. Il ne s'agit pas d'avoir uniquement des espaces verts, des logements sociaux ou des grandes écoles, mais aussi de l'activité économique pour permettre un développement harmonieux de la ville. L'équilibre ou la mixité s'entendent aussi en termes de potentiel fiscal. Nous éviterons ainsi la dette.

Je mets à présent ce rapport aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

URBANISME – TRAVAUX

Autorisation donnée à Monsieur le Maire de solliciter les subventions au taux le plus élevé possible pour les travaux de couverture de deux terrains de tennis et la rénovation de trois terrains de tennis.

Rapport présenté par Monsieur Michel CANAL, Adjoint au Maire

La Ville de Châtenay-Malabry met à la disposition du club de tennis les installations suivantes :

- sept courts découverts ;
- trois courts couverts ;
- le gymnase Thomas Masaryk (53 h par semaine sur des créneaux du soir et des weekends);
- le gymnase Jules Verne (3 h par semaine) ;
- un club house, qui correspond au bureau de l'association Châtenay-Malabry Tennis. Cet équipement est également utilisé pour des réunions et autres.

La commune, en concertation avec l'association Châtenay-Malabry Tennis, souhaite regrouper, sur un seul et même site, tous les équipements publics sportifs à destination du tennis, de manière à ce qu'ils soient facilement accessibles depuis l'avenue de la Division Leclerc.

La couverture de deux terrains de tennis (n° 4 et 5) viendra améliorer l'offre des équipements présents sur le site des Bruyères. Cette opération offrira des possibilités d'utilisation des terrains plus importantes et permettra à la Ville de Châtenay-Malabry de mieux répondre aux besoins et aux attentes des licenciés et non-licenciés de cette activité sportive.

Sur le terrain des Bruyères seront donc regroupés à terme:

- un club house de tennis ;
- cinq courts de tennis découverts ;
- cinq courts de tennis couverts ;
- des vestiaires pour l'association de football ;
- un terrain de football en gazon synthétique (55m x 70m) ;
- un terrain de football en gazon synthétique (60m x 100m).

Cette réalisation s'inscrit dans le cadre d'un projet global de développement urbain, social et sportif de la commune. Ainsi, plusieurs équipements ont déjà été réalisés le long de cet axe (mairie annexe, marché, équipements sportifs, cinéma, Pôle Culturel...).

Les terrains de tennis découverts offrent peu de confort au vue des conditions climatiques en Ile-de-France (humidité et froidure une grande partie de l'année). La couverture de deux courts permettra donc d'optimiser l'utilisation des équipements.

De même, cette réalisation permettra de libérer les créneaux utilisés par le club de tennis au gymnase Thomas Masaryk et au gymnase Jules Verne (56 h par semaine sur des créneaux du soir et des week-ends). Ceci génèrera des capacités d'accueil supplémentaires pour les activités sportives communales et associatives.

Afin de compléter les aménagements sportifs du terrain des Bruyères et de poursuivre l'amélioration de la qualité des équipements sportifs existants, il est donc envisagé de nouveaux aménagements qui sont :

- la transformation en résine synthétique de deux terrains actuellement en béton poreux (n° 4 et 5) ;
- la reconstruction d'un terrain en béton poreux (n° 3) ;
- la réalisation d'un cheminement PMR en enrobé ;
- l'amélioration de l'éclairage extérieur.

Le montant prévisionnel de ces travaux se porte à 749 413,60 € TTC.

Compte tenu de ces éléments, je demande à l'Assemblée d'autoriser Monsieur le Maire :

- à solliciter les subventions au taux le plus élevé possible pour les travaux de couverture de deux terrains de tennis et la rénovation de trois terrains de tennis ;
- à signer tous les documents nécessaires à cette affaire.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Merci. En l'absence d'intervention, je mets ce rapport aux voix.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

URBANISME-TRAVAUX

Approbation de l'avenant n°1 arrêtant le coût prévisionnel des travaux, le forfait définitif de rémunération du titulaire et le montant des missions complémentaires pour la réalisation du groupe scolaire Jules Verne.

Report présenté par Madame Pénélope FRAISSINET, Adjointe au Maire

Le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la réhabilitation-construction du groupe scolaire Jules Verne a été attribué par Décision du maire n°104 du 10 août 2010, au groupement conjoint représenté par la SA ARCHI 5 PROD, mandataire, représentée par Jacques SEBBAG, et composé d'IOSIS BATIMENTS, d'IOSIS CONCEPT et d'A.L.M.A. Consulting.

L'article 30 du décret du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre dispose que le contrat fixe la rémunération forfaitaire du maître d'œuvre. Cette rémunération tient compte notamment du coût prévisionnel des travaux établis par le maître d'œuvre. Dans le cas où le coût prévisionnel des travaux n'est pas encore connu au moment de la passation du contrat, le montant de la rémunération initiale dite " provisoire " est basé sur la partie affectée aux travaux de l'enveloppe financière prévisionnelle fixée par le maître de l'ouvrage. Cette rémunération initiale devient " définitive " lorsque le maître d'œuvre a pu, dans le cadre de l'exécution d'une partie de sa mission (l'APD), établir lui-même un coût prévisionnel des travaux, coût sur lequel il est tenu de s'engager. Pour ce faire, il est nécessaire de conclure un avenant pour modifier les dispositions du contrat initial et rendre définitif le forfait de rémunération du maître d'œuvre.

Conformément à la réglementation, l'acte d'engagement signé le 5 Août 2010 fixant le forfait provisoire de rémunération du maître d'œuvre pour la réhabilitation-construction du groupe scolaire

Jules Verne stipule que le forfait de rémunération définitif sera arrêté par avenant dès que le coût prévisionnel des travaux sera établi.

1) Coût prévisionnel des travaux :

L'estimation des travaux, conformément à l'Acte d'Engagement est de 18 700 000,00 € H.T.

L'estimation au stade concours permet de vérifier la compatibilité de l'enveloppe financière affectée par le maître d'ouvrage avec la réalisation du bâtiment tel qu'il a été défini dans le programme et imaginé par les concepteurs.

L'objectif au stade APD est de requalifier cette estimation en l'adaptant aux éventuelles modifications ou recalages du projet.

L'estimation APD intègre les modifications et évolutions du projet depuis l'esquisse, et des demandes complémentaires de la maîtrise d'ouvrage.

Principales modifications liées à l'évolution du projet

- Augmentation du nombre de sanitaires :
 - o création de blocs sanitaires (filles/garçons) accessibles depuis la cour aux élèves du premier cycle d'élémentaire.
 - o création d'un bloc sanitaire réservé aux enseignants à chaque niveau.
- Augmentation du nombre de sanitaires prévu pour le centre de loisirs élémentaire et mutualisation avec la restauration élémentaire.
- Création d'une surface de plancher supplémentaire afin de remonter d'un niveau le réfectoire de l'école maternelle. Au stade du concours, le réfectoire était une salle en double hauteur au rez-de-chaussée bas, les cuisines étant situées au rez-de-chaussée haut.
- Création d'une Pompe à chaleur air/eau pour les logements.
- Aménagement d'une aire sportive extérieure dans l'enceinte de la cour d'école en complément de la salle de sport prévue au programme :
 - o l'implantation d'une aire de sport extérieure avec un éclairage approprié.
 - o Création de locaux vestiaires au rez-de-chaussée du bâtiment de l'école élémentaire.
- Création d'éclairage pour la cour de l'école.
- Place de l'enfance :
 - o la prise en compte des modifications apportées aux aménagements, revêtements et la mise en place de structures végétalisées type pergolas sur 50% des places de stationnement extérieur.
 - o La fourniture et pose de bornes escamotables/système de contrôle d'accès de part et d'autre du mail.
- Création de murs de soutènement complémentaires dus à la topographie du terrain.
- Création de surfaces complémentaires en sous-sol pour implantation de locaux techniques.

Ces modifications représentent au global une plus value de 517 335,50 € HT soit 2.77% du coût prévisionnel du concours.

Des moins-values ont également été prises en compte, notamment la suppression d'un ascenseur grâce à la mutualisation des appareils destinés au centre de loisir maternelle et à la restauration.

A ces modifications, s'ajoute une demande complémentaire de la maîtrise d'ouvrage.

Création d'un accès chantier depuis l'avenue de la division Leclerc

Au stade du concours, l'accès au chantier était envisagé par la rue Jules Verne et l'implantation de la base vie sur la place de l'enfance.

Compte tenu :

- de la gêne qu'occasionnerait aux habitants, le transit des camions à travers le quartier ;
- de la nécessité lors de la seconde phase de réhabilitation-construction, d'implanter sur la place de l'enfance, des locaux provisoires ainsi qu'une cour provisoire pour l'école maternelle ;
- des difficultés de circulation des camions : étroitesse de la rue Jules Verne, interdiction de circulation aux heures d'entrée/sortie du groupe scolaire, qui pénaliserait le délai du chantier ;

il est apparu nécessaire de prévoir la création de l'accès chantier directement depuis l'avenue de la Division Leclerc avec la création d'une rampe d'accès et d'une voie propre le long du stade municipal Jean Longuet. La base vie du chantier sera donc également transférée de ce côté du projet et ces espaces seront regroupés dans un espace clos et indépendant de l'enceinte sportive.

La plus value de cet aménagement s'élève à 338 000 € HT.

- 318.000 € HT pour la base vie, la voirie et ses divers accès et clôtures ;
- 20.000 € HT pour une voirie en enrobé.

Le coût prévisionnel des travaux est, au regard de ces éléments, établi à la somme de 19 555 335,50 € HT.

2) forfait définitif de rémunération :

La rémunération du maître d'œuvre est, dans ces conditions, calculée en appliquant le taux de rémunération de 15,19%, tel que au coût prévisionnel des travaux prévu à l'acte d'engagement.

Cependant, le groupement de maîtrise d'œuvre accepte de revoir son taux de rémunération de 0,08 point afin de limiter l'augmentation de sa rémunération.

Par conséquent, il est proposé au Conseil municipal d'approuver la conclusion du présent avenant, qui a pour objet d'établir le coût prévisionnel des travaux, sur lequel s'engage le maître d'œuvre, ainsi que de fixer le forfait définitif de sa rémunération pour la mission de base + HQE + OPC, conformément aux dispositions contractuelles du marché.

- le coût prévisionnel des travaux est établi à la somme de **19 555 335,50 € HT**, soit **23 388 181,26 € TTC**;
- le taux de rémunération du groupement de maîtrise d'œuvre est fixé à 15,11% au titre de la mission de base + HQE+ OPC ;
- le montant de la mission complémentaire de 46 750 € HT reste inchangé par rapport au montant initial ;
- le montant du forfait de rémunération définitif pour la mission de base + HQE+ OPC est arrêté à la somme de **2 955 590,16 € HT**, soit **3 534 885,83 € TTC** ce qui représente une augmentation de **4.06 %** par rapport au forfait provisoire ;
- le montant total (mission de base + HQE+ OPC+ mission complémentaire DIAG PARTIEL) du forfait de rémunération définitif du maître d'œuvre est arrêté à la somme de 3 002 340,16 € HT €, soit 3 590 798,83 € TTC, ce qui représente une augmentation de 4% du montant total du marché.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Merci. Y a-t-il des demandes d'interventions ? Oui, Madame FRANCHET.

Madame Cécile FRANCHET, Conseillère municipale :

Cette année marquera véritablement le lancement du grand projet de démolition - reconstruction du groupe scolaire Jules Verne. Il est vrai que de nombreuses familles l'attendent.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Je ne vous le fais pas dire...

Madame Cécile FRANCHET, Conseillère municipale :

Nous sommes d'accord à ce sujet. Toutefois, nous sommes un peu moins d'accord sur la suite. Ce projet se monte à un peu plus de 30 millions : il s'agit d'une belle somme.

La taille de ces deux écoles me paraît extrêmement importante et la construction sur deux sites permettrait de lever une partie des difficultés de ce chantier en site occupé. De plus, en agissant de la sorte, les coûts seraient diminués.

Le terrain en bas de la Division Leclerc où se trouve aujourd'hui le stade, pourrait accueillir la première école. Dans quelques années, ce stade disparaîtra au profit de logements. Il nous semble donc judicieux de réserver ce terrain à une école.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

De quel stade parlez-vous ?

Madame Cécile FRANCHET, Conseillère municipale :

Celui juste en dessous.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Le stade municipal ?

Madame Cécile FRANCHET, Conseillère municipale :

Tout à fait.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Poursuivez Madame FRANCHET.

Madame Cécile FRANCHET, Conseillère municipale :

Merci. Le projet proposé supprime la grande salle collective utilisée par le centre de loisirs : cette suppression nous paraît regrettable.

Nous demandons une nouvelle étude du projet avec la construction d'une autre école à proximité du site. Si ce projet se réalise dans ces conditions, nous espérons voir le projet apporter les garanties suivantes :

- des travaux réalisés sans usage de produits toxiques ;
- des travaux réalisés en dehors des heures de classe ;
- la non démolition du gymnase par la suite car les salles de sport demeureront insuffisantes pour les écoliers ;
- la préservation de la place de l'Enfance sans la transformer en parking.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Au risque de me répéter, je n'ai pas créé ce groupe scolaire. D'énormes opportunités existaient cependant puisque les terrains entourant cette école étaient vierges. En témoigne le nom choisi pour ce quartier : « Friches et Houssières ». J'ignore si vous habitez déjà la commune, mais les Châtenaisiens connaissaient ces vingt hectares totalement nus et en friches. A cette époque, une grande ZAC a été réalisée et il aurait alors peut-être été nécessaire de prévoir la division de l'école.

Aujourd'hui, vous souhaitez implanter une école à la place du stade : mais que deviennent les sportifs ?

(Réaction hors micro)

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Je ne vois pas quels éléments vous permettent d'affirmer cela. Les terrains appartiennent à la Ville et sont affectés au sport. Vous évoquez des logements dans quelques années, mais quand ?

(Réponse hors micro)

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

J'entends rester maire au moins trois ans encore. Durant ce temps, le stade va demeurer au même emplacement. Si vous avez l'intention lors des prochaines municipales de proposer une école à la place du stade, vous devrez expliquer aux sportifs où vous déplacez le stade. Dans le cas contraire, cela signifie la disparition du football sur Châtenay-Malabry. Connaissez-vous le nombre d'enfants fréquentant ce stade ?

(Réponse hors micro)

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Oui, il existe du football en bas de la Division Leclerc. Tous les matchs officiels se déroulent à cet endroit pour les différentes équipes de foot, à l'exception des tout petits où les terrains sont plus réduits. Vous devrez donc expliquer à tous les adhérents de la section football de l'ASVCM la suppression de ces terrains. A combien se monte le nombre d'adhérents Monsieur CANAL ?

(Réponse hors micro)

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Plus de 400 adhérents châtenaisiens seront ainsi privés de stade. Car si nous plaçons l'école à cet endroit, où mettrons-nous le stade ? Où trouverons-nous des terrains puisque vous êtes opposée au départ de l'école Centrale et de la faculté de Pharmacie ? Au regard de la surface nécessaire, où voulez-vous replacer le stade ?

Il vous appartient de proposer aux Châtenaisiens de supprimer le football et le sport pour placer une école. Pour ma part, je ne réaliserai pas un tel projet durant les trois prochaines années. Et je ne le proposerai pas non plus lors du prochain renouvellement municipal.

J'ai également entendu une autre aberration, tout à l'heure, de la part de Madame DELAUNE. Celle-ci nous reprochait de ne pas avoir construit sur le terrain situé derrière Bérégovoy. Toutefois, il existe déjà l'école Mendès France à cet endroit. En somme, il s'agirait de découper une école parce qu'elle s'avère trop importante, pour en construire une nouvelle aux côtés d'une école existante comportant une élémentaire et une maternelle. Dans ces conditions, je ne vois pas comment nous pourrions redécouper la carte scolaire en créant un énorme groupe scolaire dans un autre quartier de la ville.

En fait, la grosse erreur a été commise sous la précédente municipalité. Nous pourrions aussi indiquer aux enseignants et aux parents d'élèves que nous ne rénovons pas cette école. Le groupe scolaire Jules Verne serait ainsi le seul de la commune à ne pas être réhabilité en raison de son coût trop élevé. Effectivement, tout le monde assume ses responsabilités. Tout à l'heure, j'évoquais les critiques incessantes et l'absence de propositions. Ici, la proposition pourrait consister en l'absence de rénovation de l'école. Au regard des difficultés des collectivités locales, en raison du gel des dotations ou au regard du taux d'endettement de la ville. En estimant qu'il n'y a aucun péril en la demeure, vous pourriez vous prononcer pour que l'école Jules Verne demeure ainsi dans le même état cinq, six, sept ou huit ans. Vous opteriez alors pour une position claire pouvant éventuellement se défendre.

En revanche, me demander de construire ailleurs afin de diminuer le coût tout en supprimant le terrain de football et sans savoir où le remettre, n'est pas une véritable proposition me semble-t-il. De plus, même si nous trouvions un terrain pour accueillir le terrain de football, il serait nécessaire de l'acheter et d'y réaliser des aménagements. Au total, je doute donc que ce choix s'avère moins coûteux.

Les trente millions d'euros représentent l'ensemble. Tout est compris.

(Intervention hors micro)

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Cela vous paraît élevé ? Moi aussi. Mais le problème demeure identique si vous réalisez deux écoles distinctes.

Il existe plus de 33 classes pleines. Même en divisant ce groupe en deux et en réalisant deux écoles de 16 et 15 classes, il n'est pas sûr d'obtenir un coût moins élevé. Au contraire, le coût risque même d'être supérieur, car dans l'actuel projet prévoit des locaux mutualisés qui n'existent pas aujourd'hui. Je prends l'exemple de la restauration dans le nouvel établissement : les élèves de l'école élémentaire et ceux de l'école maternelle n'occuperont pas les mêmes salles de restauration, mais la cuisine et l'office pourront être mis en commun à la différence de ce qui prévaut aujourd'hui où il existe deux équipements de ce type pour l'école maternelle et l'élémentaire. Là, où nous pourrions réduire les surfaces, nous les diminuerons, il s'agit pour nous d'agir en réalisant des économies d'échelle.

En revanche, si vous réalisez deux écoles, deux cuisines seront nécessaires. Je peux ainsi multiplier les exemples de la sorte. En somme, rien ne dit que la création de deux écoles soit moins onéreuse

que la réhabilitation du groupe scolaire Jules Verne. D'autant plus qu'il est nécessaire en outre de trouver un terrain et de l'acheter.

Je prends l'exemple de l'école des Mouilleboeufs où les coûts, hors terrain, n'étaient pas énormes. De mémoire, les travaux s'élevaient à environ cinq millions d'euros. En ajoutant les honoraires d'architecte, etc. nous arrivons à six ou sept millions d'euros. Le coût reste moindre que pour Jules Verne, mais l'école des Mouilleboeufs comptent seulement cinq classes et non 33 classes. Le ratio habituel, qui est valable pour toutes les villes, s'élève à environ un million d'euros par classe avec les annexes. En somme, pour 33 classes, le coût devrait s'élever à 33 millions d'euros ; j'espère cependant que les services réussiront à maîtriser ces coûts et ne dépasseront pas les 30 millions d'euros. Ce ratio existe pour tout le monde. Dans toutes les collectivités, lorsque nous commençons à lancer des programmes, nous en tenons compte. Ensuite avec le concours d'architecture, ce ratio s'affine, diminue ou augmente. Quel que soit l'endroit où vous implanterez l'école Jules Verne, ce ratio demeurera. Je vous le répète nous devons réaliser 33 classes et les équipements annexes.

Il est vrai cependant que ce groupe s'avère énorme en termes de nombre d'enfants. A ce sujet, nous améliorerons aussi la situation et les séparations entre les différents bâtiments.

Vous refusez également de voir la place de l'Enfance se transformer en parking. Il me semble pourtant que cette place est déjà un parking. Et justement, nous souhaitons éviter cela. Vous pouvez trouver cette place conviviale et très jolie à l'heure actuelle, mais le sol devient boueux dès qu'il pleut, et poussiéreux lorsqu'il fait beau. Ce *no man's land* est déjà un parking de fait. Au contraire, le projet apportera des aménagements paysagers, de véritables aires de jeux, des espaces permettant aux personnes de se retrouver... Effectivement, cette place comptera aussi des stationnements : ceux-ci sont à la fois nécessaires pour les enseignants et pour le quartier où ils font défaut. En effet, il existe très peu de parkings et les habitants nous en réclament. Des immeubles ont ainsi été construits dans les années 1990, mais sans réaliser les places de stationnement nécessaires. C'est là aussi une incohérence des précédentes Municipalités.

Vous ne siégiez pas au sein du Conseil lors du précédent mandat, Madame FRANCHET, mais je me souviens des propos de l'opposition d'alors. Il suffit d'ailleurs de consulter les comptes-rendus. Lors des deux précédents mandats, lorsque nous avons annoncé des plans pluriannuels pour la rénovation des écoles, nous avons alors souhaité commencer par les Mouilleboeufs où il n'existait pas d'école élémentaire. Les enfants de ce secteur devaient alors se rendre dans d'autres villes. Vos collègues venant de quitter cette salle, étaient alors opposés à ce projet. Celui-ci leur semblait scandaleux et Jules Verne leur paraissait prioritaire. Je vous ressortirai les comptes-rendus de l'époque. Les parents d'élèves réclamaient la rénovation de l'école Jules Verne. Maintenant que je réalise cette rénovation, demandée voilà douze ans, certains s'y opposent.

J'essaye pour ma part de demeurer cohérent : j'ai pris l'engagement de réaliser cette réhabilitation en dernier et je m'y tiens.

Je mets donc ce rapport aux voix.

***ADOPTÉ PAR LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ ET L'ÉLU DU GROUPE « ALLIANCE
CENTRISTE »,***

LES ÉLUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE » ONT VOTÉ CONTRE

URBANISME – TRAVAUX

Approbation de l'avenant n° 7 relatif à la convention conclue avec le Département concernant la rétrocession de l'entretien des arbres des voies Départementales

Rapport présenté par Monsieur Jacques COURTEAU, Conseiller Municipal Délégué

Par convention approuvée au Conseil municipal le 27 mars 2003, la Ville de Châtenay-Malabry a repris l'entretien des arbres d'alignements plantés sur les voies départementales en contrepartie d'une participation financière du Conseil général.

Six avenants sont intervenus par la suite, principalement pour actualiser le nombre d'arbres concernés par la convention et ajuster le montant de la participation financière du département.

Lors du Conseil municipal de novembre 2010, je vous informais que par délibération du 25 juin 2010, le Conseil général des Hauts-de-Seine avait abrogé la convention à compter du 31 décembre 2010 en application du Code des Marchés Publics. L'entretien du patrimoine arboré sera donc à nouveau assuré par les Services Techniques du Conseil général à partir du début de l'année 2011.

Le présent avenant a pour but de résilier la convention de gestion des arbres d'alignement situés sur la commune.

Néanmoins, nos services conserveront, dans le cadre de l'embellissement, l'entretien courant des pieds d'arbres minéralisés ou végétalisés (nettoyage, arrosage, décompactage, changement de plantes, entretien et remplacement du mobilier afférent à l'arbre : grilles et modules de protection contre les véhicules).

Compte tenu de ces informations, je vous demande d'approuver l'avenant ci-joint et d'autoriser Monsieur le Maire à signer celui-ci.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Merci. En l'absence d'intervention, je mets ce rapport aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE

<p>COMMUNICATION DES DÉCISIONS DU MAIRE LISTE DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DES ARTICLES L 2122.22 ET L 2122.23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.</p>
--

DÉCISION N° 176 DU 17/12/2010 APPROUVANT LE MARCHÉ SUBSÉQUENT N° 4 RELATIF À L'AGRANDISSEMENT DU GROUPE SCOLAIRE ET DU CENTRE DE LOISIRS PIERRE MENDÈS FRANCE.

DÉCISION N° 177 DU 17/12/2010 APPROUVANT LE MARCHÉ RELATIF À LA FOURNITURE DE CONSOMMABLES INFORMATIQUES, PETITS MATÉRIELS INFORMATIQUES, IMPRIMANTES ET MICRO-ORDINATEURS.

DÉCISION N° 178 DU 17/12/2010 APPROUVANT UN MARCHÉ COMPLÉMENTAIRE AU MARCHÉ RELATIF À LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DE PROGRAMMATION DANS LE CADRE DE LA MISSION D'ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR LA RÉHABILITATION DU GROUPE SCOLAIRE JULES VERNE.

DÉCISION N° 179 DU 20/12/2010 APPROUVANT L'AVENANT N° 9 À LA CONVENTION DE RESTAURATION ENTRE LA VILLE ET LE CREPS À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2011.

DÉCISION N° 180 DU 23/12/2010 APPROUVANT LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION GRACIEUSE, DE BOXES DANS LE PARKING SIS 4 AVENUE DU BOIS ENTRE LA VILLE DE CHÂTENAY-MALABRY ET LA CROIX ROUGE FRANÇAISE.

DÉCISION N° 181 DU 23/12/2010 APPROUVANT LE MARCHÉ RELATIF AUX TRAVAUX DE RÉNOVATION ET D'AMÉNAGEMENT DES LOCAUX DU SERVICE DES SPORTS.

DÉCISION N° 182 DU 23/12/2010 APPROUVANT LE MARCHÉ RELATIF AUX TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITÉ DES ARMOIRES DE PROTECTION ET ENCOFFREMENT DES TABLEAUX ÉLECTRIQUES DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE LÉONARD DE VINCI.

DÉCISION N° 183 DU 24/12/2010 APPROUVANT LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LA SALLE DE DANSE DU GYMNASSE JEAN JAURÈS DE LA VILLE DE CHÂTENAY-MALABRY À L'ASSOCIATION STEP

DÉCISION N° 184 DU 24/12/2010 APPROUVANT LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES INSTALLATIONS SPORTIVES DE LA VILLE DE CHÂTENAY-MALABRY À LA SECTION HANDBALL DE L'ASVCM.

DÉCISION N° 185 DU 31/12/2010 APPROUVANT LE CONTRAT RELATIF À LA MISE À DISPOSITION D'UNE EXPOSITION À LA MÉDIATÈQUE INTITULÉE « LAVOISIER : DE L'ALCHIMIE À LA CHIMIE » PAR LE CENTRE SCIENCES CCSTI.

DÉCISION N° 186 DU 31/12/2010 APPROUVANT LE MARCHÉ RELATIF À LA FOURNITURE DE PAPIER BLANC ET RECYCLÉ POUR PHOTOCOPIE, IMPRESSION ET BROUILLON, PAPIERS SPÉCIAUX DE REPROGRAPHIE ET PAPIER À EN-TÊTE.

DÉCISION N° 001 DU 06/01/2011 APPROUVANT LE CONTRAT PNAS NORD ASSURANCES SERVICES « POLICE OUVERTE DOMMAGES N° 0R.200.685 V » RELATIF À L'EXPOSITION « LAVOISIER, DE L'ALCHIMIE À LA CHIMIE » À LA MÉDIATÈQUE DU 18 JANVIER 2011 AU 8 FÉVRIER 2011.

DÉCISION N° 002 DU 06/01/2011 APPROUVANT L'AVENANT N°1 DU MARCHÉ RELATIF AUX TRAVAUX D'ÉLAGAGE ET D'ENTRETIEN DU PATRIMOINE ARBORÉ DE LA VILLE.

DÉCISION N° 003 DU 07/01/2011 APPROUVANT LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DE LA VILLE À L'ITEP JACQUES PRÉVERT.

DÉCISION N° 004 DU 07/01/2011 APPROUVANT LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LA SALLE DU JUDO DU GYMNASSE JEAN JAURÈS DE LA VILLE À L'ASSOCIATION APEI LA NICHÉE.

DÉCISION N° 005 DU 13/01/2011 APPROUVANT LE MARCHÉ RELATIF À L'ÉTUDE HYDROGÉOLOGIQUE DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA VILLE.

DÉCISION N° 006 DU 19/01/2011 APPROUVANT LE MARCHÉ RELATIF À L'INSTALLATION ET L'ENTRETIEN D'UNE SIGNALÉTIQUE COMMERCIALE.

DÉCISION N° 007 DU 19/01/2011 APPROUVANT LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE CRÉNEAUX HORAIRES DE LA PISCINE DU CSU À LA SECTION NATATION DE L'ASVCM.

DÉCISION N° 008 DU 19/01/2011 APPROUVANT LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU GYMNASSE THOMAS MASARYK DE LA VILLE À L'ASSOCIATION UPSILON.

DÉCISION N° 009 DU 20/01/2011 APPROUVANT LA CONVENTION ENTRE LA VILLE DE CHÂTENAY-MALABRY ET L'ASSOCIATION SOLIDARITÉ INSTITUT DES HAUTS-DE-SEINE CONCERNANT LE FORUM GIGA SÉNIORS LE JEUDI 3 FÉVRIER 2011.

DÉCISION N° 010 DU 24/01/2011 APPROUVANT LE MARCHÉ RELATIF À LA RÉALISATION DE DIAGNOSTICS TECHNIQUES COMPLÉMENTAIRES AVANT LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION-CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE JULES-VERNE : CHAUFFAGE-VENTILATION, AMIANTE ET PLOMB, GÉOTECHNIQUE ET RECONNAISSANCES STRUCTURELLES.

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Vous avez eu communication des décisions prises durant l'intercession. Des élus souhaitent-ils des informations ? Oui, Madame FRANCHET.

Madame Cécile FRANCHET, Conseillère municipale :

Je désire des précisions sur la décision n° 10, s'il vous plaît.

Monsieur Karim NADEAU, Conseiller municipal :

Excusez-moi Monsieur le Maire, d'habitude vous listez d'abord l'ensemble des décisions demandées : je souhaite des précisions sur la décision n° 186. Il était tout à l'heure question du papier utilisé pour le bulletin : cette décision comprend-t-elle toutes les dépenses en matière de papier ?

Monsieur Georges SIFFREDI, Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Je commence par la décision n° 186. La Ville souhaite acquérir du papier blanc et recyclé pour photocopie, impression, brouillon, des papiers spéciaux de reprographie, du papier à entête. La Ville a opté pour du papier labellisé PEFC, un programme européen de certification des forêts créé en 1999. Ce label certifie la provenance du papier depuis des forêts gérées durablement suivant les critères d'Helsinki définissant les critères d'une forêt économiquement durable appropriée sur le plan de l'environnement et bénéfique sur le plan social. Pour information, la consommation de papier des services en 2010 s'est élevée à 880 500 feuilles. Les photocopies ont représenté 1,2 million de feuilles et la livraison de papier, en particulier pour les écoles, s'est élevée à 1,125 million de feuilles. Au total pour l'année, nous obtenons donc 3 205 500 feuilles consommées.

Ce marché comportait trois lots :

- lot 1 : fourniture et livraison du papier blanc et recyclé pour photocopie, impression et brouillon ;
- lot 2 : fourniture et livraison de papiers spéciaux de reprographie ;
- lot 3 : fourniture et livraison de papier à entête.

La publication a été effectuée le 23 octobre 2010 dans les journaux spécialisés. Neuf sociétés ont remis une offre. Après analyse de ces offres, le lot n° 1 a été attribué au groupe Papyrus ; le lot n° 2 à la société Malmenayde et le lot n° 3 à la SAS Iropa. Les montants s'élèvent à :

- lot n° 1 à bons de commandes avec un minimum et un maximum : de 15 000 à 30 000 euros HT ;
- lot n° 2 : de 8 000 à 20 000 euros HT ;
- lot n° 3 : de 2 000 à 6 000 euros HT.

Comme vous le voyez, le prix n'est pas si important au regard des quantités consommées. J'essayais d'ailleurs d'expliquer cela à Madame DELAUNE.

Au sujet de la décision n° 10, il s'agit d'un marché relatif à la réalisation de diagnostics techniques complémentaires avant de commencer les travaux de reconstruction du groupe scolaire Jules Verne. Ces diagnostics concernent l'amiante et le plomb ainsi que des reconnaissances plus approfondies sur les structures. Un travail avait déjà été réalisé par un bureau d'études sur les structures afin de s'assurer de leur état. Avec le démarrage des travaux, il importe d'aller au-delà afin d'être totalement sûr de ne pas rencontrer de problèmes sur les bâtiments anciens. Au regard de la date de construction de certains édifices, il s'agit également de vérifier l'absence d'amiante et de plomb.

Ce marché était divisé en quatre lots :

- lot n° 1 : un diagnostic chauffage – ventilation ;
- lot n° 2 : un diagnostic amiante – plomb ;
- lot n° 3 : un diagnostic géotechnique ;
- lot n° 4 : un diagnostic de reconnaissance structurelle.

Le lot n° 1 a été déclaré infructueux faute de réponse. Le lot n° 2 a été remporté par la société Geodem avec un montant à bons de commandes pour 10 000 euros et une part forfaitaire de 12 000 euros. Le lot n° 3 a été attribué à la société Rincet BTP pour un montant de tranche ferme de 79 246 euros, un montant de tranche conditionnelle 1 de 12 500 euros et un montant de tranche conditionnelle 2 de 3 500 euros. Si nous levons donc les deux tranches conditionnelles, le montant total s'élèvera alors à 95 246 euros HT. Le lot n° 4 a également été attribué à cette même société pour un montant de marché de 26 579 euros.

L'ordre du jour étant terminé, je vous souhaite une bonne fin de soirée. La séance est levée.

Séance levée à 23 heures 10 le 27 janvier 2011.

PRÉSENTS :

M. SIFFREDI, Maire de Châtenay-Malabry, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre.

M. MARTINERIE, Mme FRAISSINET, M. SICART, Mme SVELIEFF, M. GHIGLIONE, Mme FOMBARON, M. CANAL, Mme AUDOUIN, M. CLOU, Mme CHINAN, M. LAVILLE, Adjoints au Maire.

M. PETAIN, Mme SALL, M. KORDJANI, Mme COSTAZ, M. COURTEAU, Mme GUILLARD,

Mme BOUCHARD, M. COQUIN, Mme HELIES, M. DEBROSSE, Mme FONTANEL, M. LANGERON, Mme DELMAS, M. TEIL, M. BACHELIER, Mme RIBACK, M. AÏT-OUARAZ,

Mme CANET, M. DIHMANI, Mme DELAUNE, M. DE LIMA, Mme GUTGLAS-DUCOURNEAU, Mme FRANCHET, M. NADEAU, M. BOZZONNE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme SAMSON, Mme PEPIN, Conseillers Municipaux.

PROCURATIONS :

Mme SAMSON

procuration à

M. TEIL

Mme PEPIN

procuration à

Mme FONTANEL

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

M. TEIL, Conseiller municipal.

Arrivée de M NADEAU à 19H55.

Arrivée de M GHIGLIONE à 20H10 procuration à M MARTINERIE

Arrivée de Mme FRAISSINET à 20H10 procuration à M SICART.

Départ des élus du groupe « *Ensemble pour une Ville Citoyenne et Solidaire* » 21H45.